



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville » de Pontivy

DEL-2018-088

Numéro de la délibération : 2018/088

Nomenclature ACTES : Autres domaines de compétence, autres domaines de compétences des communes

Information relative à l'environnement : oui/non

Date de réunion du conseil : 24/09/2018

Date de convocation du conseil : 18/09/2018

Date d'affichage de la convocation : 18/09/2018

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : M. Paul LE GUERNIC

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Émilie CRAMET, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Paul LE GUERNIC, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉRAN, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE, Mme Claudine RAULT, Mme Françoise RAMEL, Mme Véronique RISSEL, M. Eric SEGUET.

Était représenté : M. Christophe MARCHAND par M. Loïc BURBAN

Était absent : M. Eddy RENAULT

Était absente excusée : Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS

Convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville » de Pontivy

Rapport de Madame La Maire

La Ville de Pontivy fait partie des 222 communes éligibles au dispositif « Action Cœur de ville » au bénéfice desquelles 5 milliards de crédits doivent être affectés. Ce dispositif complète utilement le programme national « Dynamisme des villes en Bretagne » pour lequel la Ville avait validé son projet lors du conseil municipal du 26 juin 2017.

La convention cadre pluriannuelle présentée en annexe de la présente délibération est le fruit d'un travail collectif avec de nombreux partenaires publics et privés. Le contenu de celle-ci traduit bien une volonté forte de développement pour que Pontivy réponde aux besoins et attentes non seulement pour elle-même, mais aussi à l'échelle de la communauté de communes et au-delà comme point nodal et locomotive pour le Centre Bretagne. Pour cela, le projet se veut très ambitieux et à l'échelle des enjeux qui sont les nôtres, avec pour objectif de penser le Pontivy de demain et après-demain.

Sur la base d'un diagnostic partagé par les acteurs et des cinq axes prédéfinis par l'Etat, la convention précise les actions à mettre en œuvre.

Ces cinq axes sont les suivants :

Axe 1-de la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;

Axe 2-favoriser un développement économique et commercial équilibré ;

Axe 3-développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;

Axe 4-mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;

Axe 5-fournir l'accès aux équipements et services publics.

Ces cinq axes doivent, en outre, être déclinés en intégrant des thématiques transversales prédéfinies par l'Etat :

- la transition énergétique et écologique ;
- le recours au numérique ;
- l'implication de la population ;
- l'animation du cœur de ville.

La mise en œuvre du contenu de la convention nécessite naturellement la poursuite des partenariats, un travail sur le contenu des actions et leur coût et la définition des modalités d'association de la population et des différents acteurs suivants les projets.

Après la signature de la convention par les partenaires le 27 septembre 2018, la Ville et la Communauté de communes disposeront de 18 mois pour finaliser les fiches actions.

Nous vous proposons :

- D'approuver la convention cadre pluriannuelle « action Cœur de Ville » de Pontivy
- D'autoriser Madame la Maire à signer la convention

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 25 septembre 2018

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE DE PONTIVY

ENTRE

- La Commune de Pontivy représentée par sa maire Christine LE STRAT ;
- La Communauté de communes – Pontivy Communauté - représentée par sa présidente Christine LE STRAT ci-après, les « Collectivités bénéficiaires » ;

D'une part,

ET

- L'Etat représenté par le Préfet du département du Morbihan,
 - Le groupe Caisse des Dépôts et Consignations représentée par Myriam ABASSI, Directrice Adjointe
 - Le groupe Action Logement représenté par Catherine TANVET, Vice-Présidente du Comité Régional Action Logement Bretagne,
 - L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par son délégué départemental, le Préfet
 - Le Conseil régional de Bretagne, représentée par Raymond LE BRAZIDEC, élu référent
- Ci-après, les « **Partenaires financeurs** »

D'autre part,

AINSI QUE

- L'Etablissement public foncier de Bretagne, représenté par Carole CONTAMINE, Directrice
- le CEREMA, représenté par Jean-Christophe VILLEMAUD, Directeur de la Direction territoriale Ouest

Ci-après, les Autres **Partenaires locaux**,

Il est convenu ce qui suit.



Sommaire

Préambule

Les villes qui ont une fonction de centralité pour leur bassin de vie et qui constituent un pôle de rayonnement régional, dénommées « villes moyennes » ou « villes intermédiaires » regroupent près d'un quart de la population et de l'emploi. Ces villes constituent un maillon indispensable de la structuration du territoire français, en métropole comme en Outre-Mer, entre l'espace rural et les grandes agglomérations.

C'est ce rôle que le programme « Action cœur de ville » (« le programme »), engageant le Gouvernement sur la durée de la mandature et des partenaires publics et privés, vise à conforter. Il doit permettre, par une approche globale et coordonnée entre les acteurs, de créer les conditions efficaces du renouveau et du développement de ces villes, en mobilisant les moyens de l'État et des partenaires en faveur de la mise en œuvre de projets (« le projet ») de renforcement des « cœurs de ville », portés par les communes centres et leurs intercommunalités.

Élaboré en concertation et en partenariat avec les élus du territoire, les acteurs économiques, techniques et financiers, ce programme est au service des territoires. Il vise à leur donner les moyens d'inventer leur avenir, en s'appuyant sur leurs atouts, à travers la prise en compte de leur dimension économique, patrimoniale, culturelle et sociale, et en adaptant la nature et l'intensité des appuis en fonction des besoins.

« Action cœur de ville » permettra, sur la durée du quinquennat, de donner une nouvelle place à ces villes dans les priorités du pays. C'est une expression de la nouvelle politique de cohésion des territoires.

Le programme concerne 222 villes bénéficiaires, dont certaines en binôme, présentées le 27 mars 2018.

La Commune de Pontivy est bénéficiaire du programme. En effet, son cœur de ville présente les enjeux suivants :

- Réinvestir les logements vacants ou insalubres du centre-ville
- Equilibrer les logements sociaux dans la ville
- Stopper l'évasion d'activités économiques et commerciales vers les zones d'activité et réimplanter des activités économiques en centre-ville, notamment axées sur le développement numérique et les services
- Apporter la nature en ville en transformant la friche du centre hospitalier en poumon vert et un espace stratégique d'organisation des activités sportives et ludiques du centre-ville (parc vert, piscine La Plage, le futur camping, les sites sportifs et jeunes) pour affirmer l'image d'une ville tournée vers la nature et le sport
- Créer des sites d'animations touristiques en centre-ville pour valoriser son patrimoine et renforcer son attractivité
- Désenclaver le Centre Bretagne en le connectant par le pôle multimodal aux métropoles
- Inciter les habitants à privilégier la marche, le vélo en ville et les transports collectifs.

La commune vise 3 priorités : conforter le premier pôle urbain du Centre Bretagne dans une coopération Pontivy-Loudéac (Une ville à taille humaine), faire de Pontivy une ville attractive et innovante (Vers une ville smart city) et réconcilier la nature et la ville (Ville verte et bleue – active et sportive).

La coopération Pontivy-Loudéac existe déjà : centre hospitalier partagé, campus universitaire partagé, Mission locale commune. Elle est en construction autour d'autres actions : économique (plan alimentaire territorial, contrat territorial emploi formation), sportive (organisation d'un semi-marathon).

L'originalité de Pontivy, c'est également sa jeunesse (plus de 7 500 jeunes fréquentent quotidiennement cette ville de 15 000 habitants). Cette jeunesse sera mobilisée pour participer à ce projet d'ensemble.

Un certain nombre de mesures ont déjà été engagées par les collectivités pour surmonter ces difficultés, parmi lesquelles peuvent être citées :

- Dans le domaine de l'habitat : le Point Infos Habitat, les aides aux ravalements de façades, l'enfouissement de réseaux dans les rues commerçantes et piétonnes
- Dans le domaine du commerce : le recrutement d'un manager du commerce depuis 2 ans, l'ouverture de 2 boutiques à l'essai, les dispositions d'urbanisme pour le SCOT qui seront déclinées dans le PLUI en préparation
- Dans le domaine des déplacements : réseau Pondibus, Moovi (lignes intercommunales) et transport à la demande

La commune de Pontivy a été retenue au dispositif breton « Dynamisme des centres-villes » en 2017 pour 1.6 millions d'euros de subvention sur plusieurs actions : pépinière commerciale, espace de coworking, aménagement du poumon vert, aménagement de la rue nationale, e-portail commerces et bornes wifi, effacement des réseaux dans les rues piétonnes; aménagement d'espaces associatifs, démarches de concertation, plan de communication

Pour aller au-delà et conforter efficacement et durablement son développement, le cœur de ville de l'agglomération de Pontivy appelle une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, dont les collectivités, l'Etat et les partenaires financeurs, ainsi que d'autres acteurs mobilisés ou à mobiliser.

Le programme s'engage dès 2018 par la signature d'une convention-cadre et les premiers investissements des signataires.

Article 1. Objet de la convention

La présente convention-cadre (« la convention »), a pour objet de décrire les modalités de mise en œuvre du programme dans la commune de Pontivy. Elle expose l'intention des parties de s'inscrire dans la démarche du programme et précise leurs engagements réciproques.

Article 2. Engagement général des parties

Les parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

- **Les collectivités** s'engagent (i) à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire, en phase d'initialisation comme en phase de déploiement ; (ii) à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet.
- **Les partenaires financeurs** s'engagent à (i) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités ; (ii) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées.
- **L'Etat** s'engage (i) à animer le réseau des partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du projet ; (ii) à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets ; pourra proposer des conseils et expertises avec les services architectes paysagistes conseils de la DDTM, de la DRAC et de l'ABF ; (iii) à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.
- **Le Conseil régional de Bretagne** s'engage à (i) mobiliser une ingénierie de proximité au sein de ses équipes, élus et services, facilitatrice de la réussite du projet de renforcement de l'attractivité. La Région pourra notamment proposer des conseils et une expertise sur l'orientation du projet en lien avec ses

connaissances des territoires et de l'environnement régional (développement économique dont urbanisme commercial, gestion du foncier...) ; (ii) mobiliser ses politiques publiques ainsi que ses compétences pour s'inscrire dans le projet de centralité présenté ; (iii) participer aux instances de gouvernance permettant de suivre et d'orienter le projet. (iiii): mobiliser une aide régionale de 468 000 € pour les projets figurant dans le protocole opérationnel de soutien au dynamisme du centre-ville sur la période 2017-2020 (cf annexe n°8).

- **La Caisse des Dépôts**, dans le cadre de la Banque des Territoires, propose de contribuer à la mise en œuvre effective du Programme Action Cœur de Ville en mobilisant dans les cinq années à venir des moyens visant notamment à :
 - Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la caisse des dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
 - Accompagner les démarches innovantes et l'amorçage de solutions SMART, les infrastructures numériques et les réseaux d'objets connectés ;
 - Financer sous forme de Prêt Rénovation Urbaine Action Cœur de Ville, les opérations incluses dans le périmètre des futures Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT) (après l'adoption de la loi ELAN).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le correspondant qui siège au comité local de projet, un référent unique de la Banque des Territoires avec lequel ils pourront examiner les modalités de travail, d'échange et de saisine de l'offre CDC Cœur de Ville.

- **Action Logement** s'est engagée à l'initiative des partenaires sociaux, à financer la rénovation immobilière des centres des villes moyennes, pour appuyer les collectivités locales qui portent un projet de redynamisation de leur centre et de rééquilibrage de leur tissu urbain et péri-urbain, dans le cadre d'un projet global économique et d'aménagement. L'enjeu pour Action Logement est de contribuer en priorité au renouvellement de l'offre de logement locative afin de :
 - répondre aux demandes des salariés et notamment des jeunes actifs mobiles et aux besoins des entreprises sur ces territoires, pour accompagner la dynamique de l'emploi ;
 - contribuer aux objectifs de mixité sociale et à la politique de rénovation énergétique du parc ancien.

Dans ce cadre, Action Logement finance les opérateurs de logement sociaux ou investisseurs privés pour les accompagner dans leur projet d'investissement sur des immeubles entiers incluant les pieds d'immeuble, considérés comme stratégiques par la collectivité.

Action Logement dédie à cet emploi de la PEEC versée par les entreprises (Participation des employeurs à l'effort de construction) la somme de 1,5 Milliards d'euros sur 5 ans, pour solvabiliser la part du coût des opérations d'investissement qui ne peut être supportée par l'économie locative des immeubles, en :

- préfinançant leur portage amont,
- - finançant en subventions et prêts les travaux de restructuration et de réhabilitation des immeubles à restructurer.

- **L'Anah** s'engage à (i) cofinancer le poste de chef de projet Action Cœur de Ville dans les conditions prévues par le règlement de l'agence ; (ii) cofinancer les dépenses d'études liées à l'habitat ainsi que le suivi-animation des programmes mis en place sur les périmètres du projet ; (iii) aider à la réalisation des travaux pour la réhabilitation, l'amélioration énergétique et l'adaptation des logements et des immeubles (sous conditions). Ces aides sont destinées aux propriétaires occupants et bailleurs, aux syndicats de copropriétaires et aux locataires du parc privé ; (iiii) accompagner l'éradication des poches d'habitat indigne, en finançant les déficits d'opérations de rénovation d'immeubles privés dégradés ou insalubres, et créer une offre de logements favorisant la mixité sociale (accession, logements, hlm...).

- **L'EPF Bretagne** s'engage à (i) accompagner la collectivité d'un point de vue technique, administratif et juridique pour les opérations de son projet nécessitant la maîtrise publique d'emprises foncières ; (ii) proposer le cas échéant l'acquisition et le portage d'emprises foncières nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations ainsi que la conduite de travaux de dépollution/déconstruction sur les biens portés ; dans ce cadre, l'EPF est susceptible de conduire des actions expérimentales et la collectivité pourra solliciter un accompagnement de l'EPF en tant qu'opérateur foncier sur des projets qui concourent véritablement à une redynamisation du centre au service d'un projet global quand bien même les biens acquis et portés par l'EPF seraient dérogoratoires aux interventions de droit commun telles que définies dans le programme pluriannuel d'intervention de l'EPF. Le principe d'intervention de l'EPF sera examiné au cas par cas et motivé par le porteur de projet comme concourant tout particulièrement à la réussite de la mise en œuvre du projet d'ensemble.

- **Le Cerema** est un établissement public administratif, implanté au cœur des territoires à une échelle nationale. Il bénéficie à la fois d'une connaissance des contextes et de problématiques locales et d'une vision nationale des réponses apportées par les territoires. Depuis de nombreuses années, le Cerema s'est investi au plan national et local :
 - En tant qu'appui aux pilotes nationaux et d'intervention auprès des sites lauréats dans le cadre du programme national de revitalisation des centres-bourgs,
 - En appuyant des villes moyennes engagées dans des projets durables de territoire incluant les enjeux de leur centre-ville.
 - En faisant connaître aux collectivités des études et travaux en cours et en communiquant sur les différents outils opérationnels de l'aménagement à leur disposition (publication et sites outils).

Le Cerema s'engage à :

- Appuyer la collectivité dans la maturation et la consolidation des enjeux et stratégies pour son projet d'ensemble, du bassin de vie à l'ilot urbain,
- Apporter des compétences techniques spécifiques en fonction des nécessités du territoire (réseau de chaleur, mobilité, numérique, foncier, risques...),
- Appuyer la collectivité par des compétences d'animation et d'intermédiation entre les apports techniques et les déclinaisons politiques.

Article 3. Organisation des collectivités

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, de la définition de la stratégie et d'élaboration du projet ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, les collectivités (Ville et intercommunalité) s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

- La désignation et le rôle qui sera joué par le Directeur de projet :

Le projet est suivi par un directeur de projet placé sous l'autorité du maire. Il est positionné dans les services de la Ville de Pontivy. Il impulsera la dynamique pour reconquérir le cœur de ville et jouera le rôle de coordinateur des techniciens référents désignés pour chaque action. Il sera le garant de la transversalité, de la prise en compte des transitions et de la mobilisation des publics cibles, notamment de la jeunesse. Il encadrera la communication et effectuera le suivi et l'évaluation en continue du projet. Il aidera les techniciens référents à monter les dossiers de subventions.

- Il s'appuie sur une équipe projet composée d'une vingtaine de techniciens salariés de la ville, de l'intercommunalité ou partenaires locaux pilotes d'une action
 - Les techniciens responsables : direction de la ville, direction de l'intercommunalité, direction de cabinet
 - Les 14 techniciens référents des actions du projet global et le Cerema, représenté par le Directeur du Cerema Ouest ou son représentant
 - Les 3 techniciens des publics cibles, notamment la jeunesse
 - Les techniciens de la transversalité (communication, urbanisme, finances) et des transitions (numériques, énergétiques, écologiques et animation locale)
- Il a organisé les modes de collaboration entre les services de l'EPCI, les services concernés des communes, les autres acteurs locaux mobilisés (agence d'urbanisme, EPL, établissements publics) ;

Le séminaire Cœur de ville qui a lancé le projet d'ensemble a été conçu dans l'objectif de faire connaître les actions en préparation dans les différents services, de renforcer l'interconnaissance entre les pilotes, de pointer les liaisons à établir entre les actions et les synergies de travail à rechercher.

Plusieurs instances sont mises en place pour assurer l'avancement du projet – en appui au comité de pilotage :

- Comité de suivi de direction : réunion tous les 15 jours (élus et direction de ville et intercommunalité)
- Comité techniciens référents (en charge de chaque action) : réunion 2 à 3 fois par an pour s'assurer des liaisons entre actions et du bon avancement des différentes actions
- Groupe de travail pour chaque action, piloté par un technicien référent.

Des binômes ont parfois été développés pour réfléchir aux actions, des regards croisés sont recherchés pour des actions touchant plusieurs thématiques.

- Un plan de communication a été conçu mêlant :
 - Démarche globale sur l'ensemble du projet
Site internet (informatif), facebook (interactif), kiosque d'informations valorisant sur la place centrale un projet tous les 2 mois, lettre d'information dont chaque édition comprend une actualité du projet Cœur de ville
 - Démarche spécifique à chaque action menée
Une communication spécifique à chaque action agrémentée d'une animation, démarche participative (concours d'idées, enquête en micro-trottoir, exposition, courses d'orientation...)

Ex pour les liaisons douces : concertation à lancer à travers une opération sport/santé testée par les habitants qui seraient équipés de podomètres connectés.

Article 4. Comité de projet

Le Comité de projet est présidé par la Maire de Pontivy- Présidente de Pontivy Communauté

Le Préfet de département est représenté par M Le Sous-Préfet de Pontivy et le Directeur de la DDTM est le « référent départemental de l'Etat » désigné par le Préfet.

A Pontivy, le Comité de projet prend le nom de comité de pilotage. Outre les personnes désignées ci-dessus, des partenaires locaux en sont également membres. La composition de ce COPIL est décrite en **annexe 7**.

Cette composition est la synthèse de 3 démarches coordonnées (Commission extra-municipale de la ville travaillant sur la rue Nationale, les partenaires du dispositif breton « Dynamisme des centre-ville' et les partenaires du dispositif national « Action cœur de ville »).

Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Il se réunit de façon formelle à minima de façon trimestrielle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général de la convention

La présente convention-cadre est signée pour une **durée de six (6) ans et demi maximum**, à savoir jusqu'au **26 mars 2025**.

Ce délai intègre une **phase d'initialisation de dix-huit (18) mois maximum** visant à réaliser ou compléter un diagnostic de la situation et à détailler un projet de redynamisation du cœur de ville.

Les parties se réuniront alors pour inscrire, par voie d'avenant à la présente, le diagnostic et le projet détaillé comportant un plan d'actions, ce qui engagera la seconde phase dite de déploiement.

La phase de déploiement ne pourra excéder **cinq (5) ans**, et les **engagements financiers des partenaires du programme cesseront au 31 décembre 2022**, les délais de paiements pouvant courir jusqu'au terme de la convention.

Toute évolution de l'économie générale de la convention ou d'une de ses annexes, à l'exception des fiches action, sera soumise à approbation préalable de l'ensemble des signataires de la convention.

Chaque année, les parties se rapprocheront en vue de la signature d'un avenant précisant les actions à mettre en œuvre pour l'année, permettant ainsi une gestion évolutive du plan d'actions, en fonction de la préparation effective des opérations par rapport au calendrier prévisionnel initial.

Les fiches action sont validées et révisées uniquement par le maître d'ouvrage et les éventuels partenaires financiers, à l'exception de l'évolution d'une action structurante qui a des conséquences sur d'autres actions. Elle sera soumise au préalable à l'analyse du comité de projet, et si nécessaire du comité régional d'engagement.

À tout moment, d'ici au 31 décembre 2022, les collectivités peuvent proposer au Comité de projet installé l'ajout d'une action supplémentaire au plan d'actions. Après analyse de la proposition d'action, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les partenaires financeurs concernés par l'action et les collectivités s'engageront réciproquement par la signature d'une fiche action qui sera alors annexée à la convention.

La modification d'une action est proposée et validée pareillement.

La durée de la présente convention pourra être prorogée par accord des parties.

Article 6. Phase d'initialisation

6.1. Réalisation du diagnostic

a) Activités

La collectivité dispose d'un diagnostic (cf. **annexe 1**).

Ce diagnostic a été réalisé à l'échelle d'un périmètre d'étude de Pontivy Communauté. Ce périmètre (le « Périmètre d'étude ») a permis notamment d'identifier les interactions (complémentarités, concurrences, fractures, etc.) entre certaines fonctions du cœur d'agglomération et le reste du bassin de vie, ceci afin d'envisager les rééquilibrages et renforcements que pourrait nécessiter la redynamisation du cœur d'agglomération.

Le diagnostic couvre les cinq (5) axes sectoriels mentionnés ci-après de sorte à permettre une appréhension systémique de la situation du cœur d'agglomération :

- Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
- Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics.

Il intègre les thématiques transversales que sont la transition énergétique et écologique, l'innovation, le recours au numérique et l'animation du cœur de ville.

La collectivité mettra à profit la phase d'initialisation pour réaliser certaines études d'actualisation ou d'approfondissement.

Plus spécifiquement, les Parties conviennent que le diagnostic complémentaire réalisé par les Collectivités de Pontivy Communauté, comprendra les études suivantes :

Référence	Description succincte de l'étude	Calendrier de Réalisation	Budget (€ TTC)
D.1	Étude de changement de destination pour l'accompagnement à la réhabilitation de bâtiments ou d'îlot urbain, à destination privée ou de mixité sociale (bailleurs)	2 ^{ème} trimestre 2019	50 000
D.2	Étude de changement de destination pour la création d'un bâtiment de services à vocation économique et associative » dans les bâtiments conservés de l'ancien hôpital.	4 ^{ème} trimestre 2018	50 000
D.3	Étude en matière d'accessibilité prenant appui sur le PDUP de 2014 et intégrant : <ul style="list-style-type: none"> - Le nouvel espace « poumon vert urbain » faisant office de nœud de circulation pour desservir le campus, le camping, les équipements sportifs, les rues commerçantes et reliant 3 quartiers pavillonnaires, - Le stationnement pour les commerces et services, - Le stationnement des bus scolaires, - L'adaptation de l'espace public et l'accessibilité, - Le schéma des mobilités douces en préparation - Et le projet d'aménagement de la rue Nationale. 	1 ^{er} trimestre 2019	50 000 sous réserve de la disponibilité de données de trafic récentes (ultérieures à la mise en service de la déviation)
D.4	Étude en matière de prise en compte du risque d'inondation dans les aménagements du cœur de ville	Point de vigilance	Point de vigilance

L'avancement de l'élaboration du Diagnostic complémentaire fera l'objet de présentation lors des séances du Comité de projet.

b) *Soutiens des partenaires à l'élaboration du diagnostic complémentaire*

La réalisation du diagnostic complémentaire par les Collectivités sera facilitée par la mobilisation des soutiens suivants de certains partenaires :

- **La Caisse des Dépôts** apportera à (en cours de chiffrages) X €uros dans les conditions suivantes :
 - Forme : subvention
 - Objet : Subvention de (en cours de chiffrages) X €uros pour l'étude de changement de destination pour l'Accompagnement à la réhabilitation de bâtiment ou d'îlot urbain, à destination privée ou de mixité sociale (bailleurs) ;
 - Objet : Subvention de (en cours de chiffrages) X €uros pour l'étude de changement de destination pour la création d'un bâtiment de services à vocation économique et associative dans les bâtiments conservés de l'ancien hôpital.
 - Objet : Subvention de (en cours de chiffrages) X €uros pour l'étude en matière d'accessibilité faite avec le CEREMA
 - **L'EPF Bretagne** apportera :
 - Forme : appui en ingénierie
 - Objet : l'étude changement de destination pour la création d'un bâtiment de services à vocation économique et associative dans les bâtiments conservés de l'ancien hôpital
 - **Le CEREMA** apportera son aide en cofinçant les études qu'il fournira en assumant la moitié de la charge financière dans les conditions suivantes :
 - Forme : convention de partenariat public-public
 - Objet : études complémentaires à préciser
 - Étude en matière d'accessibilité prenant appui sur le PDUP de 2014 et intégrant :
 - Le nouvel espace « poumon vert urbain » faisant office de nœud de circulation pour desservir le campus, le camping, les équipements sportifs, les rues commerçantes et reliant 3 quartiers pavillonnaires,
 - Le stationnement pour les commerces et services,
 - La plateforme des bus scolaires,
 - L'adaptation de l'espace public et l'accessibilité,
 - Le schéma des mobilités douces en préparation
 - Et le projet d'aménagement de la rue Nationale.
- Tant que de besoin d'autres études thématiques pourront être réalisées dans les mêmes conditions par avenant à la convention de partenariat public-public
 - Modalités : prise en charge 50% du coût des études

6.2. Préparation du projet de redynamisation du cœur de ville

a) *Activités*

Les Collectivités complètent la définition d'une stratégie d'intervention puis l'élaboration d'un projet de redynamisation du cœur de ville (le « Projet ») décrit en **Annexe 2**.

Ce projet devra détailler :

- Le projet urbain d'ensemble du cœur de ville, ses grandes orientations par axe et les résultats attendus à l'issue de son déploiement ;
- Le périmètre envisagé de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) au sein duquel s'inscriront l'essentiel des actions (en préparation de la création des ORT dans la loi) ;
- Les actions de redynamisation envisagées pour chacun des axes avec, notamment, (i) la justification de leur pertinence au regard du diagnostic et de leur faisabilité (maturité, soutenabilité financière, calendrier de réalisation réaliste, etc.) ; et (ii) les modalités de mise œuvre envisagées ; enfin (iii) les objectifs de résultat définis par le comité de projet.
- Le budget global consolidé du projet, comprenant notamment les participations des budgets

généraux et annexes des collectivités, les parts des maîtres d'ouvrage quand les collectivités ne le sont pas, et les parts attendues des partenaires cofinanceurs.

- Le calendrier global de déploiement du projet.

Comme pour le diagnostic, le projet devra intégrer de façon systématique les thématiques transversales de transition énergétique et écologique, d'innovation, de recours au numérique et d'animation des centres-villes.

L'avancement de l'élaboration du projet fera l'objet de présentation lors de séances du Comité de Projet.

b) Soutiens des partenaires financeurs à l'élaboration du projet (optionnel)

La préparation du projet par les Collectivités sera facilitée par la mobilisation des soutiens suivants des partenaires financeurs :

- L'ANAH apportera 26 000 € annuellement dans les conditions suivantes (salaire chargé et frais de déplacement)
 - Forme : subvention
 - Objet : rémunération du poste du directeur de projet de la ville de Pontivy (dans la limite de 50 % du montant subventionnable et de 40 000 € par an).

- Le CEREMA apportera son aide en cofinçant les éventuels accompagnements
 - Forme : convention de partenariat public-public
 - Objet : appui à la collectivité pour la maturation et la consolidation des enjeux et des stratégies pour son projet d'ensemble, du bassin de vie à l'ilot urbain.
 Modalités : prise en charge 50% du coût de l'accompagnement au-delà de la participation aux instances de pilotage et aux réunions de référents

6.3. Mise en œuvre des actions matures [le cas échéant]

Le programme doit permettre de faire évoluer les cœurs de ville dans des délais assez rapides, en complément d'actions déjà engagées par les collectivités, avec des premières actions soutenues dès 2018.

Pour cette raison, les Parties ont convenu que des actions suffisamment matures et en cohérence avec ce que devrait être le projet de redynamisation du cœur de ville pourraient être lancées dès la phase d'Initialisation, donc avant que l'ensemble du diagnostic et du projet soient élaborés.

Il s'agit des actions suivantes :

Référence	Description succincte	Calendrier de réalisation	Budget (€ TTC)	Partenaires Financeurs concernés et sollicités
AM.1	Pôle multimodal Cœur de PEM	1er trimestre 2019 à 1er trimestre 2021 (étude opérationnelle comprise)	1 932 000 € TTC	Ville, Région, Etat, intercommunalité
AM.2	Camping intercommunal	4ème trimestre 2018 à 2ème trimestre 2021 (étude opérationnelle comprise)	2 541 712 € TTC	Région, Etat, intercommunalité
AM.3	Aménagement de la rue Nationale	2ème trimestre 2018 à 3ème trimestre 2020 (étude opérationnelle)	1 560 000 € TTC	Région (protocole dynamisme des villes en Bretagne) Département

		comprise)		
AM.4	Repenser Tréleau : nature en ville – création d'un poumon vert	1 ^{er} trimestre 2019 à 4 ^{ème} trimestre 2021 (étude opérationnelle comprise)	2 400 000 € TTC	Etat (protocole dynamisme des villes en Bretagne) Département, Pontivy Communauté
AM.5	E-Portail commerce et bornes wifi	2 ^{ème} trimestre 2018 à 3 ^{ème} trimestre 2020	74 400 € TTC	Etat (protocole dynamisme des villes en Bretagne) Europe (Leader)
AM.6	Démarche de communication et de concertation	2 ^{ème} trimestre 2018 à 4 ^{ème} trimestre 2021	50 000 € TTC	Etat (protocole dynamisme des villes en Bretagne)

Les Fiches décrivant plus précisément les objectifs, modalités de mise en œuvre et modalités de soutien de ces actions engageables en 2018 figurent en **annexe 6** à cette convention.

6.4. Achèvement de la phase d'Initialisation

A l'issue de la préparation du diagnostic et du projet détaillé par le Comité de Projet, les collectivités délibéreront pour valider leurs engagements.

Le Comité régional d'engagement validera ces éléments afin de préciser les modalités de soutien des partenaires financeurs.

Les parties procéderont à la signature d'un avenant actant de l'achèvement de la Phase d'Initialisation et de l'engagement de la phase de déploiement.

Les parties feront leurs meilleurs efforts pour annexer le maximum de Fiches action à la convention lors de la signature de cet avenant.

Article 7. Phase de déploiement

[Cet article sera inséré par avenant à l'issue de la Phase d'Initialisation]

7.1 Résultats du diagnostic

Le Diagnostic réalisé en phase d'Initialisation a mis en évidence les principaux points suivants :

Axe	Forces/Opportunités	Faiblesses/Menaces
Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville	<p>1^{er} pôle urbain du Centre Bretagne</p> <p>Création d'un guichet unique de l'habitat en 2019 par Pontivy Communauté en centre-ville regroupant conseils spécialisés et parcours d'accompagnement (rénovation, accession, extension patrimoine classé, location)</p> <p>Décision de la ville de Pontivy de mettre en place une aide à la rénovation des façades dans les rues les plus stratégiques</p> <p>Vitalité associative de la ville – plus de 250 associations</p> <p>Un réseau de conseillers de quartiers (9</p>	<p>Difficultés à passer le seuil des 15 000 habitants depuis 3 recensements, taux de croissance de 0,3% par an</p> <p>Diagnostic de l'étude OPAH-RU de juin 2018</p> <p>Forte vacance de logements en centre-ville liée à la taille, la dégradation, au coût des travaux à faire</p> <p>56 immeubles avec travaux importants</p> <p>148 logements PPPI</p> <p>175 ménages potentiellement concernés par le programme Habiter Mieux (amélioration énergétique)</p> <p>80 ménages éligibles pour l'adaptation de logements dont 60 ménages très modestes</p> <p>Une quinzaine de copropriétés dégradées identifiées</p> <p>Précanté des ménages du centre-ville</p>

	quartiers (45 conseillers et 9 élus référents)	<p>Taux de logement social inférieur à 20% Mais surtout concentration de l'habitat social dans certains quartiers de Pontivy</p> <p>Déconstruction de 3 barres d'immeubles dans le quartier du Vélodrome : logement social en moins sur la commune</p>
Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré	<p>Bassin économique regroupant des sièges sociaux de grandes entreprises bretonnes de l'agroalimentaire</p> <p>Seul campus universitaire du Centre Bretagne, spécialisé dans l'agriculture, l'agroalimentaire, la valorisation des rejets, le génie chimique – génie des procédés et formation des infirmiers 10 établissements fédérés pour 1 000 étudiants</p> <p>1^{er} pôle commercial du Centre Bretagne : 376 commerces et services</p> <p>Appui d'un manager du commerce et dynamique commerciale par les initiatives : boutiques à l'essai,</p> <p>Dispositions du SCOT pour préserver le commerce du centre-ville – à décliner dans le PLUI</p> <p>Ville desservie par la fibre optique en 2018 -opérationnel en 2019</p> <p>Mobiliser la jeunesse, des étudiants et ingénieurs présents sur Pontivy</p>	<p>Faiblesse des recours aux innovations technologiques Main d'œuvre peu qualifiée</p> <p>Faiblesse de l'activité tertiaire et de services, en développement mais sous-représentée au regard des autres territoires bretons</p> <p>Faible développement des pratiques numériques professionnelles</p> <p>Forte vacance commerciale en centre-ville suite au départ d'activités pour la périphérie</p> <p>Peu d'ouverture des commerces entre 12H et 14H en centre-ville</p> <p>Eclatement géographique des organismes d'accompagnement à la création d'entreprises</p>
Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	<p>Positionnement au croisement de l'axe St Brieuc/ Vannes, St Brieuc / Lorient</p> <p>Déploiement de la fibre optique à Pontivy en 2018 et commercialisation des offres en 2019</p> <p>Compétence transport en développement par l'intercommunalité</p>	<p>Cœur de ville mal connecté aux autres villes (liaisons régionales, perte du guichet de la SNCF (pas de train passager), différences de lieux pour les transports en commun</p> <p>Saturation de la place centrale « La Plaine » pour le transport scolaire</p> <p>Place prépondérante de la voiture dans toute la ville au détriment des autres modes de déplacement</p> <p>Sentiment d'insuffisance de stationnements</p> <p>Mauvaise desserte du bassin de vie pontivyen en très haut débit et téléphonie mobile</p>
Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	<p>Patrimoine riche et marqué, dans un cadre agréable de canaux et de rivières</p> <p>Une ville chargée d'histoire : quartier médiéval, empreinte napoléonienne forte, familles des Rohan</p> <p>Démarche engagée d'un Pays d'Art et d'Histoire pour valoriser le patrimoine</p> <p>Décision de la ville d'enfouir les réseaux dans les rues piétonnes, décision de l'intercommunalité d'enterrer les conteneurs de déchets en centre-ville</p> <p>Un réseau de conseillers de quartiers (9 quartiers, 45 conseillers et 9 élus</p>	<p>Cœur de ville manquant d'attractivité et de sécurité du fait de l'encombrement des rues principales</p> <p>Château sans animation, sans vocation spécifique</p> <p>Patrimoine bâti de qualité sans affectation et/ou peu utilisé (théâtre)</p> <p>Aménagements peu qualitatifs de la Plaine, place centrale de Pontivy</p>

	référents)	
Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics	<p>Ville dotée d'équipements très structurants : pôle universitaire et technologique, nombreux établissements de formation, parc des expositions, pôle aquatique et ludique, palais des congrès, conservatoire de musique et danse, équipements sportifs, aérodrome, multi accueil et crèche inter-entreprises, pépinière d'entreprises et groupement d'employeurs</p> <p>Des acteurs privés aux côtés des collectivités pour développer les services</p> <p>Foyer Jeunes Travailleurs, maison de santé privée et propriétaire de la gare de Pontivy</p> <p>Position centrale de la Bretagne, à exploiter pour</p> <p>1) Les activités de séminaires, réunions régionales économiques ou institutionnelles au regard des équipements/services adaptés Palais des congrès, Parc des expositions, hôtellerie et traiteurs</p> <p>2) Pour développer des formations/enseignements nouveaux demandant une fréquentation régionale</p> <p>Volonté politique d'affirmer la vocation sportive de Pontivy</p> <p>Forte présence de la jeunesse dans la ville (7 500 scolaires pour 15 000 habitants)</p> <p>250 associations, 50% des bénévoles associatifs habitent en dehors de Pontivy</p>	<p>Cœur de ville impacté par les départs de services d'Etat : banque de France, Tribunal mais aussi le déplacement d'équipements publics en périphérie : multi accueil, école de musique, hôpital, La Poste</p> <p>Ilot associatif en zone inondable avec des bâtiments en mauvais état – ne répondant plus aux besoins des associations pour leurs activités</p> <p>Camping en zone inondable ouvert uniquement en saison touristique et ne répondant plus aux attentes des touristes</p> <p>Manque de visibilité globale de la politique culturelle et plus largement des animations en ville</p> <p>Faiblesse et fragilité des services de santé</p>

Le diagnostic complet est joint en **Annexe 1** à la présente convention.

7.2 Présentation de la stratégie et du projet

La phase d'Initialisation a permis d'élaborer et de partager entre les Collectivités, l'Etat et les Partenaires une stratégie d'intervention pour le cœur de ville et un projet de redynamisation du cœur de ville dont les caractéristiques sont décrites ci-après, de façon synthétique, et en **Annexe 2** de façon plus détaillée.

a) Objectifs

Les objectifs du programme national action cœur de ville sont déclinés à travers les objectifs spécifiques assignés au projet de la ville de Pontivy.

Ces objectifs généraux sont précisés par axe thématique auxquelles répondent des actions identifiées par les parties :

- **Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville**
Réinvestir les logements délaissés, tout en maintenant les qualités architecturales spécifiques du centre-ville et de son histoire : rénover, agrandir les logements pour mieux répondre aux demandes

- Répondre aux besoins de logements en centre-ville dans les bonnes proportions : petits logements rénovés pour étudiants ou personne seule, petits logements avec accessibilité pour personnes âgées, plus grands logements pour familles. Mixer logements haut de gamme et logements sociaux.
 - Eviter la concentration de logements sociaux sur certains quartiers, équilibrer leur répartition dans la ville en développant des logements sociaux en centre-ville en compensation de ceux déconstruits
- **Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré**
- Prendre appui sur les forces économiques du territoire et les accompagner à prendre le virage de l'innovation technologique et du numérique
 - Développer le campus de proximité, en renforçant les outils d'innovation technologique – notamment dans le domaine de l'agriculture/agroalimentaire (cible des circuits courts notamment avec le Plan alimentaire territorial et la pépinière)
 - Maintenir les équilibres commerciaux entre le centre-ville et les zones périphériques et tenir à jour un observatoire du commerce
 - Renforcer la vitalité économique du centre-ville par le développement de commerces, de services notamment d'accompagnement des entreprises
 - Faire évoluer les pratiques des commerçants du centre-ville (numérique, élargissement des horaires d'ouverture des magasins)
 - Favoriser la création d'entreprises pour les jeunes en centre-ville
 - Développer le tourisme d'affaire, de congrès
 - Renforcer l'offre hôtelière
- **Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions**
- Améliorer la connexion des services de transport : liaisons régionales, départementales, intercommunales et communales mais également scolaires
 - Inciter à diminuer l'usage de la voiture en ville et faciliter les déplacements piétonniers, cyclables et les transports collectifs
 - Appréhender globalement les déplacements et les stationnements dans le centre-ville : concevoir un plan d'ensemble de liaisons douces reliant le pôle multimodal à la rue Nationale, et globalement aux principaux équipements de la ville (La Rue nationale, la Plaine, le Poumon vert)
 - Equilibrer les offres de stationnements sur la ville
 - Déployer le très-haut débit sur le bassin pontivyen et l'ensemble de l'intercommunalité
- **Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine**
- Réinventer les espaces publics stratégiques de circulation de Pontivy, concentrant habitat, commerces, services et desservant des places publiques ou des quartiers : rue Nationale et rue Quinivet (artère du quartier Tréleau)
 - Valoriser le patrimoine de la ville comme éléments d'attractivité, en utilisant le numérique
 - Améliorer l'aménagement de la Plaine en gardant ses fonctionnalités modulables de place de vie et de stationnements
 - Composer le développement urbain avec les paramètres naturels contraignants dans un souci de protection des populations
- **Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics**
- Renforcer la qualité de vie et l'attractivité de la ville en activant plusieurs leviers complémentaires désirés par les citoyens : le tourisme, la culture, la nature et le sport
 - Maintenir les services, voire les développer pour offrir une offre de proximité pour tout le Centre Bretagne
 - Créer une émulation auprès des associations et des habitants pour renforcer la dynamique d'animation du centre-ville (manifestations, fleurissement au balcon, devantures)
 - Améliorer la coordination des manifestations culturelles et renforcer la visibilité de tous les événements
 - Composer le développement urbain avec les paramètres naturels contraignants dans un souci de protection des populations

b) *Périmètres provisoires d'Intervention*

[Cet article sera complété par avenant à l'issue de la Phase d'Initialisation, ou de déploiement, en fonction de la date d'effectivité de l'article de loi créant l'ORT et de son décret d'application.]

Le choix de ces périmètres se justifie par les éléments suivants.

Les Parties s'accorderont pour reconnaître les périmètres provisoires suivants :

- o Périmètre d'intervention valant Opération de revitalisation de territoire (ORT) : [description de la surface et des rues délimitant le périmètre, le cas échéant multisite].
- o Secteurs d'intervention prioritaire : [description de la surface et des rues délimitant les secteurs, le cas échéant multisites].

Des plans faisant clairement apparaître les limites des périmètres figurent en **Annexe 3** à la présente Convention.

Le périmètre de l'ORT et la justification de celle-ci seront reconnus par arrêté préfectoral pour produire ses effets de droit.

c) *Plan d'actions*

Les parties s'entendent pour que la mise en œuvre du projet puisse se faire par les actions décrites ci-après, déployées conformément aux axes ci-avant exposés. Elles pourront être complétées ou révisées conformément aux dispositions de l'article 2.

➔ **Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville**

Référence	Description succincte	Lieu (ORT ou hors ORT)	Porteur	Calendrier de réalisation	Budget (€ TTC)	Partenaires Financeurs concernés
AX.1	OPAH-RU	ORT	Pontivy Communauté	2019-2023 Septembre 2018 Diagnostic réalisé Oct-Nov 2018 travail en commissions Décembre 2018 validation Conseil Communautaire Janvier 2019 lancement appel d'offres et choix du prestataire Juin 2019 lancement OPAH RU	[Montant]	ANAH
AX.2	Accompagnement à la réhabilitation de bâtiment ou d'ilot urbain, à destination privée ou de mixité sociale (bailleurs)	ORT	Bailleur ou ville de Pontivy ou Sem Breizh	2021-2022	[Montant]	[No m]

➔ **Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré**

Référence	Description succincte	Lieu (ORT ou hors ORT)	Porteur	Calendrier de réalisation	Budget (€ TTC)	Partenaires Financeurs concernés
AX.1	Création d'un pool de développement économique à l'ancien hôpital dans le quartier Tréleau (quartier historique de Pontivy) – regroupement des acteurs économiques qui le souhaitent : chambres consulaires, pôle ESS, animateur régional économique, plate-forme d'initiative locale, groupement d'employeurs, associations économiques et création d'un incubateur –	ORT	Pontivy Communauté	[XX/XX/201X]	[Montant]	[Nom]
AX.2	Pépinière agroalimentaire, nouvelle étape de développement du campus universitaire – un outil du plan alimentaire territorial. L'enjeu sert l'intérêt de tout le bassin d'emploi. Situé dans le campus universitaire et prenant appui sur les établissements universitaires existants. Ce projet fait vivre le centre-ville : tous les étudiants habitent les logements du centre / enjeu d'organiser une nouvelle desserte en liaisons douces entre le campus/camping/poumon vert/cœur de ville	ORT	Pontivy Communauté	[XX/XX/201X]	[Montant]	[Nom]
AX.3	Création d'un espace FABLAB – nouvelle fonctionnalité ajoutée au projet de pépinière commerciale / espace de coworking aidé dans le dispositif breton « dynamisme des centres-villes »	ORT	Ville de Pontivy	[XX/XX/201X]	[Montant]	[Nom]
AX.4	E-portail commerces et bornes wifi, aidé dans le dispositif breton « dynamisme des centres-villes »	ORT	Ville de Pontivy	01/04/2018 à 31/07/2020	74 400 TTC	Etat, Europe (Leader)

⇒ **Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions**

Référence	Description succincte	Lieu (ORT ou hors ORT)	Porteur	Calendrier de réalisation	Budget (€ TTC)	Partenaires Financeurs concernés
AX.1	Pôle d'échange multimodal	ORT	Ville de Pontivy	[XX/XX/201X]	[Montant t]	
AX.2	Aménagement intérieur de l'ancienne gare pour la faire revivre / accueil voyageurs	ORT	Ville de Pontivy	[XX/XX/201X]	[Montant t]	
AX.3	Parcours de liaisons douces	ORT	Ville de Pontivy			
AX.4	Investissements dans les communes pour assurer l'intermodalité avec le Pôle d'échange multimodal	Hors ORT	Pontivy Communauté	[XX/XX/201X]	[Montant t]	[Nom]

⇒ **Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine**

Référence	Description succincte	Lieu (ORT ou hors ORT)	Porteur	Calendrier de réalisation	Budget (€ TTC)	Partenaires Financeurs concernés
AX.1	Réaménagement de la Rue Nationale en 2020 et des places jouxtant la rue Nationale, aidé dans le dispositif breton « dynamisme des centres-villes »	ORT	Ville de Pontivy	01/06/2018 à 31/07/2020]	1 560 000 TTC	Région, Département
AX.2	Projet de redynamisation du château de Pontivy mise aux normes et valorisation de l'histoire des Rohan	ORT	Ville de Pontivy	[XX/XX/201X]	[Montant]	[Nom]
AX.3	Création d'un centre d'interprétation du patrimoine napoléonien	ORT	Pontivy Communauté			

⇒ **Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs**

Référence	Description succincte	Lieu (ORT ou hors ORT)	Porteur	Calendrier de réalisation	Budget (€ TTC)	Partenaires Financeurs concernés
AX.1	Création d'un poumon vert, espace récréatif pour tous les Pontivyens - aidé dans le dispositif breton « dynamisme des centres-villes »	ORT	Ville de Pontivy	01/03/2019 à 31/12/2021	2 400 000 TTC	Etat, Département, EPCI
AX.2	Création d'un nouveau camping Intercommunal de l'autre côté de la nve du quartier Tréleau	ORT	Pontivy Communauté	01/10/2018 à 30/06/2021]	2 541 712 TTC	Etat, Région, Département
AX.3	Création d'un stade d'eaux vives	ORT	Pontivy Communauté			

AX.4	Développement d'installations sportives : Urban parc, adaptation de la piscine découverte en bassin nordique, terrain de foot synthétique	ORT	Ville de Pontivy			
AX.5	Développement d'un nouvel espace associatif dans l'ancien hôpital, aidé dans le dispositif breton « dynamisme des centres-villes »	ORT	Ville de Pontivy			

Chaque Action ayant été exposée de façon détaillée puis instruite par le ou les partenaire(s) financeur(s) concerné(s) par ladite Action, fait l'objet d'une Fiche action annexée à la présente Convention.

d) Calendrier général

[Cet article sera complété par avenant à l'issue de la Phase d'Initialisation.]

Le plan d'action sera mis en œuvre dans un délai ne pouvant excéder cinq (5) ans à compter de l'engagement de la phase de déploiement. Les derniers crédits engagés par les partenaires financeurs, qui pourront être décaissés postérieurement, le seront avant le 31 décembre 2022.

Les principaux jalons de mise en œuvre sont les suivants :

- [Jalon / date d'achèvement]
- [Jalon / date d'achèvement]
- [etc.]

Le calendrier détaillé du projet figure en annexe 4.

e) Budget et financement

[Cet article sera complété par avenant à l'issue de la Phase d'Initialisation.] Le budget estimatif consolidé du projet est évalué à [XX] millions d'euros TTC.

Sous réserve de l'instruction spécifique à chacune des actions, le plan d'action appelle les cofinancements suivants :

Axe	Actions	Part du porteur	Part attendue du cofinancier (Prévoir une colonne par co financeur)	Montant (€ TTC)
Axe 1 – De la réhabilitation à la reconstruction vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville	[Référence de l'Action]		[Nom]	[Montant]
	[Référence de l'Action]		[Nom]	[Montant]
	[Référence de l'Action]		[No m]	[Montant]
	Sous TOTAL			[Montant]
Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré	Reférence de l'Action	[[No m]	[Montant]
	[Référence de l'Action]		[Nom]	[Montant]
	[Référence de l'Action]		[No m]	[Montant]
	Sous TOTAL			[Montant]
Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	[Référence de l'Action]		[No m]	[Montant]
	[Référence de l'Action]		[Nom]	[Montant]
	[Référence de l'Action]		[No m]	[Montant]
	Sous TOTAL			[Montant]

Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	[Référence de l'Action]		[Nom]	[Montant]
	[Référence de l'Action]		[Nom]	[Montant]
	[Référence de l'Action]		[Nom]	[Montant]
			Sous TOTAL	[Montant]
Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics	[Référence de l'Action]		[Nom]	[Montant]
	[Référence de l'Action]		[Nom]	[Montant]
	[Référence de l'Action]		[Nom]	[Montant]
			Sous TOTAL	[Montant]
		TOTAL	[Montant]	

Le budget détaillé du projet, mis à jour annuellement, figure en **annexe 5**.

Article 8. Suivi et évaluation

Un état d'avancement déclaratif simple est soumis trimestriellement au Comité de projet et transmis au Comité régional d'engagement. Il met en évidence l'avancement global du projet et de chacun des actions.

Lors de la finalisation d'une action, un rapport détaillant les modalités de mise en œuvre de l'action, les résultats atteints et les modalités de pérennisation des résultats envisagés, est présenté au Comité de projet et transmis au Comité régional d'engagement.

Le Comité régional d'engagement pourra solliciter à mi-contrat un rapport d'avancement déclaratif ou une mission d'évaluation externe.

Le suivi effectué lors du déploiement du projet se conclura par une phase d'évaluation finale afin de juger des résultats du projet. Cette évaluation se réalisera à partir d'une grille qui suivra les cinq (5) axes thématiques, avec certains indicateurs communs au Programme national, et d'autres qui seront librement sélectionnés et propres aux problématiques locales.

Article 9. Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application de la présente Convention seront portés devant le tribunal administratif de Rennes.

Convention signée en 9 exemplaires, le 27 septembre 2018

Commune	Intercommunalité	Etat
Christine LE STRAT Maire	Christine LE STRAT Présidente	[Représentant]
Caisse des dépôts	ANAH	Action Logement
Myriam ABASSI Directrice Adjointe	Patrice BARRUOL Réfèrent Départemental de l'Etat	Catherine TANVET Vice-Présidente
Conseil régional	EPF	CEREMA
Raymond LE BRAZIDEC Conseiller régional réfèrent	Carole CONTAMINE Directrice	Jean-Christophe VILLEMAUD Directeur

ANNEXES

Annexe 1– Livrables des études réalisées dans le cadre du diagnostic

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

La ville de Pontivy

18^{ème} ville de Bretagne
5^{ème} ville du Morbihan,
1^{ère} ville du Centre Bretagne,
Pôle urbain majeur du Scot du Pays de Pontivy
Ville principale de Pontivy Communauté
Sous-Préfecture du Morbihan

Un bassin de vie

Pontivy Communauté est un établissement public de coopération intercommunale situé au nord du département du Morbihan, en limite des Côtes d'Armor et à proximité de deux axes importants : la RN164 au nord, reliant le Finistère à Rennes, et la RN24 au sud reliant Lorient à Rennes. La Communauté de Communes est traversée par la RD 768, autre axe important (reliant St Brieuc à Lorient/Vannes), composant une partie du « Triskell ».

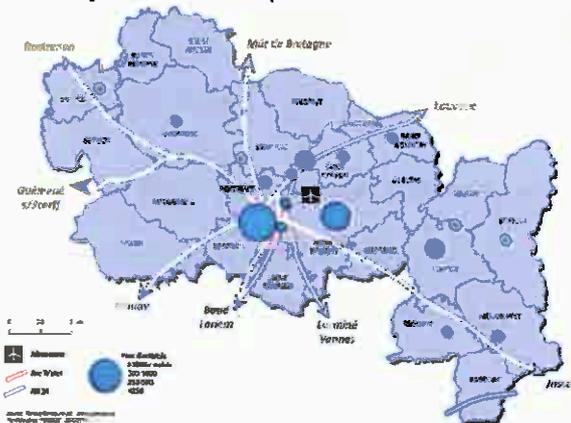
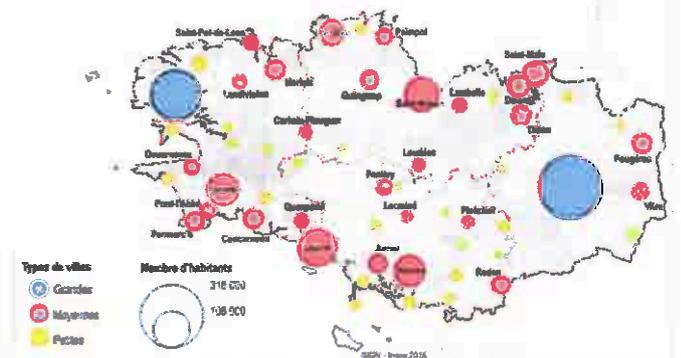
La Communauté de Communes comptait en 2014 (source INSEE) 45 330 habitants et 25 426 logements en 2013 (source INSEE). C'est une intercommunalité essentiellement rurale composée depuis janvier 2017 de 25 communes (avec la commune costamoricaine de Saint Connec) avec une densité de population presque deux fois inférieure à la densité régionale (63 habitants/km² contre 114 habitants/km² en Bretagne).

Pontivy Communauté s'organise autour de la ville centre : Pontivy qui concentre 31% de l'ensemble de la population intercommunale.

Ville principale de Pontivy Communauté qui structure l'armature urbaine, les services à la population, l'emploi et les mobilités – placée au centre de l'intercommunalité.

Pontivy concentre les parcs d'activité et les services de l'intercommunalité.

Typologie des villes bretonnes



En 2013 Source : Insee	Popula- tion	Evolution 2008-13	Surface	Ména- ges	Emplois	Etablis- sements	Taux de chômage – 15 à 64 ans	Logements	Taux de vacance	Taux de pauvreté 15 à 64 ans
Ville Pontivy	13 915	0.3%	24.9	6 395	9 265	1 363	15.2 %	8 087	11.3%	14.4%
Pontivy Communauté	45 330	0.2%	748.8 km ²	21 082	21 040	4 292	10.5 %	25 426	10.6%	11.4%
Bretagne	3 259 659	0.7%					11.3 %		7.4 %	10.7%

Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville

Analyse des dynamiques sociodémographiques

La population de la ville est **stable depuis 3, voire 4 recensements**. Elle représente **13 915 habitants** en 2013 (population sans double compte). Le taux de croissance démographique est globalement de **0.3 % par an** entre 2008 et 2013.

La densité est élevée : **560 habitants au km²**. La ville de Pontivy couvre une superficie de 24.9 km².

POP T1 – Population

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013
Population	11 412	12 578	12 675	13 140	13 508	13 693	13 915
Densité moyenne (hab./km ²)	459,2	506,2	510,1	528,8	543,6	551,0	560,0

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2015.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2008 et RP2013 exploitations principales

La croissance de la ville n'est pas due au solde naturel négatif depuis 2 recensements mais au **solde migratoire**. La ville de Pontivy se développe grâce aux nouveaux habitants. Mais la tendance est à un **vieillissement de la population**. La ville perd de l'attractivité pour les populations jeunes et actives. Cette tendance était déjà engagée sur la période 1999-2009 : le vieillissement est le résultat des personnes déjà installées qui vieillissent (dont les enfants ont quitté le logement) mais également d'ainés extérieurs à la ville qui viennent y passer leur retraite pour l'accès facilité aux services.

Les populations qui quittent le territoire communal ne sont pas les mêmes que celles qui viennent s'y installer : **personnes âgées et surtout jeunes adultes (18-24 ans) constituent des publics sur-représentés** parmi les entrées sur la commune, tandis que les couples avec enfants (familles biparentales) affichent une propension accrue au départ du territoire, notamment pour s'installer sur les communes périphériques.

Ainsi, la ville de Pontivy a vu baisser le nombre de personnes par résidence principale. Cette baisse se stabilise depuis 2008 à un taux légèrement inférieur à **2 personnes par ménage**.

Les **retraités et les ouvriers** dominent la composition des ménages de la ville de Pontivy, suivis des professions intermédiaires, des employés, des personnes sans activité et des cadres.

La population du centre-ville :

- **2/3 de la population est constituée d'un ménage d'une personne**. Les personnes seules sont plus jeunes que dans le reste de la commune.
- **Des faibles revenus médians en centre-ville (19 353 €)**
- **Un taux de chômage plus élevé en 2013 (11,5% contre 10,2% dans le reste de la commune)**

Analyse de la quantité et de la qualité du logement (nombre, prix et adéquation avec les revenus des ménages, typologies, services, parking / accessibilité, vacance, salubrité, performance thermique)

Un parc croissant de logements mais des signaux d'alerte pour le cœur de ville cumulant vacance, vétusté/insalubrité et déficit de logements sociaux.

LOG T2 – Catégories et types de logements

	2013	%	2008	%
Ensemble	8 087	100,0	7 537	100,0
Résidences principales	6 935	85,8	6 674	88,5
Résidences secondaires et logements occasionnels	237	2,9	226	3,0
Logements vacants	915	11,3	638	8,5
Maisons	4 501	55,7	4 184	55,5
Appartements	3 555	44,0	3 306	43,9

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

LOG T3 – Résidences principales selon le nombre de pièces

	2013	%	2008	%
Ensemble	6 935	100,0	6 674	100,0
1 pièce	527	7,6	670	10,0
2 pièces	1 194	17,2	1 058	15,9
3 pièces	1 296	18,7	1 101	16,5
4 pièces	1 481	21,4	1 293	19,4
5 pièces	2 437	35,1	2 551	38,2

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

La ville compte **8 087 logements** en 2013, nombre en nette progression depuis 2008. La proportion augmente autant pour les maisons que pour les appartements mais également pour quasiment tous les volumes de logements (baisse uniquement des logements composés d'une seule pièce).

Le nombre de résidences principales a augmenté entre 2008 et 2013, approchant les 7 000 logements. Des évolutions sont toutefois notables : baisse des propriétaires, hausse significative des locataires, notamment en logement HLM.

Part des logements vacants : 12,41% (fichier DGFIP 2016 = 1001 logements vacants sur la ville au total)

Bilan de l'OPAH intercommunale : lancée en avril 2012 et clôturée en décembre 2017

Dossiers accordés sur l'ensemble du territoire de Pontivy Communauté

Pour les propriétaires occupants

- Lutte contre la précarité énergétique : 462
- Lutte contre la précarité énergétique sans aide de l'Anah : 21
- Maintien à domicile : 156
- Dossiers mixtes (économie d'énergie et maintien à domicile) : 27
- Lutte contre l'habitat indigne : 8
- Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif (programme AELB inclus) : 126

Pour le volet propriétaires bailleurs : 36

Total des logements améliorés : 836

Focus sur la Ville de Pontivy

Pour les propriétaires occupants

- Lutte contre la précarité énergétique : 124 dont 17 sur le périmètre d'étude de l'OPAH RU
- Maintien à domicile : 31 dont 2 sur le périmètre d'étude de l'OPAH RU
- Dossiers mixtes (économie d'énergie et maintien à domicile) : 3 dont 1 sur le périmètre d'étude de l'OPAH RU
- Lutte contre l'habitat indigne : 2 dont 1 sur le périmètre d'étude de l'OPAH RU
- Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif : 1

Pour le volet propriétaires bailleurs : 11

Total des logements améliorés sur la commune de Pontivy : 172

Impact économique de l'OPAH :

- 17 000 000 € de travaux générés pour les artisans et entreprises de BTP du territoire.
- 8 135 102 € de subventions accordées dont 1 941 321 € de subventions pour Pontivy.

Logements sociaux et positionnement dans la ville

846 logements sociaux : 771 appartenant à des organismes HLM et 75 appartenant au parc privé

Selon le PLH de Pontivy Communauté établi en 2015, la ville de Pontivy dispose de **783 logements sociaux** en 2011, contre 637 logements sociaux pour les autres communes de l'intercommunalité. La ville détient donc 55% du parc du logement social de l'intercommunalité. Par contre, l'objectif de 20% de logements sociaux par commune n'est pas atteint par la ville.

- BSH (70,44 du parc locatif social), soit 596 logements sur 19 résidences (2 logements 12 rue Stanislas le Compagnon, 22 logements résidence Clémenceau, 24 logements résidence quai du Plessis, 27 logements Les

Jardins du Blavet, 11 logements résidence Le Tallin, 6 logements au 131 rue Nationale, 8 logements résidence Porlorino 3 logements rue des Trois Frères Le Forestier, 24 logements rue du Plessis, 6 logements résidence de la Cour Talmon, 1 logement au 8 rue André Malraux, 10 logements résidence Pasteur, 123 logements résidence du Stiffel, 20 logements rue de la Plage, 30 logements résidence du Guernal, 87 logements résidence de Kéroport, 176 logements résidence du Vélodrome, 40 logements résidence Château Gaillard)

- Lorient Habitat (6,15% du parc locatif social), soit 52 logements (46 logements Résidence Fagot 16 rue des Sports, 6 pavillons Les Hameaux du Talin)
- LB Habitat – Foyer d'Armor (2,13% du parc locatif social), soit 18 logements (10 appartements Résidence Iéna, 8 logements résidence Les Rives du Blavet rue Henri Gaillard)
- Le Logis Breton (3,66% du parc locatif social), soit 31 logements (Le Clos des Vignes)
- Aiguillon Construction (9,46% du parc locatif social), soit 80 logements (15/21/23 rue du Général Quinivet, au 36/38 rue des Moulins, résidence 15 rue Pierre Mendès France et résidence au 29/31 rue des Déportés à Stival)

BSH représente 76,62% du parc locatif social HLM

Les projets des bailleurs sociaux sur la ville de Pontivy :

- SA Les Ajoncs construit une opération immobilière à vocation intergénérationnel, adaptée aux besoins locaux et comprenant ;
 - un foyer de Jeunes Travailleurs constitué de 46 logements, composés principalement de T1 et T1bis, dédiés aux jeunes actifs en formation. Ces logements, obtenus par restructuration et réhabilitation lourde du bâtiment Sainte Eugénie seront, pour une partie d'entre eux, en duplex.
 - un immeuble collectif en locatif social, composé de 16 logements PLUS, de type T2, dédiés prioritairement aux personnes âgées autonomes à faibles revenus qui souhaitent se sentir en sécurité et se rapprocher des services et commerces, présents en centre-ville. Le bâtiment 8 qui accueillera les logements seniors fera l'objet d'une opération de démolition-reconstruction.
- La gestion de cet ensemble immobilier sera confiée à l'association AGORA SERVICES, qui gère déjà une résidence de ce type sur Lorient. Aiguillon Construction n'a pas de projet en cours ou à venir
- Le Logis Breton n'a pas de projet en cours ou à venir
 - Lorient Habitat n'a pas de projet en cours ou à venir
 - LB Habitat Foyer d'Armor n'a pas de projet en cours ou à venir
 - BSH présente les projets en cours ou à venir qui suivent (objectif de maintenir la capacité locative malgré les déconstructions) :
 - 1-projet de construction Clémenceau (logements locatifs + pension de familles AMISEP) = 22 logements intermédiaires avec ascenseur (11 T2, 7 T3 et 4 T4), 13 logements individuels (3 T1, 5 T3, 4 T4 et 1 T5), un bâtiment destiné à une pension de famille AMISEP (25 collectifs dont 23 T1 et 2 T1 bis) = démarrage prévisionnel des travaux 2^{ème} trimestre 2019, durée des travaux 18 mois avec livraison prévisionnelle 4^{ème} trimestre 2020
 - 2-déconstruction de la résidence du quai Plessis dans la foulée des travaux de Clémenceau = résidence sociale gérée par l'AMISEP
 - 3-projet du Vélodrome avec la déconstruction de 60 logements pour une phase opérationnelle en 2022-2024 = foncier à trouver à proximité plus immédiate du centre-ville
 - 4-réflexion à mener sur la résidence du Stiffel

Caractéristiques des logements du centre-ville (source étude OPAH RU mai 2018) :

- Surreprésentation des locataires du parc privé
- Faible part de résidence principale
- Une vacance importante : ¼ de logements vacants (27%), soit 512 logements sur les 1924 logements du centre-ville contre 15% pour l'ensemble de la ville et 12% pour Pontivy Communauté

La vacance concerne majoritairement le parc ancien, construit avant 1949 dans le centre-ville et plus de 80% des logements vacants du centre-ville sont des logements collectifs

- Majoritairement des logements de petite surface, inférieure à 55m²
- Occupés par des personnes seules dont 30% ont moins de 40 ans et 20% plus de 75 ans
- Plus de 40% occupent leur logement depuis moins de 2 ans
- Les locataires représentent la majorité des ménages vivant sous le seuil de pauvreté
- 2/3 du parc de logements du centre-ville sont construits avant la première réglementation thermique.
- Conditions à l'achat : Prix moyen du m² de 1100 € en centre-ville contre 1375 € sur le reste de la commune, 1842 € dans le Morbihan

- Conditions à la location : 9,1 € du m² en centre-ville (avril 2018), contre 6.9 € dans la ville en moyenne, 7.4 € dans le Morbihan
- Le centre-ville concentre près d'1/3 du parc privé potentiellement indigne de la commune (données 2015), soit 150 logements identifiés en centre-ville.
- Près de ¾ des propriétaires occupants éligibles dans le centre-ville sont très modestes.
- Pontivy compte 41 copropriétés potentiellement fragiles dont 33 dans le centre-ville. Elles sont quasiment toutes de petite taille (moins de 12 logements)

Etude OPAH RU complétée d'une enquête de terrain :

115 bâtiments repérés comme nécessitant des travaux sur l'ensemble du périmètre, soit 282 logements

Dont 55 bâtiments vacants (potentiel de 100 logements)

Caractéristiques : façades en mauvais état, problèmes importants liés à leur façade, rénovation de couvertures, travaux de menuiseries.

Animation et structuration de l'offre (dynamique et associations de quartiers, professionnalisation et structuration de l'offre de logements)

Des habitants impliqués dans la vie associative, qui se mobilisent dans les comités de quartiers et participent aux projets

Vie associative

La ville compte environ 252 associations très diversifiées.

La Maison pour Tous de Pontivy est un lieu reconnu comme Centre social. Y sont concentrés de nombreux services pour les associations et les particuliers. On y trouve par exemple, une cuisine pédagogique, la distribution alimentaire, un conseil au développement associatif, une permanence pour l'aide à la maîtrise des factures d'eau et d'énergie, des initiations à l'informatique, la radio locale radio bro gwened...

Réunions de quartiers

La ville se décompose en 9 quartiers qui sont animés en comités de quartiers. L'équipe municipale concerte tous les ans les populations – quartier par quartier – pour identifier les besoins des habitants, les problèmes récurrents et essayer de répondre aux attentes formulées.

Conseil municipal des jeunes

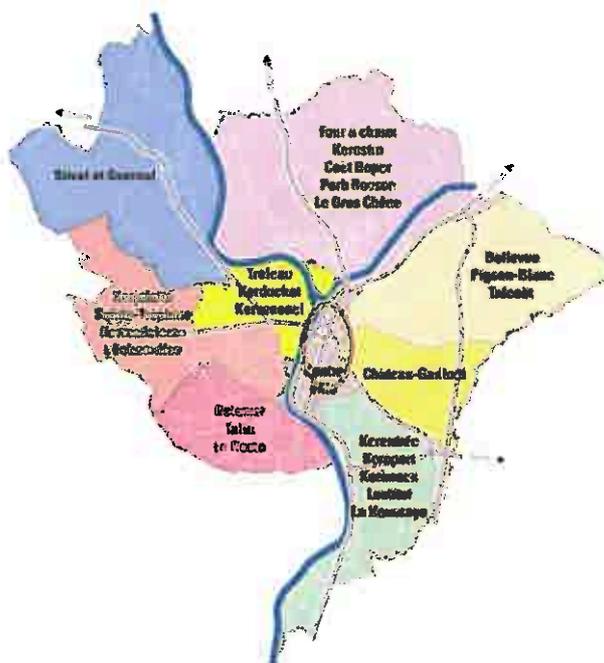
Un conseil municipal des jeunes est en fonctionnement et contribue à apporter un regard nouveau sur le développement et les besoins dans la ville. Il est très opportun pour une commune qui cherche à attirer des familles avec enfants.

Participation citoyenne dans les projets : la restauration du château de Pontivy

La municipalité mobilise les habitants dans la gestion de la ville.

Elle a appelé aux dons pour aider au financement de la restauration du château de Pontivy, emblème de la ville. Les habitants et les associations ont répondu en apportant 45 000 € de dons.

Elle sensibilise les habitants des quartiers et les associe à la protection de leur environnement et à leur sécurité. Tel est l'objet du Protocole de la participation citoyenne qui a été signée en mairie, en janvier 2017.



SYNTHESE – Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville

FORCES	FAIBLESSES
<p>1^{er} pôle urbain du Centre Bretagne</p> <p>Création d'un guichet unique de l'habitat en 2019 par Pontivy Communauté en centre-ville regroupant conseils spécialisés et parcours d'accompagnement (rénovation, accession, extension patrimoine classé, location)</p> <p>Décision de la ville de Pontivy de mettre en place une aide à la rénovation des façades dans les rues les plus stratégiques</p> <p>Vitalité associative de la ville – plus de 250 associations</p> <p>Un réseau de conseillers de quartiers (9 quartiers, 45 conseillers et 9 élus référents)</p>	<p>Difficultés à passer le seuil des 15 000 habitants depuis 3 recensements, taux de croissance de 0.3% par an</p> <p>Forte vacance de logements en centre-ville liée à la taille, la dégradation, au coût des travaux à faire : 56 immeubles avec travaux importants 148 logements PPPI</p> <p>175 ménages potentiellement concernés par le programme Habiter Mieux (amélioration énergétique) 80 ménages éligibles pour l'adaptation de logements dont 60 ménages très modestes</p> <p>Une quinzaine de copropriétés dégradées identifiées</p> <p>Précarité des ménages du centre-ville</p> <p>Taux de logement social inférieur à 20% Mais surtout concentration de l'habitat social dans certains quartiers de Pontivy</p>

ENJEUX
<p>Réinvestir les logements délaissés, tout en maintenant les qualités architecturales spécifiques du centre-ville et de son histoire : rénover, agrandir les logements pour mieux répondre aux demandes</p> <p>Favoriser la mixité sociale dans les quartiers et éviter la concentration de logements sociaux sur certains quartiers</p>

Actions déployées Sous 2 ans	Actions envisagées dans le dispositif Action Cœur de ville
<p>Guichet unique intercommunal de l'habitat OPAH RU Plateforme locale de la rénovation de l'habitat Ravalement de façades, Effacement des réseaux Mise en place de conteneur enterrés Création d'un Foyer de Jeunes Travailleurs et logements intergénérationnels dans le quartier Tréleau</p>	<p>OPAH-RU Accompagnement à la réhabilitation de bâtiment ou d'ilot urbain, à destination privée ou de mixité social (bailleurs)</p>

Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré

Analyse des dynamiques économiques (évolution, typologies, attractivité, rotation)

Pontivy, pilote d'un bassin d'emplois peu qualifiés, disposant de formations diversifiées et universitaires à renforcer

La Ville de Pontivy a une population active qui n'a pas bougé entre 2008 et 2013, mais dont les caractéristiques ont évolué, notamment du fait de l'augmentation du chômage qui a augmenté de plus de 4 points.

EMP T1 – Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	2013	2008
Ensemble	8 834	8 846
Actifs en %	69,0	68,3
Actifs ayant un emploi en %	58,5	61,4
Chômeurs en %	10,5	6,9
Inactifs en %	31,0	31,7
Elèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	13,5	13,8
Retraités ou préretraités en %	9,3	9,3
Autres Inactifs en %	8,1	8,5

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

EMP T8 – Emplois selon le secteur d'activité

	2013				2008	
	Nombre	%	Dont femmes en %	Dont salariés en %	Nombre	%
Ensemble	9 149	100,0	51,9	92,3	9 832	100,0
Agriculture	69	0,8	52,7	47,8	81	0,8
Industrie	1 202	13,1	26,1	96,1	1 393	14,2
Construction	416	4,5	16,9	79,8	433	4,4
Commerce, transports, services divers	3 860	42,2	52,7	88,7	3 748	38,1
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	3 601	39,4	63,7	97,1	4 177	42,5

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations complémentaires lieu de travail.

La ville compte **9 149 emplois en 2013**. Une chute des emplois est constatée sur la commune, environ 700 emplois en moins depuis 2008. Elle concerne essentiellement l'administration publique et s'explique par le déménagement de l'hôpital et de la polyclinique sur Noyal-Pontivy. Ce n'est donc pas une perte majeure pour la ville : les habitants sont restés vivre dans le secteur de Pontivy.

A noter la **perte de presque 200 emplois industriels** en 5 ans, s'expliquant par la fermeture d'entreprises comme Dandy, Gallais entre autres.

Le maintien de la situation de l'emploi est essentiellement dû aux **services, commerces et transports sur cette période**.

La ville de Pontivy dispose de la **plus faible proportion de cadres des villes bretonnes**.

La ville compte **1363 établissements actifs** au 31 décembre 2014, dont la part des commerces – transports et services représente plus de 73% (dont 24 % en commerce et réparation automobile).

Part des CFM dans l'emploi total au sein des principales aires urbaines bretonnes en 2013

Aire urbaine	Emploi total en 2013	Cadre des Fonctions Métropolitaines en 2013	Part (%)
Rennes	313 949	36 674	11,7
Brest	130 502	10 908	8,4
Lorient	84 656	5 308	6,3
Saint-Brieuc	72 075	4 388	6,1
Vannes	66 484	4 858	7,3
Quimper	60 396	4 289	7,1
Saint-Malo	31 586	1 954	6,2
Lannion	23 862	3 218	13,5
Fougères	19 162	838	4,4
Morlaix	18 753	1 113	5,9
Vitré	15 590	742	4,8
Dinan	12 633	521	4,1
Guingamp	12 165	472	3,9
Redon	12 031	491	4,1
Pontivy	11 508	411	3,6
Auray	10 772	773	7,2
Dinard	10 129	714	7,0
Bretagne	1 300 321	94 182	7,2

Source : Insee, recensement de la population

Le **niveau de scolarisation est excellent** et progresse jusqu'à 17 ans. Les jeunes sont plus diplômés qu'en 2008 pour des niveaux CAP/BEP et BAC.

Phénomène exceptionnel : la ville de Pontivy compte **7500 élèves** (ne résidant pas tous sur Pontivy) pour à peine 15 000 habitants. Elle joue un rôle majeur pour la formation des enfants d'une grande partie du Centre Bretagne.

Ville pilote d'un campus de proximité avec Loudéac

Présence des universités et des grandes écoles



Pontivy et Loudéac viennent de constituer un **campus de proximité** fraîchement labellisé par la **Région Bretagne**. L'association IPF3A en constitue la cheville ouvrière. Les métiers évoluent dans les usines agroalimentaires, dans les fermes. La technologie numérique prend le pas sur les machineries. Un campus de proximité connecté aux réseaux de recherche est indispensable pour la transition des compétences sur un territoire.

Le revenu médian des Pontivyens est modeste : 20 015 €. 56 % des ménages sont imposés.

Bassin de l'emploi et ses caractéristiques

Emploi – Chômage	Arrondissement Insee	Zone emploi Insee	Intercommunalité	Ville Pontivy
Emploi total (salarié et non salarié) au lieu de travail en 2013	47 317	23 045	20 143	9 265
Dont part de l'emploi salarié au lieu de travail en 2013, en %	82,4	83,3	85,9	91,3
Variation de l'emploi total au lieu de travail : taux annuel moyen entre 2008 et 2013, en %	-0,1	0,1	1,0	-1,8
Taux d'activité des 15 à 64 ans en 2013	73,5	73,0	73,2	69,0
Taux de chômage des 15 à 64 ans en 2013	10,6	10,4	10,5	15,2

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales en géographie au 01/01/2015

L'emploi total et salarié a augmenté dans la zone d'emploi de Pontivy, qui enregistre une croissance significative au regard des autres zones d'emploi bretonnes.

Ces bons résultats de la zone d'emploi de Pontivy sont significatifs du maintien de la sphère productive, du développement de la sphère résidentielle et des emplois de services ces dernières années.

Cette tendance se confirme puisque le taux de chômage était de 10,5% en 2013 (chiffre INSEE pour Pontivy Cité) et se situe à 7,3 % au 4^{ème} trimestre 2017 pour le bassin d'emploi (source Pôle emploi – avril 2018).

Établissements	Bassin d'emploi (Insee)	Zone d'emploi (Insee)	Intercommunalité	Ville Pontivy
Nombre d'établissements actifs au 31 décembre 2014	11 377	5 388	4 292	1 363
Part de l'agriculture, en %	23,4	21,7	19,7	1,3
Part de l'industrie, en %	6,5	6,2	6,5	5,1
Part de la construction, en %	9,0	7,7	7,3	4,3
Part du commerce, transports et services divers, en %	49,2	52,1	53,5	73,2
Part de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale en %	11,8	12,3	12,9	16,1

Le bassin d'emploi est encore fortement marqué par l'agriculture (autour de 20%), domaine très lié au développement de l'industrie. L'industrie représente plus de 6% des établissements dans le bassin d'emploi. La construction est moins présente proportionnellement sur la ville et l'intercommunalité que dans le bassin d'emploi. A l'inverse, les services-transports et commerces sont plus importants quand on se rapproche de la ville., tout comme l'administration publique.

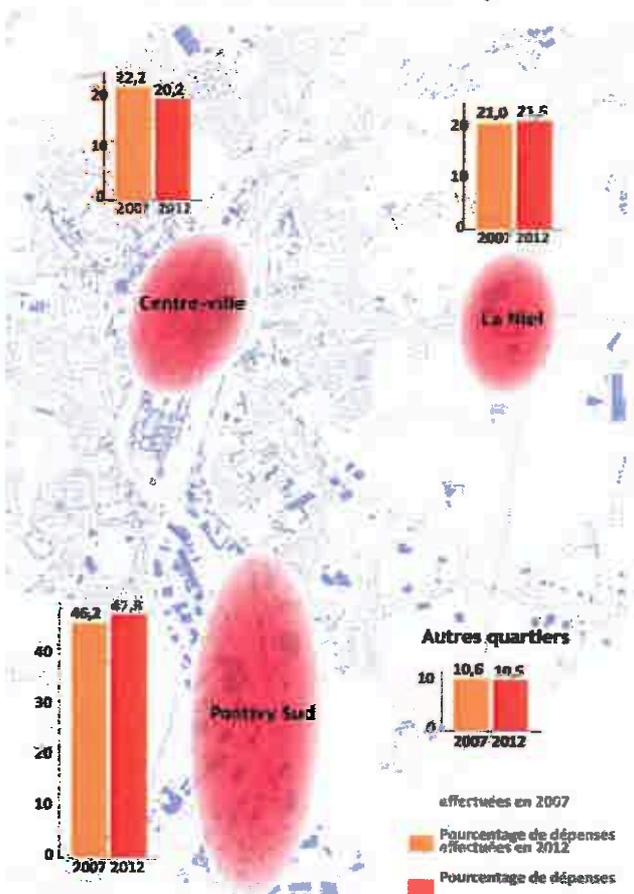
Analyse des dynamiques propres au commerce (rotation, impact des nouveaux modes de consommations)

Une vitalité commerciale encore préservée, mais avec un équilibre centre-ville et zones commerciales fragilisé ces dernières années

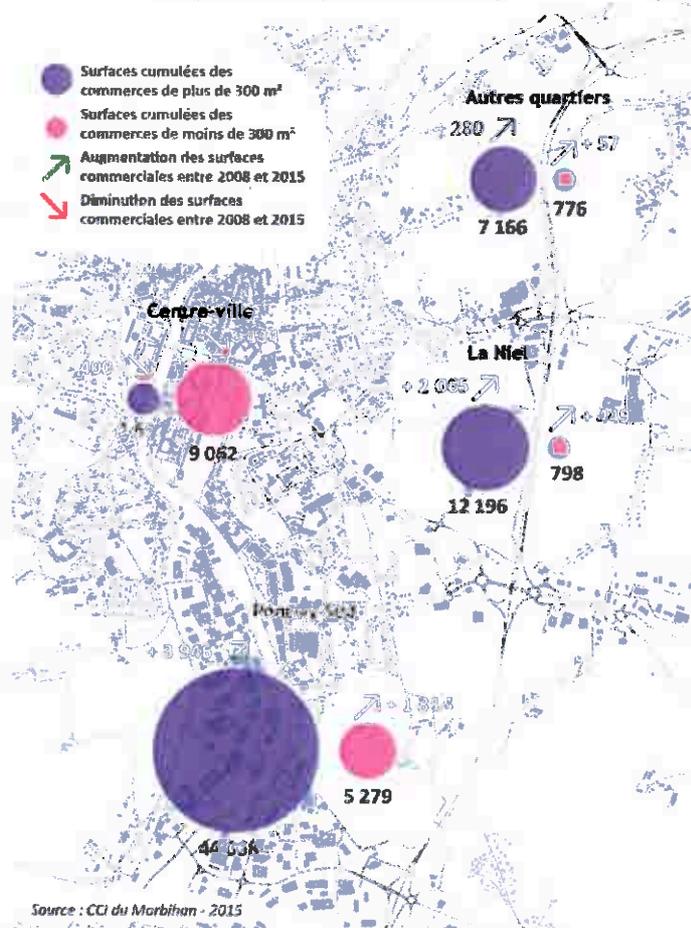
Avec 376 commerces et services recensés en 2016 dont 190 en centre-ville, Pontivy conserve sa réputation de « ville commerçante » rayonnant sur tout le Centre-Bretagne et offrant de nombreux emplois.

Phénomène récent : le centre-ville perd des parts de marché au profit de la périphérie. La perte la plus importante concerne les produits anomaux alors que le centre-ville se prête à ce type de commerce qui n'engendre généralement pas de gros volumes. Ces produits regroupent les produits d'équipement de la personne et de "culture - loisirs", plutôt achetés dans les principaux pôles commerciaux (de centre-ville ou de périphérie) avec une fréquence et une régularité moindre que les produits "banals". La baisse observée sur le centre-ville est de - 3,5 points entre 2007 et 2012 tandis que le gain le plus important concerne ces mêmes produits anomaux sur le pôle de Pontivy Sud (+ 2,1 points). On constate donc que la périphérie attire davantage sur des produits type habillement ou culture loisirs au détriment du centre-ville.

Évolution du poids des principaux pôles commerciaux de Pontivy



Évolution de l'offre commerciale des principaux pôles de Pontivy

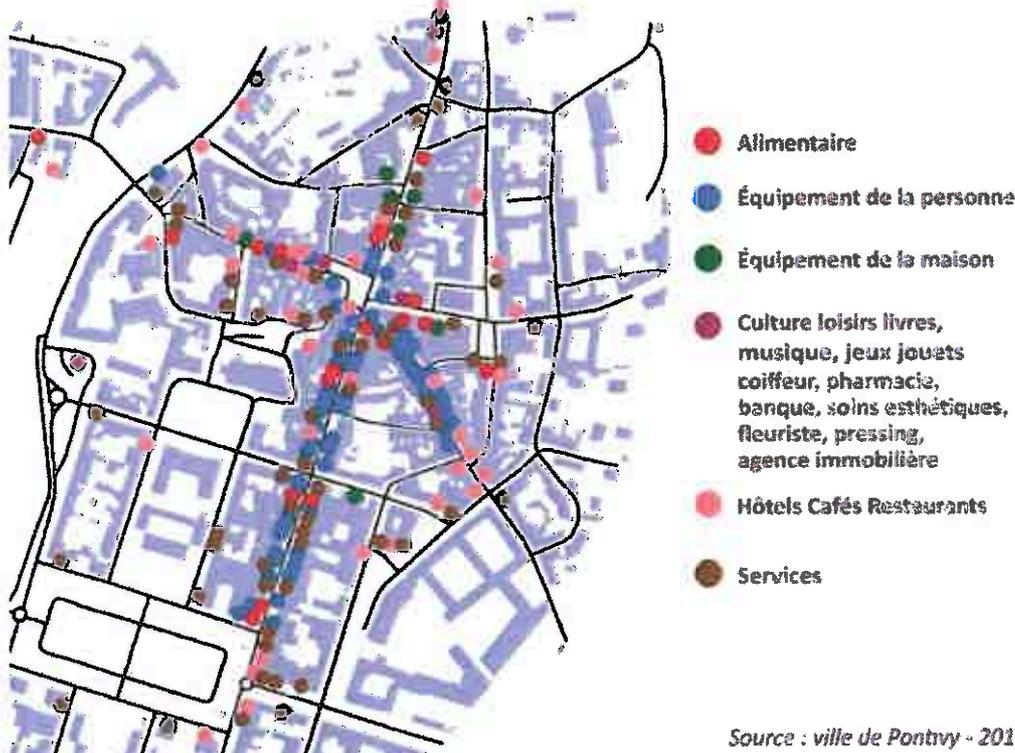


Panorama du commerce – Ville de Pontivy 2016

Sur près de 190 commerces et activités marchandes, présents dans le centre-ville, 65 % concernent des services et des commerces d'équipement de la personne. Les hôtels, cafés et restaurants représentent un peu moins de 20 % des enseignes et les commerces alimentaires, environ 10 % de l'offre. Enfin, les commerces de culture loisirs et d'équipement de la maison sont faiblement représentés avec respectivement 3 et 4 % de l'offre du centre-ville de Pontivy.

Plus d'un tiers du chiffre d'affaires généré par le centre-ville de Pontivy provient des dépenses des habitants de la ville de Pontivy. Il est essentiel de maintenir cette attractivité forte du centre-ville pour les Pontivyens. Il est également intéressant d'observer que près de 50 % du chiffre d'affaires provient des communes rurales autour de Pontivy, ce qui reflète le rayonnement important du centre-ville sur des communes se situant jusqu'à 30 minutes de voiture.

Analyse de l'occupation économique (cartographie d'implantation, type d'occupation, surfaces occupées, vacance, caractéristiques des surfaces vacantes au regard des demandes du marché)
Offre commerciale du centre-ville

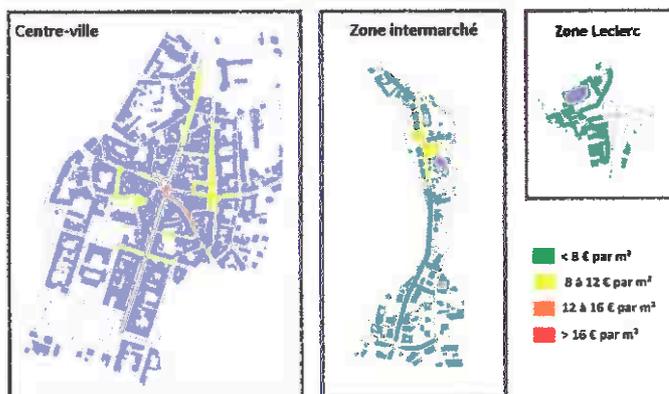
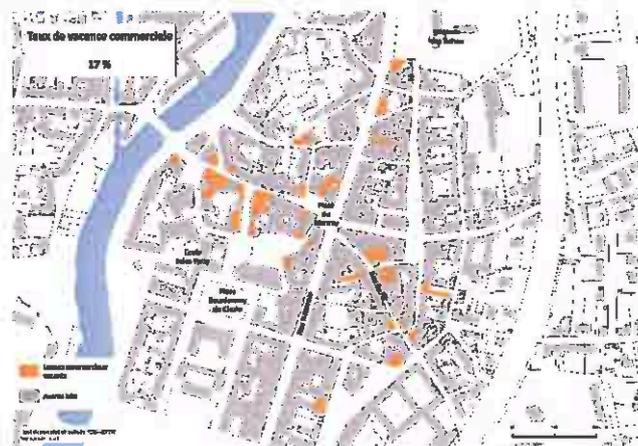


Source : ville de Pontivy - 2016

En 2016, le centre-ville de Pontivy compte environ 35 locaux commerciaux inoccupés, soit un taux de vacance commerciale de 17 %. Ce sont principalement les rues du Fil, du Pont et Émile Souvestre qui regroupent les cellules vides. Malgré des loyers plus faibles que dans la rue Nationale, les flux moins importants et le désintérêt des enseignes franchisées fragilisent le maintien d'une dynamique commerciale.

En 2018 (étude OPAH-RU), 50 commerces ont été repérés comme vacants dans le centre-ville. 35% de ces commerces nécessitent des travaux importants de devanture et 35% sont repérés dans les immeubles à traiter dans le cadre de l'OPAH-RU.

Montant des loyers commerciaux à Pontivy



Vacance commerciale par rue (données terrain juillet 2018)

NOM DE LA RUE	NOMBRE DE BOUTIQUES	NOMBRE DE BOUTIQUES	POURCENTAGE
---------------	---------------------	---------------------	-------------

	COMMERCIALES	VACANTES	
RUE DU FIL	44	4	9.09%
RUE NATIONALE	64	2	3.01%
RUE GENERAL DE GAULE	33	7	21.21%
RUE DU PONT	23	6	26.08%
PLACE DU MARTRAY	6	2	33%

Animation et structuration de l'offre (lisibilité de commercialisation des locaux, associations d'entreprises, associations des commerçants, animations commerciales du centre-ville)

La ville de Pontivy a recruté un manager du commerce à mi-temps et vient d'adhérer à la Fédération des boutiques à l'essai afin de redynamiser le commerce en centre-ville. Principales visées par ce nouveau concept : les rues du Fil et du Pont. Le dispositif permet à un porteur de projet de tester, pendant plusieurs mois, son projet de commerce dans un local commercial vacant et de bénéficier d'un accompagnement - l'objectif étant qu'il s'installe ensuite durablement dans le local. Le manager de commerce, sera chargé de recenser les locaux vides et d'approcher les propriétaires pour leur assurer un accompagnement. Le dispositif associe les acteurs privés et publics : la collectivité, un bailleur, les partenaires d'accompagnement à la création d'entreprises (chambres consulaires...) et les associations de commerçants.

Boutiques à l'essai

Actuellement 2 sont en activité : 21, rue du Fil et 5 rue Ange Guépin

- 21 rue du Fil : Fish Spa Gwen Beauté
- 5 rue Ange Guépin : Cop' Bobines

Animations commerciales

- Braderies en juillet et août (UCIAP)
- Marché de Noël au mois de décembre
- Tous au jardin à l'automne (association APOME)
- Animations estivales sur la Place du Martray

3 associations d'entreprises animent Pontivy : Union des Commerçants du centre-ville, association d'entreprises de Pontivy Sud et l'association Triskell.

SYNTHESE – Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré

FORCES	FAIBLESSES
<p>Bassin économique regroupant des sièges sociaux de grandes entreprises bretonnes de l'agroalimentaire</p> <p>Seul campus universitaire du Centre Bretagne, spécialisé dans l'agriculture, l'agroalimentaire, la valorisation des rejets, le génie chimique – génie des procédés et formation des infirmiers 10 établissements fédérés pour 1 000 étudiants</p> <p>1^{er} pôle commercial du Centre Bretagne : 376 commerces et services</p> <p>Appui d'un manager du commerce et dynamique commerciale par les initiatives : boutiques à l'essai,</p> <p>Dispositions du SCOT pour préserver la commercialité du centre-ville – à décliner dans le PLUI</p> <p>Déploiement de la fibre optique et commercialisation des offres en 2019</p>	<p>Faiblesse des recours aux innovations technologiques Main d'œuvre peu qualifiée</p> <p>Faiblesse de l'activité tertiaire et de services, en développement mais sous-représentée au regard des autres territoires bretons</p> <p>Faible développement des pratiques numériques professionnelles</p> <p>Forte vacance commerciale en centre-ville suite au départ d'activités pour la périphérie</p> <p>Eclatement géographique des organismes d'accompagnement à la création d'entreprises</p>

ENJEUX

Prendre appui sur les forces économiques du territoire et les accompagner à prendre le virage de l'innovation technologique et du numérique

Développer le campus de proximité, en renforçant les outils d'innovation technologiques

Maintenir les équilibres commerciaux entre le centre-ville et les zones

Renforcer la vitalité économique du centre-ville par le développement de commerces, de services

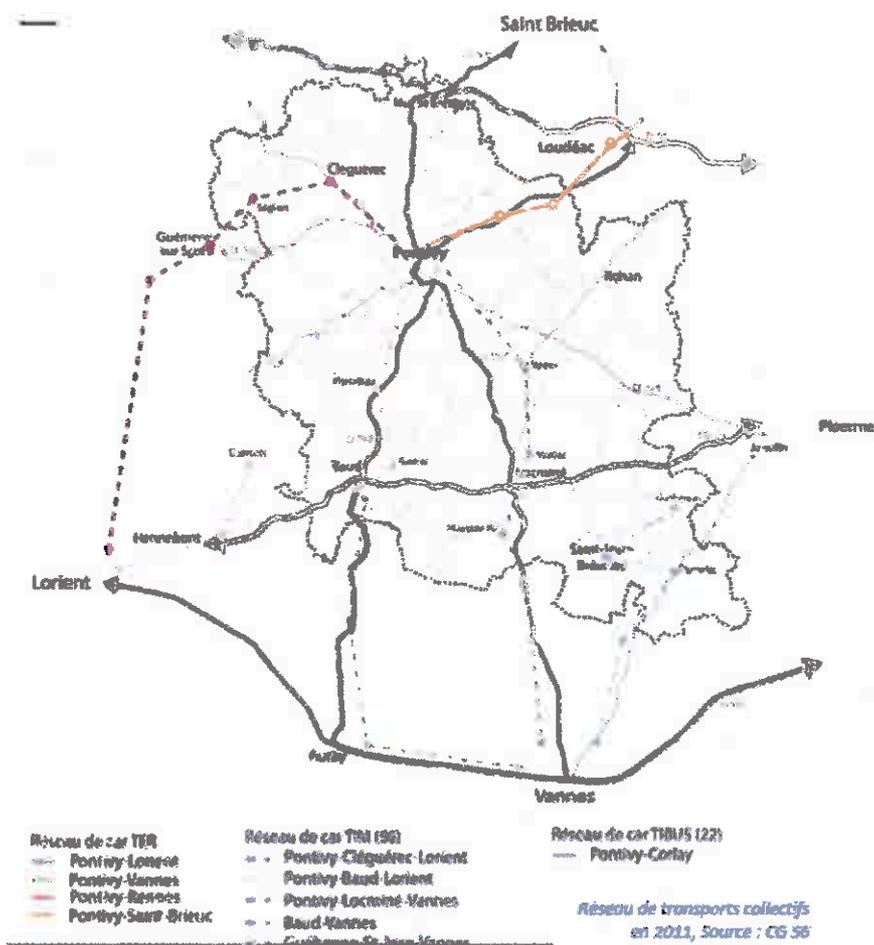
Actions déployées Sous 2 ans	Actions envisagées dans le dispositif Action Cœur de ville
<p>2 boutiques à l'essai – 2017/2018</p> <p>Développement des usages numériques commerciaux pour le centre-ville : e-portail commerces / 2018</p> <p>Animations spécifiques pour faire venir les habitants dans le centre-ville /2018-2020</p> <p>1 pépinière commerciale en préparation (aide sur le dispositif breton Dynamisme des Centre-ville) + 1 espace coworking dans un commerce /2019</p>	<p>Création d'un pool de développement économique à l'ancien hôpital dans le quartier Tréleau – regroupement des acteurs économiques qui le souhaitent : chambres consulaires, pôle ESS, animateur régional économique, plate-forme d'initiative locale, groupement d'employeurs, associations économiques et création d'un incubateur</p> <p>Pépinière agroalimentaire</p>

Axe 3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

Analyse des déplacements et des points d'attractivité majeurs du territoire Organisation des interconnexions

Pontivy Communauté est située au carrefour des principaux axes de communication qui relient les principales agglomérations de Bretagne :

- Lorient : 60 km
- Vannes : 50 km
- Saint-Brieuc : 60 km
- Rennes : 110 km
- Brest : 145 km
- Nantes : 160 km



Par délibération du conseil communautaire du 27 septembre 2011, Pontivy Communauté a décidé d'exercer la compétence transport en tant qu'Autorité Organisatrice de second rang (AO2) par délégation de compétence du département du Morbihan jusqu'en 2017, puis de la région Bretagne en application de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République. Cette délégation pour l'organisation des services de transport publics de personnes porte sur :

- Organisation et extension du réseau de transport urbain PondiBUS ;
- Organisation de lignes régulières intercommunales du réseau MOOVI ;
- Organisation d'un transport à la demande sur le territoire communautaire ;
- Organisation des transports scolaires, depuis septembre 2016.

Le 15 avril 2012, Pontivy Communauté s'est substituée à la ville de Pontivy pour l'organisation et la gestion du réseau

Le réseau PondiBUS

Le réseau PondiBUS est constitué d'un service de lignes régulières, d'un service de transport à la demande et d'un service de transport scolaire sur le territoire de la ville de Pontivy. Il fonctionne du lundi au vendredi de 7h00 à 20h00 et le samedi de 8h00 à 18h00. Il est composé de 5 lignes :

- Ligne n°1 : desserte des quartiers d'habitat ouest de Pontivy et de plusieurs établissements scolaires ;
- Ligne n°2 : desserte du quartier d'habitat Douar Ru, du parc d'activité Porh Rousse, du pôle universitaire, du lycée du gros chêne et du conservatoire ;
- Ligne n°3 : desserte de la gare et de deux zones commerciales ;

- Ligne n°4 : desserte des pôles aquatique et petite enfance et du parc des expositions ;
- Ligne n°5 : desserte du quartier d'habitat Château Gaillard, de la zone commerciale Saint-Niel et du pôle hospitalier (hôpital et polyclinique).



Le réseau de transport à la demande est constitué de 2 services (A et B) desservant les quartiers nord-ouest, ouest et nord-est de Pontivy, aujourd'hui non desservis par les lignes régulières.

Le réseau PondiBUS comprend également trois navettes de transport scolaire vers certains établissements scolaires de Pontivy grâce aux circuits :

- TS1 : Douar Ru - Collège Romain Rolland ;
- TS2 : Le Sourn - La Plaine ;
- TS3 : Green Park – Groupe scolaire Jules Ferry.

Quelques chiffres :

- 47 kilomètres de lignes ;
 - 73 arrêts ;
 - 5 véhicules (4 bus dont 1 en réserve et 1 véhicule pour le TAD) ;
 - Fréquentation 2012 (avril-décembre) : 39 786 voyages ;
 - Fréquentation 2013 (janvier – décembre) : 78 345 voyages ;
 - Fréquentation 2014 (janvier – décembre) : 79 019 voyages ;
 - Fréquentation 2015 (janvier – décembre) : 91 780 voyages ;
 - Fréquentation 2016 (janvier – décembre) : 114 586 voyages ;
 - Fréquentation 2017 (janvier – décembre) : 125 068 voyages.
- ➔ Plan du réseau PondiBUS en annexe 1.
➔ Plan du réseau PondiBUS TAD en annexe 2.

Les autres réseaux de transports collectifs

En plus du réseau de transport urbain PondiBUS, Pontivy Communauté organise deux réseaux de transports collectifs complémentaires : le réseau de transport intercommunal MOOVI et le transport à la demande.

Le réseau MOOVI :

- Fonctionnement le lundi, hors jours fériés ;
- 3 lignes ;
 - Mûr-de-Bretagne – Saint-Aignan – Neulliac – Kergrist – Pontivy ;
 - Bréhan – Rohan – Gueltas – Noyal-Pontivy – Pontivy ;
 - Crédin – Kerfourm – Pontivy.
- Fréquentation totale en 2017 : 1785 trajets



Le transport Intercommunal à la demande :

- Service en porte à point ;
- Fonctionnement les mercredis, samedis (et les lundis dans plusieurs communes) hors jours fériés ;
- 8 arrêts disponibles (gare et la Plaine à Pontivy, pôle hospitalier, centre-bourg de cinq communes) ;
- 3 horaires allers disponibles : 9h30, 10h30, 14h00 ;
- 3 horaires retours disponibles : 12h00, 16h00, 18h00 ;
- Service accessible aux personnes à mobilité réduite ;
- Fréquentation totale en 2017 : 2355 trajets.

Le territoire de Pontivy Communauté est également desservi par d'autres réseaux de transports collectifs (hors scolaires) :

Les liaisons interurbaines

Pontivy est desservie, grâce à deux points d'arrêts situés rue Napoléon et à la gare, par 3 lignes du réseau TIM (anciennes lignes départementales), à savoir :

- Ligne n°3 : Pontivy – Locminé – Vannes ;
- Ligne n°14 : Pontivy – Cléguérec – Guémené-sur-Scorff ;
- Ligne n°17 : Pontivy – Baud – Lorient.

Les lignes routières régionales (LRR) :

La gare routière de Pontivy est desservie par deux lignes régionales :

- Ligne Pontivy – Rennes ;
- Ligne Saint-Brieuc – Loudéac – Pontivy – Vannes/Lorient ;

Transport collectif, quelques chiffres :

Transport urbain ville (PondiBus) Pontivy Communauté	Transport intercommunalité (Moovi) Pontivy Communauté	Réseau TIM du Morbihan	Réseau Régional	Réseau scolaire
115 579 voyages en 2016	2 322 voyages en 2016 (uniquement le lundi – jour de marché)	121 450 voyages en 2012-13	260 000 voyages en 2015	182 jours scolarisés en moyenne par an, soit 12 740 voyages
5 lignes régulières Soit 113 501 voyages	3 lignes régulières Soit 2322 voyages	3 lignes	2 lignes	35 lignes intercommunales
Transport à la demande 2078 voyages	Transport à la demande 1917 voyages en 2016 (mercredi et samedi + lundi sur certaines communes)	Ligne 3 Pontivy-Vannes 2012-13 : 47 115 voyages Ligne 14 Guémené-Pontivy 2012-13 : 35 269 voyages Ligne 17 Pontivy-Lorient 2012-13 : 39 066 voyages	Ligne St Brieuc/Loudéac/Pontivy/Lorient-Vannes : 162 000 voyages en 2015 Ligne Pontivy-Rennes : 98 000 voyages en 2015	3274 élèves entrants à Pontivy (collèges et lycées)

L'évolution d'un nœud du transport : la gare de Pontivy

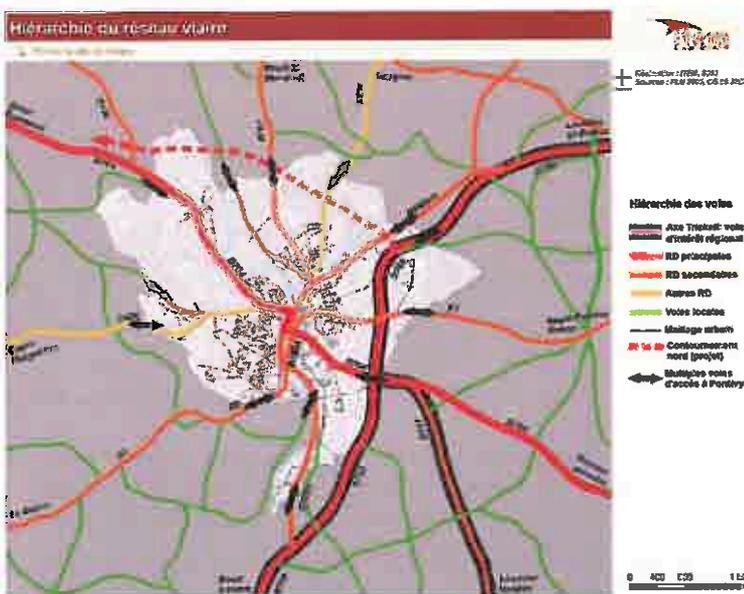
La gare routière de Pontivy, située dans le centre-ville, est actuellement un point d'arrêt des lignes routières régionales et des liaisons interurbaines, ainsi que de la ligne 3 du réseau PondiBUS.

La ville a adopté un plan de déplacement urbain (PDU) en septembre 2012, démarche stratégique qui pose le diagnostic des déplacements et pointe les enjeux et un plan d'actions pour améliorer la desserte locale comprenant le pôle d'échanges multimodal, la déviation nord et ses impacts sur les flux dans le cœur de ville, les stationnements et liaisons douces...

Depuis la prise de compétence transport public de personnes en 2011, Pontivy Communauté a élaboré un plan global de déplacement en 2013 qui est venu compléter et enrichir l'ensemble des actions contenu dans ce PDU. Ce document a fondé les bases de la politique transport de l'intercommunalité : développement des transport urbains et intercommunaux, aménagement des arrêts de transport collectif, alternative à la voiture individuelle et développement du covoiturage, intermodalité, modes de déplacement doux

La ville ne bénéficie plus de desserte de train depuis de nombreuses années mais elle a maintenu à la gare, un point d'accès pour toutes les liaisons régionales. L'arrêt des lignes régionales y est toujours présent.

La déviation nord, ouverte en 2018 : une circulation à repenser dans le cœur de ville



Cette déviation ouverte récemment aura un impact direct sur le cœur de ville, rue Nationale et rue Quinivet (quartiers les plus anciens de la ville), dont toute l'organisation est à repenser en prenant en compte les stationnements, les sens des rues, les rues piétonnes, les espaces partagés pour développer un cœur de ville agréable, sécurisé et fonctionnel.

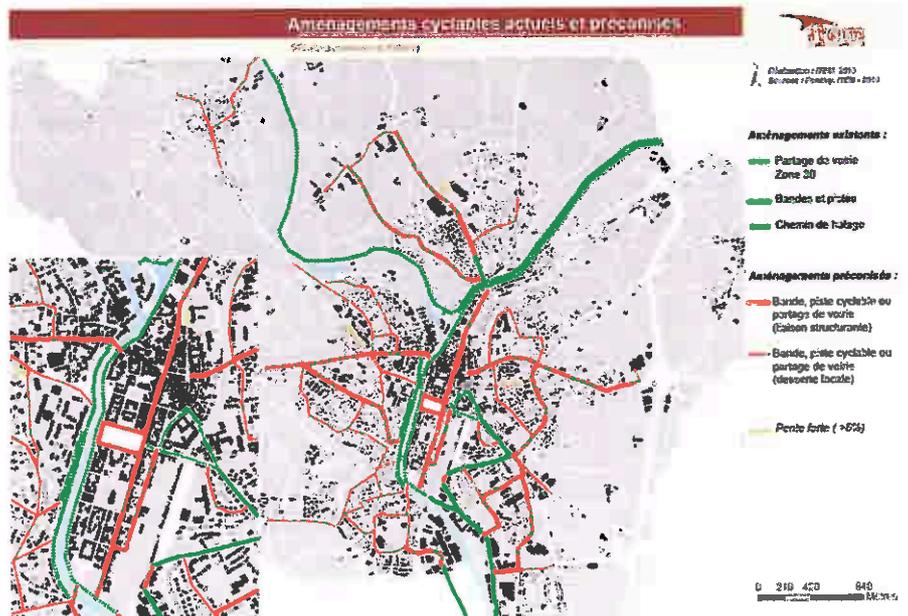
Le travail à ce sujet est engagé récemment avec la mise en place d'une commission extramunicipale et la visite de villes moyennes telles que Lamballe.

Le vélo dans la ville

Différentes raisons peuvent expliquer la faible attractivité du vélo :

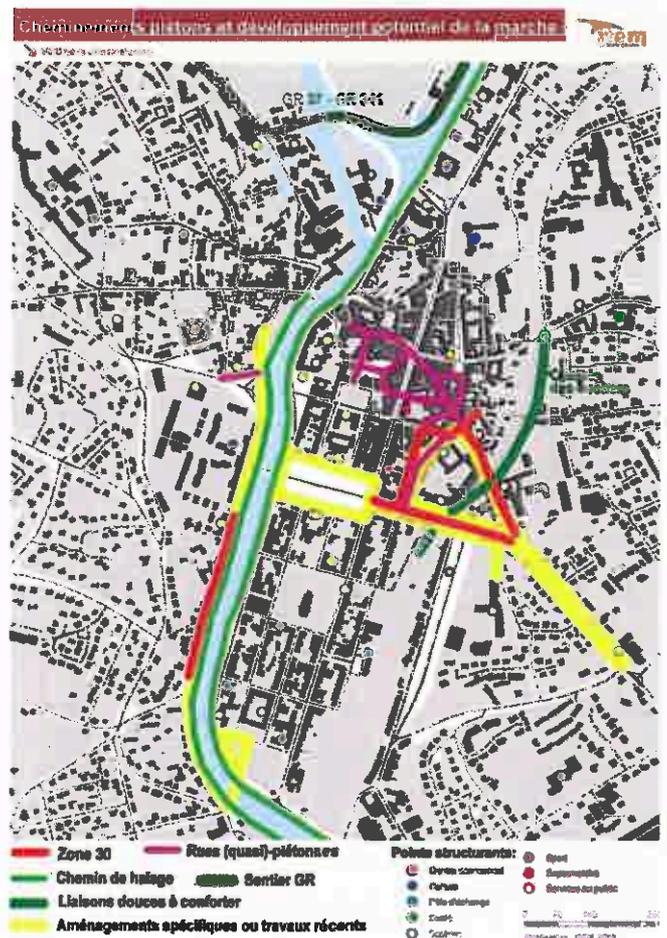
- Une topographie marquée (plusieurs pentes supérieures à 8%) ;
- Les discontinuités, qui peuvent dans certains lieux rendre les déplacements dangereux pour les cyclistes.

La pratique du vélo hors loisirs reste donc limitée. Elle ne pourra se généraliser du fait de la topographie contraignante de la commune, mais la part modale du vélo peut tout de même être renforcée pour des déplacements de courtes distances.



Les cheminements piétons dans le cœur de ville

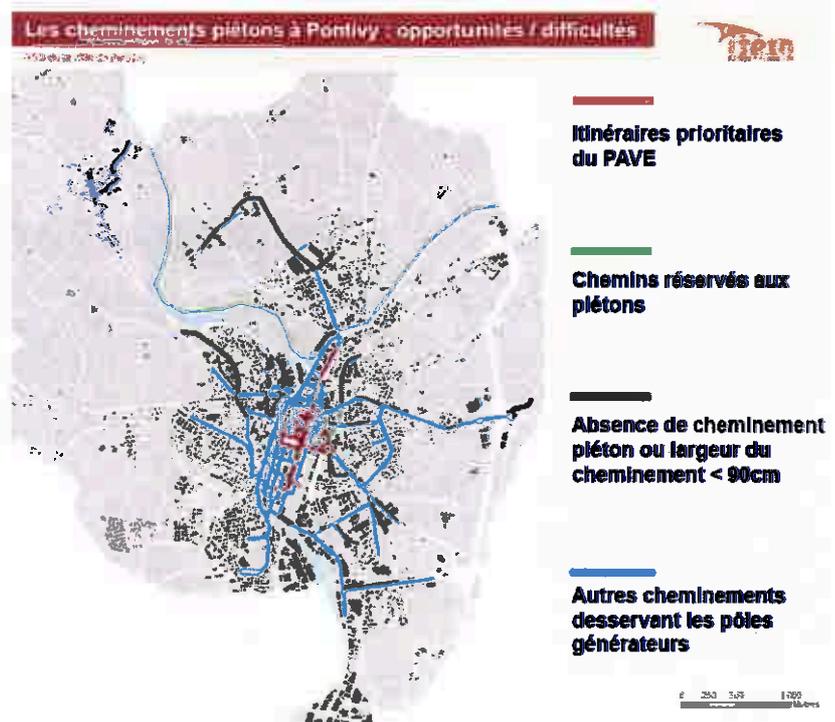
Cet état des lieux présenté dans le Plan de déplacement urbains en 2014. Il est actuellement complété par un stagiaire.



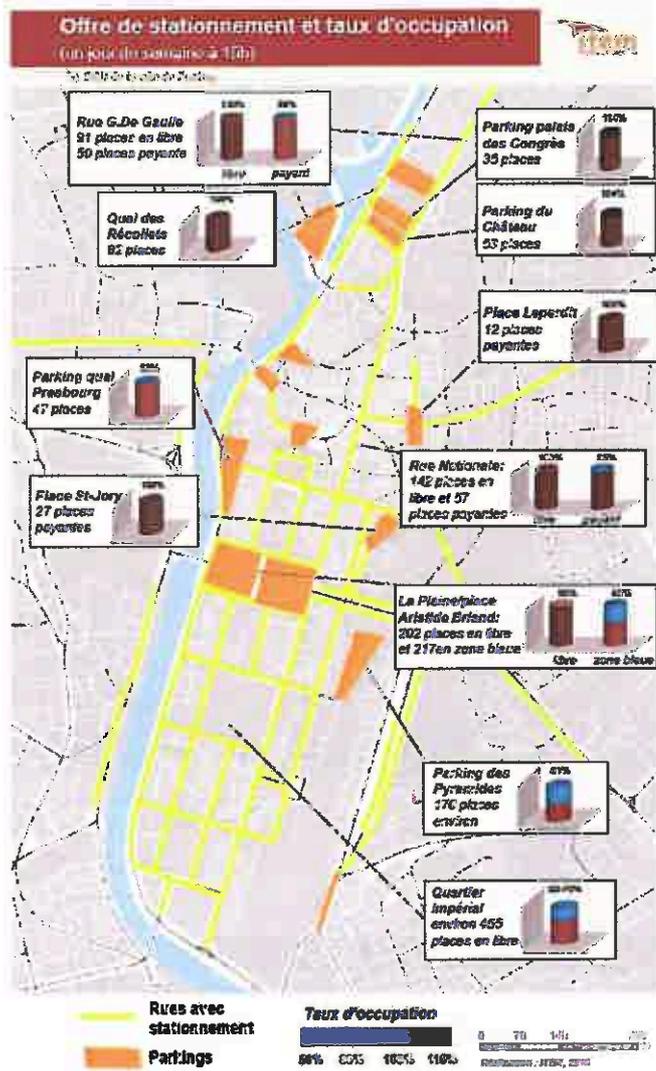
L'accessibilité dans la ville

La réalisation du Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie (PAVE) en 2011 a donné lieu à la définition de trajets prioritaires (ayant des vocations différentes), devant être aménagés pour améliorer l'accessibilité des PMR. Ces trajets sont basés sur la localisation des principaux points structurants du territoire.

A l'image des cheminements piétons, ces itinéraires devront être accompagnés d'une réflexion sur le jalonnement et leur sécurisation (intersections, éclairages...)



Analyse du stationnement et de la politique tarifaire associée au cœur de ville

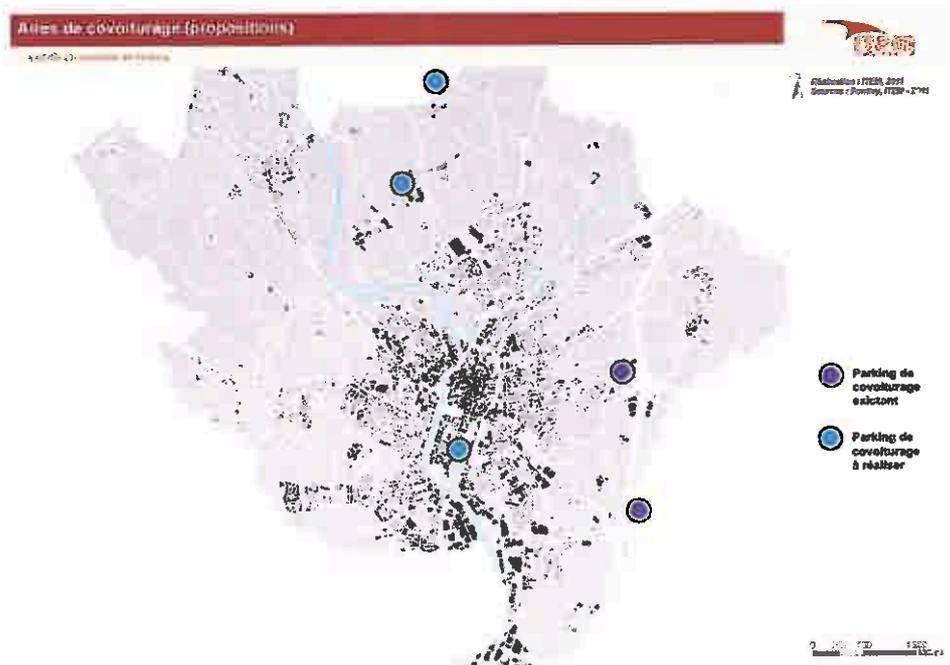


4.051 places de parking sont matérialisées à Pontivy dont 251 payantes, soit 6 % seulement de places payantes.

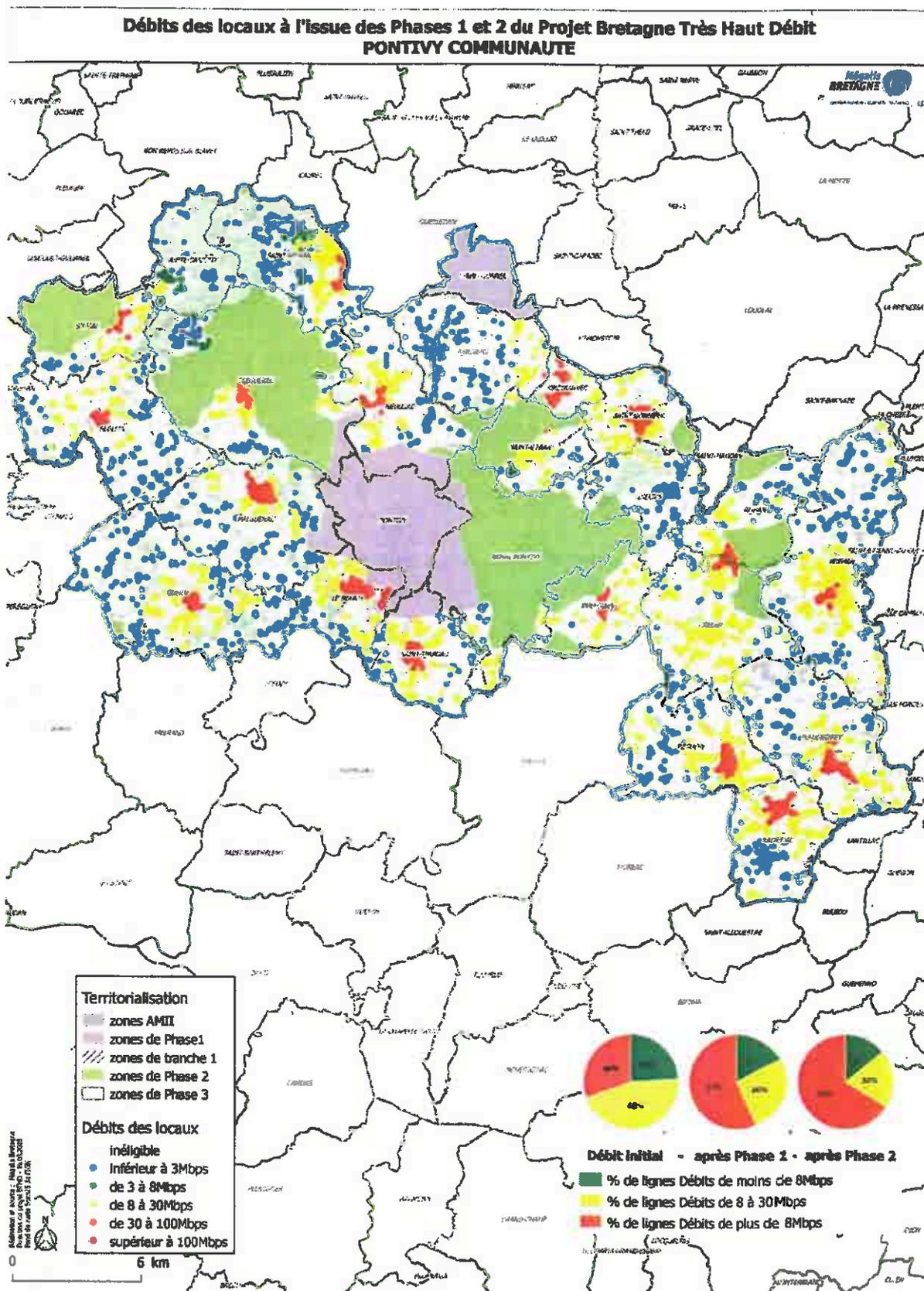
Les aires de covoiturage

En complément des deux parkings de covoiturage existants (Leclerc de Saint-Niel et Noyal-Pontivy), trois aires pourraient être aménagées :

- Une en centre-ville, à proximité de la gare routière (en concordance avec la revalorisation du site, et dans une optique de développement de l'intermodalité),
- Une au niveau du parking de l'IUT,
- Une autre le long de la D767, au croisement avec le contournement nord pourra être envisagé un point de covoiturage.



L'arrivée du très haut débit en 2018 va donner l'opportunité de développer de nouvelles activités.



SYNTHESE – Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

FORCES	FAIBLESSES
<p>Positionnement au croisement de l'axe St Briec/ Vannes, St Briec / Lorient</p> <p>Arrivée de la fibre optique à Pontivy en 2018</p> <p>Compétence transport en développement par l'intercommunalité</p>	<p>Cœur de ville mal connecté aux autres villes : liaisons régionales, perte du guichet de la SNCF sur le site de la gare (pas de train passager) qui a été transféré à l'office de tourisme, différences de lieux pour les transports en commun</p> <p>Saturation de la place centrale « La Plaine » pour le transport scolaire</p> <p>Place prépondérante de la voiture dans toute la ville au détriment des autres modes de déplacement et stationnement très prégnant</p> <p>Mauvaise desserte du bassin de vie pontivyen en très haut débit et téléphonie mobile</p>

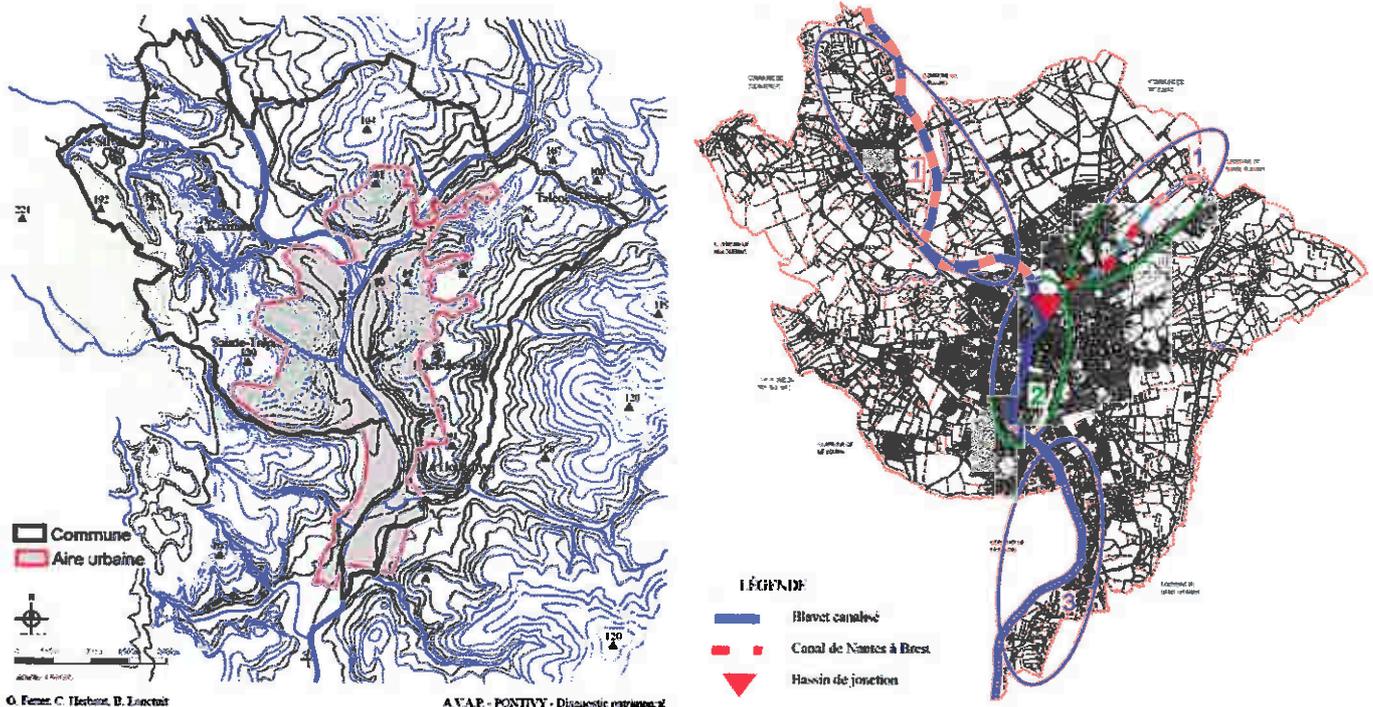
ENJEUX
<p>Améliorer la connexion des services de transport : liaisons régionales, intercommunales et communales mais également scolaires</p> <p>Inciter à diminuer l'usage de la voiture en ville et faciliter les déplacements piétonniers, cyclables et les transports collectifs</p> <p>Déployer le très-haut débit sur le bassin pontivyen</p>

Actions déployées Sous 2 ans	Actions envisagées dans le dispositif Action Cœur de ville
<p>Réseau de bus : Pondibus, moovi, transport à la demande</p> <p>Déploiement de la fibre optique et commercialisation des offres en 2019</p>	<p>Pôle d'échange multimodal</p> <p>Aménagement intérieur de l'ancienne gare pour la faire revivre / accueil voyageurs –</p> <p>Parcours de liaisons douces</p> <p>Investissements dans les communes pour assurer l'intermodalité avec le Pôle d'échange multimodal</p>

Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

Cartographie des éléments du paysage et du patrimoine structurants

Une ville composant avec des conditions naturelles contraignantes (relief, blavet et canal, risque d'inondation, continuités écologiques) tout en recherchant à préserver la nature en ville



O. Fenez, C. Herbaut, B. Lacroix

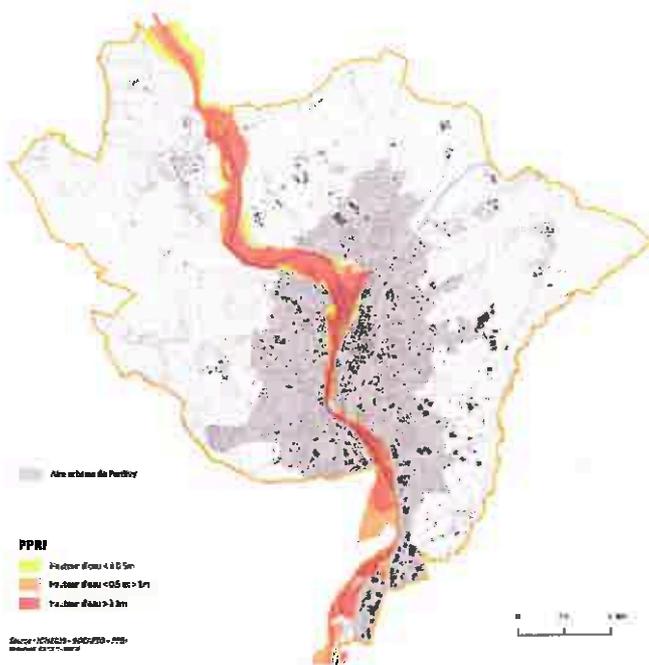
A.V.A.P. - PONTIVY - Diagnostic patrimonial

La commune de Pontivy est fortement marquée par la vallée du Blavet. Le relief est ponctué d'une succession de collines au milieu desquelles serpente le canal. C'est dans un des secteurs les plus étroits que s'est développé le site de la ville de Pontivy.

Le canal de Nantes à Brest a été décidé pendant l'Empire, commencé en 1811 et inauguré en 1858 par Napoléon III. Les ingénieurs, cherchant une solution de réunion des canaux de l'Oust et du Blavet, ont décidé un point de jonction à Napoléonville.

La dérivation du Blavet, nommé « Vieille rivière », servait jusqu'à une époque récente de bief d'alimentation des moulins du quartier Tréleau. Ce cours d'eau secondaire est séparé du Blavet par l'île de Kerduchat qui en constitue la rive gauche jusqu'au canal de décharge établi en amont de l'hôpital. Situés en zone inondable, les berges de la Vieille Rivière et de l'ensemble de l'île, sont peu aménagées et conservent un aspect naturel.

Ainsi la ville de Pontivy doit concilier avec le relief et les risques d'inondation pour organiser son développement



Les espaces naturels en ville : démarche d'Agenda 21 de la ville - renouvelée pour 3 ans, jusqu'en 2019

La ville de Pontivy a obtenu différentes reconnaissances liées à sa gestion des espaces urbains et naturels :

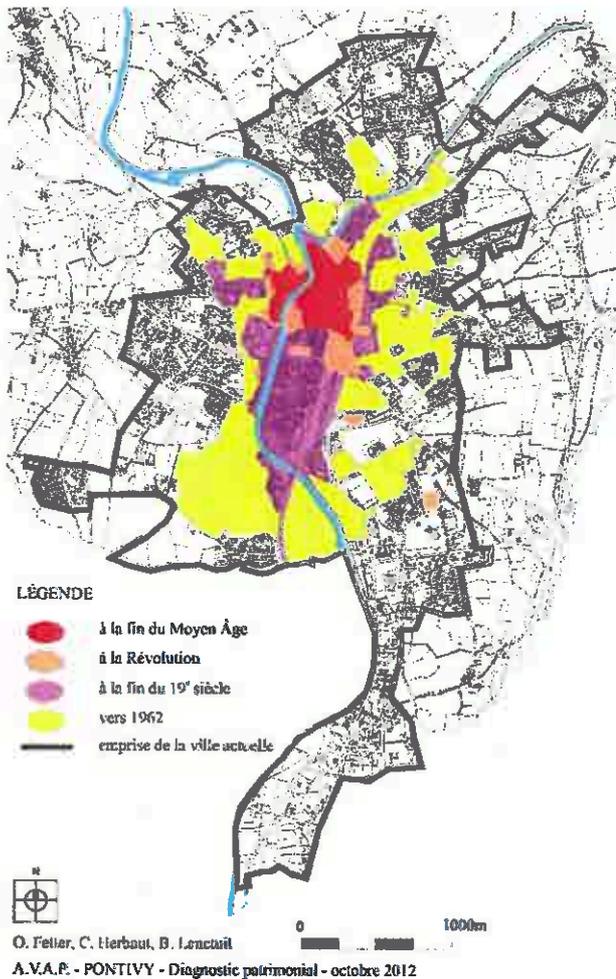
- Prix régional « zéro phyto » en 2015
- Reconnaissance ministérielle « Terre saine » 2015
- Troisième fleur des villes et villages fleuris en 2015
- Deux libellules au concours « Capitales françaises de la biodiversité » en 2016

Elle plante un arbre à la naissance de chaque enfant. Ainsi depuis 23 ans, ce sont **1031 arbres** qui ont été plantés dont 564 sur le domaine public. La ville possède une diversité botanique avec 145 espèces d'arbres différentes sur le domaine public sur un total de 4000 arbres, 4000 m de haies, plusieurs variétés de gazons et une gestion différenciée des espaces engazonnés (engagée depuis 15 ans). Elle produit en régie 30 600 plants à l'année pour 29 jardinières et 435 balconnières, 1000m² de massifs fleuris. Elle effectue un inventaire de sa biodiversité en partenariat avec Bretagne Vivante.

La ville de Pontivy protège 179 ha d'espaces boisés et 46 km de talus à travers le PLU.

Elle sensibilise les habitants et usagers en développant des panneaux d'informations sur la biodiversité avec la section locale de l'association Bretagne Vivante.

Identification synthétique des formes urbaines et architecturales caractéristiques
Un patrimoine exceptionnel, marqueur des étapes de développement urbain



A la fin du Moyen Age, la petite ville de Pontivy, chef-lieu de la vicomté de Rohan, s'organise en deux pôles situés des deux côtés du Blavet. Rive gauche, entre le château et l'église paroissiale, les marchands, bourgeois et officiers ont investi le cœur de la cité. Rive droite, le quartier Tréleau est déjà un centre artisanal (moulins et tanneries) au voisinage de l'hôpital. Le pont de l'hôpital fait la jonction stratégique de la ville ancienne.

Au 17^{ème} siècle, l'extension urbaine est peu significative à l'exception des faubourgs – les principales entrées de la ville.

Sous le Consulat, l'idée de créer une ville nouvelle au sud et en accroche de la ville existante, est à l'origine d'une extension considérable : la création de Napoléonville tient compte du projet de canalisation du Blavet, de sa jonction avec le nouveau canal de Nantes à Brest, de la création de nouveaux ponts. Un projet urbain d'ensemble est pensé autour d'une place centrale, nommée « La Plaine » et bâtiments publics mis en perspectives.

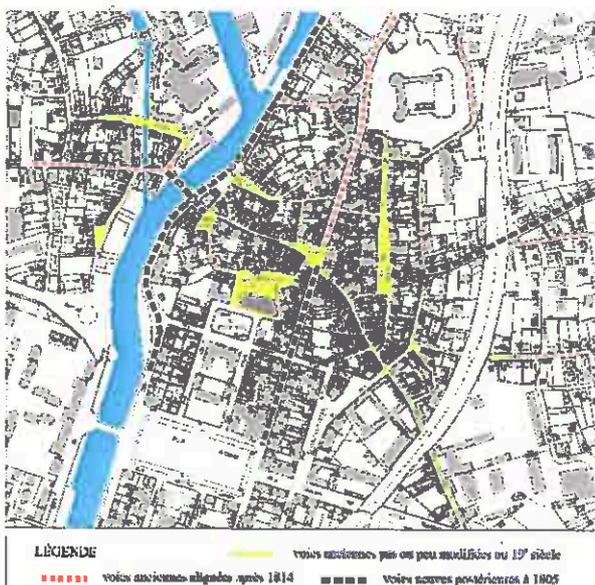
De part et d'autre de cette place et de la rue qui la longe à l'est – aujourd'hui rue Nationale – s'organise le quadrillage des rues et des îlots d'une ville néoclassique à vocation résidentielle. La taille de l'agglomération est triplée. Des bâtiments spécifiques correspondent à cette période impériale et marquent la ville : le théâtre, le lycée impérial installé dans le couvent des Ursulines.

Parallèlement l'urbanisation se prolonge le long des principales voies d'entrée de ville.

Aménagée vers 1850 dans la partie Est de la nouvelle ville, la voie de chemin de fer a bouleversé ce quartier.

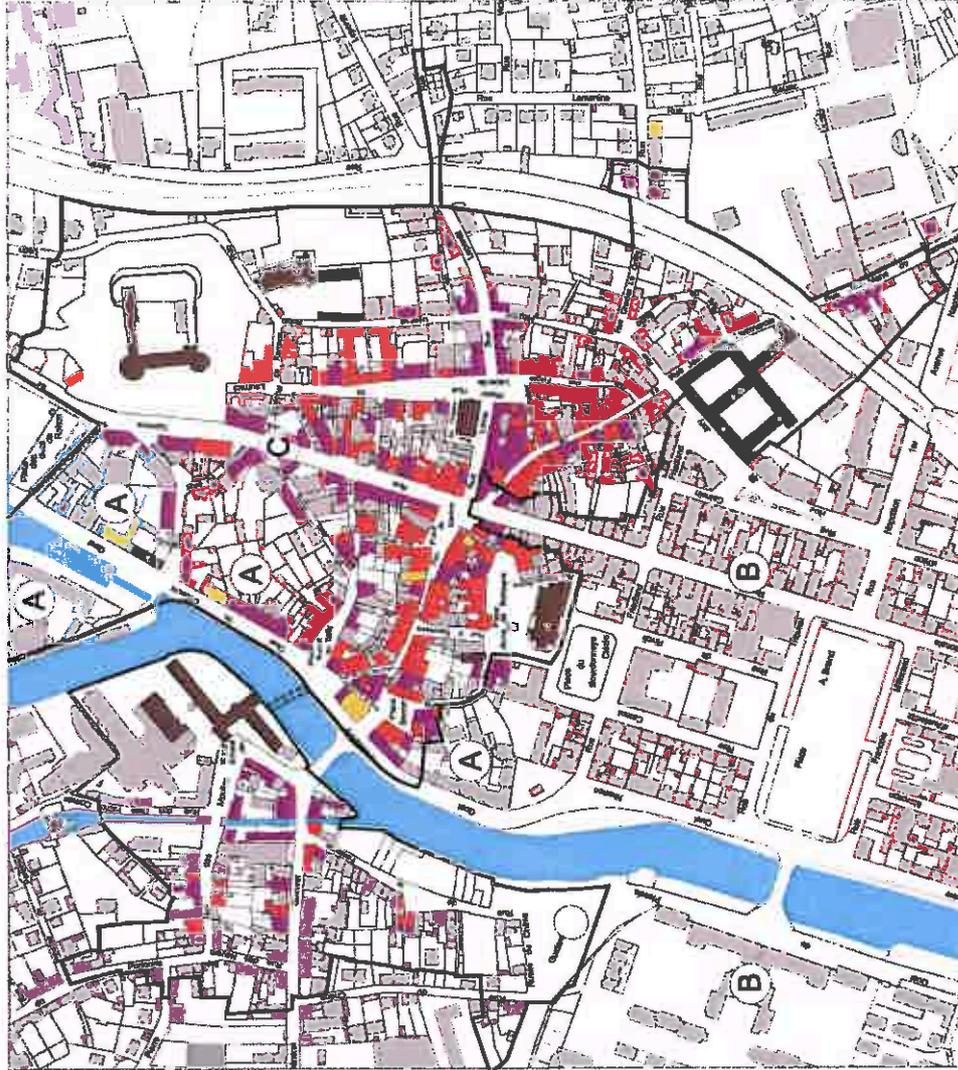
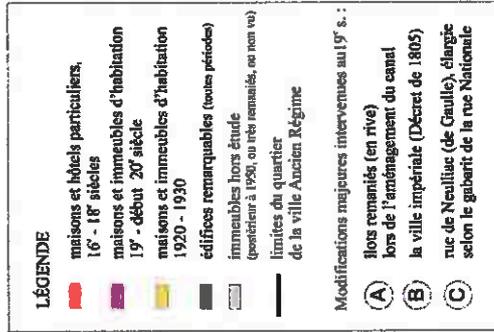
A compter de la fin du 19^{ème} siècle, le développement urbain s'est fait au fur et à mesure de divisions parcellaires et d'opérations de lotissements le long des anciennes voies d'accès et des rives du canal.

La création de la zone industrielle sud qui s'étend sur la commune voisine de Le Sourn, constitue un élément marquant du développement urbain de Pontivy au cours du 20^{ème} siècle. Dans l'entre-deux-guerres et plus encore dans les années 1950, l'essor de l'industrie agro-alimentaire et la création de nouveaux emplois engendrent une extension urbaine périphérique.



Bien que remaniée au 19^{ème} siècle, la trame urbaine de la ville ancienne est en grande partie préservée, notamment l'ensemble du tracé de la traverse. Le quartier se caractérise par un réseau de petites rues et ruelles étroites et de places aux alignements irréguliers. Dans ce quartier, le parcellaire étroit de forme allongée détermine l'implantation, le gabarit et la distribution des maisons : maisons à l'alignement des rues, cours et petits jardins postérieurs, élévation à un ou deux étages carrés, façades à pignon sur rue maçonnées, en pierre de taille ou en pan de bois.

REPERAGE CHRONOLOGIQUE DU BÂTI DANS LA VILLE ANCIENNE

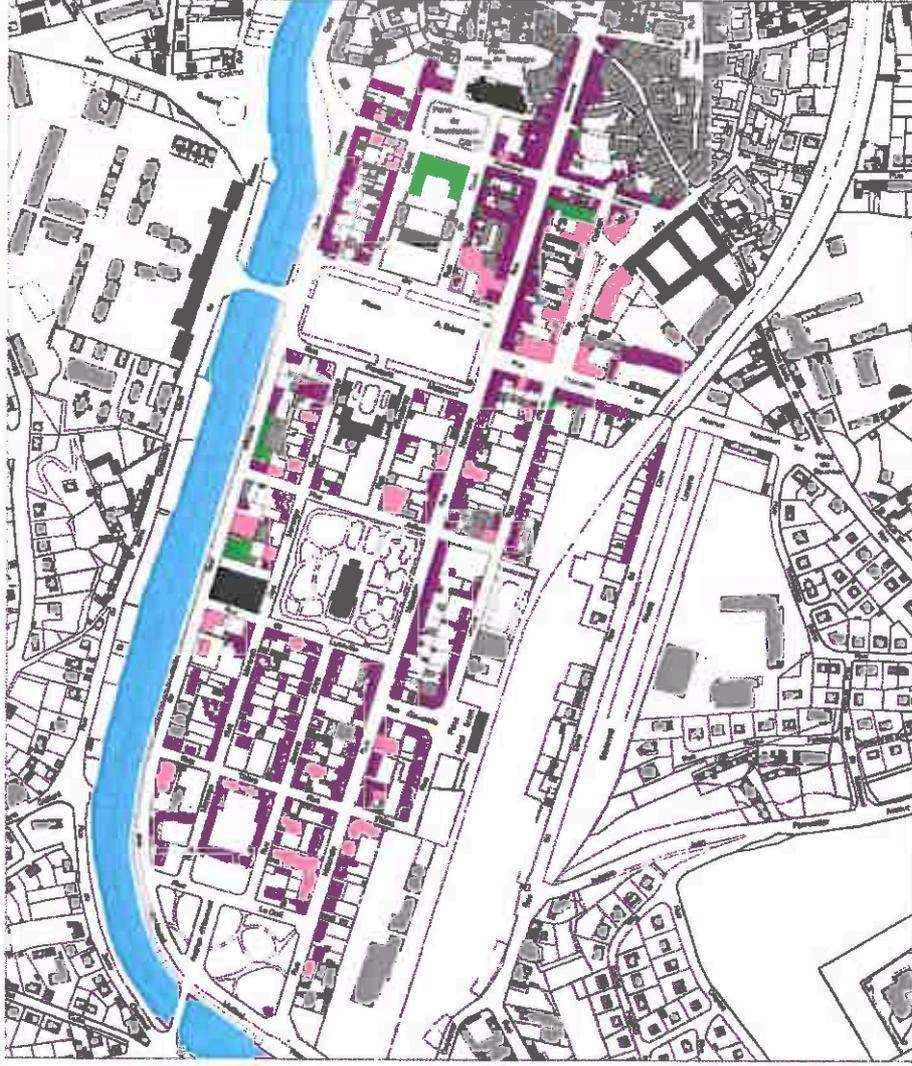


Dans les premiers temps de l'urbanisation de la nouvelle ville, on privilégie la mitoyenneté des immeubles construits à l'alignement des voies : rue Nationale, rue Carnot ou quai Niemen.

Dans les autres parties de la ville impériale, la mitoyenneté est moins présente mais les clôtures construites à l'alignement pérennisent la continuité urbaine dans la rue.

La végétalisation des jardins privés qui dépasse ou transparaît des clôtures, génère une scansion de verdure dans le front bâti. Ce rythme de verdure contribue fortement à l'identité résidentielle du quartier.

Cette richesse patrimoniale a été répertoriée et est protégée par l'AVAP (Aire de Valorisation de l'architecture et du patrimoine).



LA VILLE IMPÉRIALE ALTERATIONS CONTEMPORAINES DU PROJET URBAIN D'ORIGINE

LÉGENDE

- édifices de 1808 - 1939, respectant les règles d'urbanisme d'origine
- édifices de 1945 - 1979, ne respectant plus les règles d'urbanisme d'origine
- édifices de 1980 - 2010, ne respectant plus les règles d'urbanisme d'origine
- bâtiments publics
- zone étude (et non vu)

O. Faïter, C. Herbaut, B. Lanceluët

A.V.A.P. - PONTIVY - Diagnostic patrimonial - octobre 2012

Elle est support d'une démarche de Pays d'Art et d'histoire portée par Pontivy Communauté, qui permettra d'animer et valoriser ce patrimoine. Le projet du futur Pays d'art de d'histoire se construit autour de quatre axes : patrimoine naturel, patrimoine industriel, et patrimoine immatériel comme la mémoire des habitants. Le label est attribué à des territoires qui s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie dans une perspective de développement culturel, social et économique. Le périmètre de la candidature couvre les 25 communes de Pontivy Communauté, Gouarec, Laniscat, Perret, Saint-Geiven, Guémené-sur-Scorff, Kernascledén, Langoélan, Lignol, Locmalo, Ploérdut, Bieuzy-les-Eaux, Meirand et Pluméliau et Les Forges.

SYNTHESE – Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

FORCES	FAIBLESSES
<p>Patrimoine riche et marqué, dans un cadre agréable de canaux et de rivières</p> <p>Une ville chargée d'histoire : quartier médiéval, empreinte napoléonienne forte, familles des Rohan</p> <p>Démarche engagée d'un Pays d'Art et d'Histoire pour valoriser le patrimoine</p> <p>Décision de la ville d'enfouir les réseaux dans les rues piétonnes, décision de l'intercommunalité d'enterrer les conteneurs de déchets en centre-ville</p> <p>Un réseau de conseillers de quartiers (9 quartiers, 45 conseillers et 9 élus référents)</p>	<p>Cœur de ville manquant d'attractivité et de sécurité du fait de l'encombrement des rues principales</p> <p>Château sans animation, sans vocation spécifique</p> <p>Patrimoine bâti de qualité sans affectation</p>

ENJEUX
<p>Réinventer les espaces publics stratégiques de circulation de Pontivy, concentrant habitat, commerces, services et desservant des places publiques ou des quartiers : rue Nationale et rue Quinivet (artère du quartier Tréleau)</p> <p>Valoriser le patrimoine de la ville comme éléments d'attractivité</p> <p>Composer le développement urbain avec les paramètres naturels contraignants dans un souci de protection des populations</p>

Actions déployées Sous 2 ans	Actions envisagées dans le dispositif Action Cœur de ville
Réaménagement de la Rue Nationale en 2020	Aménagement des places jouxtant la rue Nationale
Réaménagement de la Rue Quinivet – Quartier Tréleau en 2021	Projet de redynamisation du château de Pontivy : mise aux normes et valorisation de l'histoire des Rohan ...

Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs

La ville de Pontivy exerce des fonctions de centralité des services et équipements pour un bassin de vie, plus large que l'intercommunalité

Espace des grandes aires urbaines

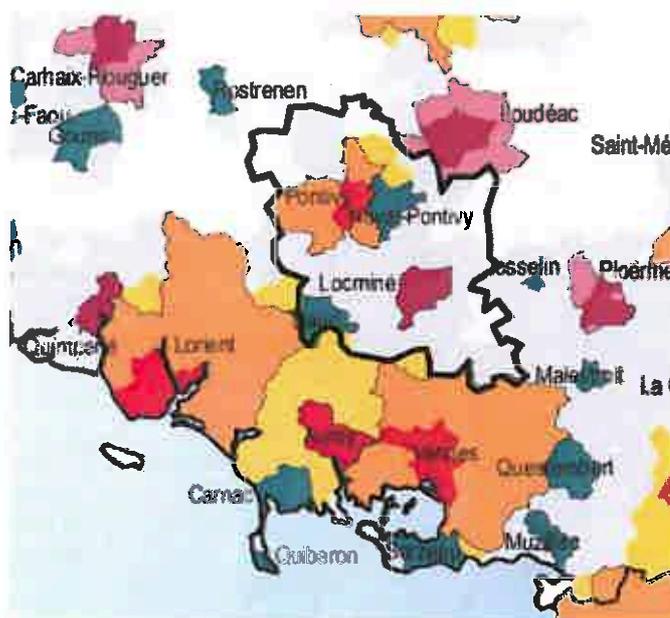
- Grandes aires urbaines
 - Grands pôles (au moins 10 000 emplois)
 - Couronnes des grands pôles
- Communes multipolarisées des grandes aires urbaines

Espace des autres aires

- Aires moyennes
 - Pôles moyens (de 5 000 à moins de 10 000 emplois)
 - Couronnes des pôles moyens
- Petites aires
 - Petits pôles (de 1 500 à moins de 5 000 emplois)
 - Couronnes des petits pôles

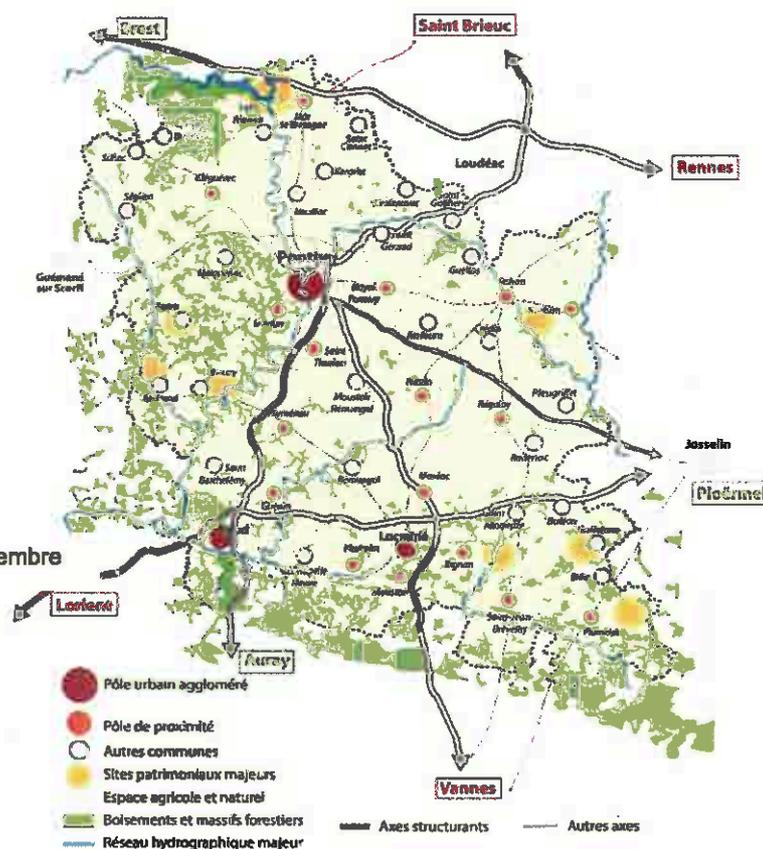
Autres communes multipolarisées

- Communes isolées, hors influence des pôles



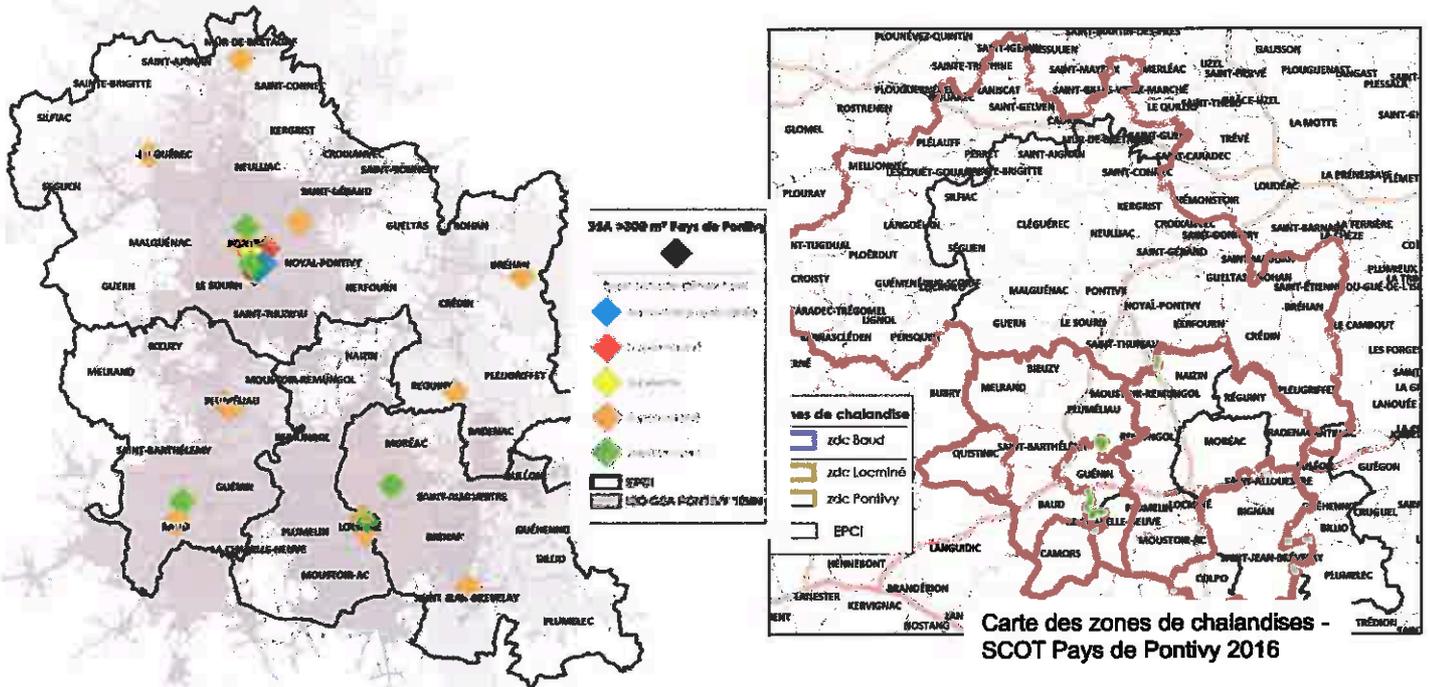
Source : Aires Urbaines 2010 (extrait), région Poitou Bretagne, Insee

Pôle urbain majeur dans le SCOT du Pays de Pontivy, qui structure l'armature urbaine et concentre les services essentiels de ce territoire : hôpital, lycées et établissements de formation qualifiante ou universitaire, de services administratifs (Sous-Préfecture, Pôle emploi, CAF, Mission Locale, Chambres consulaires...) pour tout le bassin d'emploi et de sièges d'entreprises.



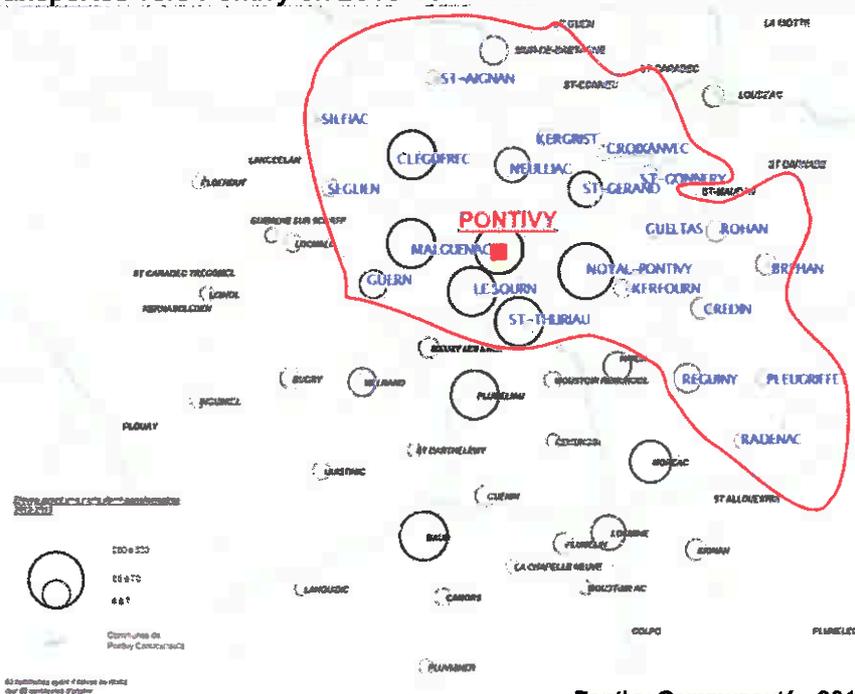
Scot du Pays de Pontivy – novembre 2016

Pôle commercial majeur en Centre Bretagne, couvrant un bassin de chalandise de plus de 80 000 habitants



Carte des surfaces commerciales supérieures à 300m² - SCOT Pays de Pontivy

Pôle de scolarité et de formation, pour plus de 85 communes – 3000 demi-pensionnaires transportés vers Pontivy en 2015-16



Identification des équipements publics structurants et de leurs usages



Redynamiser le cœur de ville de Pontivy

Les projets d'investissement

Connecter la ville

 Lieux impactés par le Pôle multimodal en réflexion

Faciliter les mobilités dans les espaces partagés

 Rue principale de Pontivy avec réaménagement des espaces publics, de la circulation, de la voirie pour concilier tous les usages

Dynamiser l'activité économique commerciale et de services

 Rues commerçantes concernées par les opérations test, les investissements et les animations commerciales

Réinvestir les logements et lutter contre l'insalubrité

 Périmètre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement urbain

Un poumon vert dans la ville

 Déconstruction de l'hôpital et aménagement d'un espace naturel, propice à la balade avec des jeux pour enfants, des parcours de randonnées et sportifs - zone inondable

Zones fonctionnelles de la ville

 Espaces associatifs	 Espaces scolaire
 Espaces services	 Espaces verts / récréatifs
 Espaces culturels	 Espaces commerciaux

Realisation - Mars 2017 - Pays de Pontivy

Pontivy dispose des équipements suivants gérés par la ville ou l'intercommunalité :

Culture/évènementiel

- Un parc des expositions « Halle Safire » composé de 2 halles pour accueillir les grandes manifestations (surface de 7 000 m²)
- Un Palais des Congrès d'une jauge de 500 places et de salles,
- Un théâtre d'une jauge de 200 personnes.
- Une médiathèque / archives
- Un conservatoire de musique et de danse intercommunal

Sport

- Piscine ludique couverte – Spadium
- Piscine découverte – La Plage
- Complexe de Kerantré : pratique du handball, du basket-ball, du volley-ball ou encore du badminton. Par ailleurs, cette salle accueille régulièrement des compétitions départementales ou régionales de tir à l'arc en salle ou de gouren. La salle de Kerantré dispose également d'un dojo et d'un gymnase
- Faubourg de verdun : un des équipements les plus emblématiques de Pontivy. Outre la salle omnisports Ferdinand Le Drogo, le site dispose d'une piste athlétisme et d'un terrain de football qui accueille chaque week-end les matchs de la Garde Saint-Ivy (CFA) et du Stade Pontivyen (DH).
- Complexe de Kerjalotte : 1 665 m² sur trois niveaux. Outre une grande salle pour les sports collectifs de 800 m², le bâtiment abrite également une salle pour les arts martiaux et deux salles de multi-activités. Chacune est évidemment équipée de vestiaires. Cette construction est désormais entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite.
- Complexe de Kernivinen : l'hippodrome de la ville, le stand de Ball trap du centre Bretagne ainsi que

l'aérodrome

- Terrains de Touboulbou : 6 terrains situés près de la base nautique
- Dojo et salles de danse aux Récollets
- Stand de tir de Kerflicelle et salle de jeux d'adresse à Porh Rousse

Tourisme

- Château des Rohan
- Camping sommaire sans hébergement qualitatif et bloqué par son positionnement en zone inondable

Services publics

- Pôle emploi
- Caf
- Sécurité sociale, msa
- Inspection académique
- ...

La vie associative

La ville de Pontivy comptabilise 252 associations actives. Actuellement, elles sont fédérées par le pôle associatif de la ville qui se trouve au sein de la Maison pour Tous à la cité Plessis.

Aujourd'hui les 252 associations sont classées en 7 catégories principalement :

- Social : 53 associations
- Sports et loisirs : 73 associations
- Culture : 68 associations
- Devoir de mémoire : 17 associations
- Environnement/patrimoine : 14 associations
- Consommation : 4 associations
- Ecole : 17 associations
- 10 autres

Parmi les associations sportives, on remarque que 53% des adhérents résident à Pontivy, 34% habitent la communauté de Communes et 13% habitent en dehors de Pontivy et de Pontivy communauté.

Elles contribuent au développement économique d'un territoire, à la promotion du sport, de la culture, des loisirs, à l'éducation, à la santé, à la citoyenneté, à l'environnement, à la solidarité entre les générations.

Une enquête a été menée auprès des associations en 2018 pour identifier les besoins :

L'analyse des questionnaires a permis de pointer les attentes des associations. Majoritairement les besoins concernent les locaux, la mise en place d'un point relais et d'un référent au niveau communal pour avancer dans leur projet associatif.

Les locaux associatifs sur Pontivy sont vétustes, énergivores, dispersés dans la ville, inaccessibles pour la plupart aux PMR.

Besoin en équipements recensés :

- 1 bureau d'accueil ouvert
- 2 4 bureaux administratifs
- 3 1 espace multimédia 70m²
- 4 1 salle d'activité 50m² et rangement
- 5 salle d'attente
- 6 espace cafétaria/ cuisine équipée fermée
- 7 5 salles de réunion (de 20 à 100 personnes)

- 8 1 amphithéâtre (80 personnes)
- 9 2 salles de danses (150m²)
- 10 1 salle de musique (100m²)
- 11 1 salle de théâtre (50m²)
- 12 Locaux de stockage
- 13 Bureaux de permanences avec placard

Les axes à développer sont :

- Développer et structurer un pôle associatif,
- Créer un espace dédié aux associations avec des salles adaptées aux activités et accessibles.
- Faire des parkings autour de ce pôle associatif
- Dynamiser cet espace avec les activités associatives

SYNTHESE – Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs

FORCES	FAIBLESSES
<p>Ville dotée d'équipements très structurants : pôle universitaire et technologique, nombreux établissements de formation, parc des expositions, pôle aquatique et ludique, palais des congrès, conservatoire de musique et danse, équipements sportifs, aérodrome, multi accueil et crèche inter-entreprises, pépinière d'entreprises et groupement d'employeurs</p> <p>Des acteurs privés aux côtés des collectivités pour développer les services : Foyer Jeunes Travailleurs, maison de santé privée et propriétaire de la gare de Pontivy</p> <p>Position centrale de la Bretagne, à exploiter pour :</p> <p>3) Les activités de séminaires, réunions régionales économiques ou institutionnelles au regard des équipements/services adaptés : Palais des congrès, Parc des expositions, hôtellerie et traiteurs</p> <p>4) Pour développer des formations/enseignements nouveaux demandant une fréquentation régionale</p> <p>Volonté politique d'affirmer la vocation sportive de Pontivy</p>	<p>Manque d'attractivité globale de la ville</p> <p>Cœur de ville impacté par les départs de services d'Etat : banque de France, Tribunal mais aussi le déplacement d'équipements publics en périphérie : multi accueil, école de musique, hôpital, La Poste</p> <p>Ilot associatif en zone inondable avec des bâtiments en mauvais état – ne répondant plus aux besoins des associations pour leurs activités</p> <p>Camping en zone inondable ouvert uniquement en saison touristique et ne répondant plus aux attentes des touristes</p>

ENJEUX
<p>Renforcer l'attractivité de la ville en activant plusieurs leviers complémentaires : le tourisme, la culture, la nature et le sport</p> <p>Maintenir les services, voire les développer pour offrir une offre de proximité pour tout le Centre Bretagne</p> <p>Composer le développement urbain avec les paramètres naturels contraignants dans un souci de protection des populations</p>

Actions déployées Sous 2 ans	Actions envisagées dans le dispositif Action Cœur de ville
<p>Déploiement du Très haut débit en 2018 sur Pontivy</p> <p>Résidence d'artistes Les Galapiats pour provoquer des interconnaissances entre les quartiers et le centre-ville - 2018</p> <p>Construction d'une maison de santé privée en 2019</p> <p>Construction d'un foyer de jeunes travailleurs dans le quartier Tréleau en 2019</p> <p>Développement d'un nouvel espace associatif dans l'ancien hôpital - 2020</p> <p>Création d'un poumon vert, espace récréatif pour tous les Pontivyens – en 2020</p>	<p>Création d'un nouveau camping intercommunal de l'autre côté de la rive du quartier Tréleau – 2019 - fiche en cours de rédaction</p> <p>Création d'un stade d'eaux vives</p> <p>Installations sportives : skate parc, adaptation de la piscine découverte en plage nordique, terrain de foot synthétique</p> <p>Améliorer le parc des expositions « Halle Safire » pour l'adapter aux nouveaux besoins</p> <p>Faire émerger un fablab associatif</p>

Analyse de l'accès et de l'efficacité des réseaux : eaux, assainissement, énergies, numériques

Le Pays de Pontivy est labellisé Bouclé énergétique locale en 2014 par la Région Bretagne et Territoire à énergie positive pour la croissance verte en 2016 par le Ministère de l'Énergie.

Les acteurs locaux, l'intercommunalité et la ville de Pontivy s'engagent dans cette transition :

- Par la rénovation des logements privés
 - o Pour les ménages modestes
 - 1^{ère} OPAH de Pontivy communauté se terminant en 2017
 - 2^{ème} OPAH RU ciblée sur le cœur de ville de Pontivy pour la période 2018-20
 - o Pour les autres ménages
 - Mise en œuvre d'une plate-forme de rénovation locale pour accompagner ces particuliers.
- Ces deux accompagnements seraient regroupés en 2018 dans la future maison du logement de Pontivy Communauté.
- Par la rénovation des bâtiments publics communaux – ingénierie en Conseil énergie partagé
 - Par le développement de production d'énergie renouvelable :
 - o Injection du biogaz dans le réseau au Lycée du Gros Chêne
 - o Réseau de chaleur entre le SITTOMMI et 2 entreprises de Pontivy Sud, et réseau d'eau chaude partagé à plusieurs entreprises à l'étude
 - o 2 autres réseaux de chaleur potentiels
 - Par la mobilité verte en cœur de ville

Un transporteur privé propose une tournée verte avec un véhicule électrique pour les livraisons des commerçants en cœur de ville depuis 2016.

- Par le développement des liaisons douces
- Par le développement d'un tourisme sans voiture : circuit découverte le long des canaux bretons en vélo.

ANNEXES : liste des études / sources des informations pour élaborer ce diagnostic

Etudes stratégiques

- Agenda 21 en 2012, prolongé en 2016
- AVAP en 2012
- Plan de déplacement urbain en 2014
- Analyse des besoins sociaux – 2013
- Plan global de Déplacements – Pontivy Communauté en 2013
- Panorama du commerce en 2017
- Programme local de l'habitat – 2015
- Etude sur logements vacants en centre-ville - 2017
- Diagnostic OPAH RU – mai 2018
- Etude préparatoire au Pays d'Art et d'histoire – en cours depuis 2013
- Etude sur la définition d'une stratégie opérationnelle de développement des hébergements et équipements touristiques sur le territoire de Pontivy Communauté, 2013
- Schéma de Cohérence Territoriale – 2016
- PLUI en cours depuis 2016
- Plan de prévention des inondations – 2005 et révision en cours

Etudes opérationnelles

Etude sur le PEM - Ingérop 2016

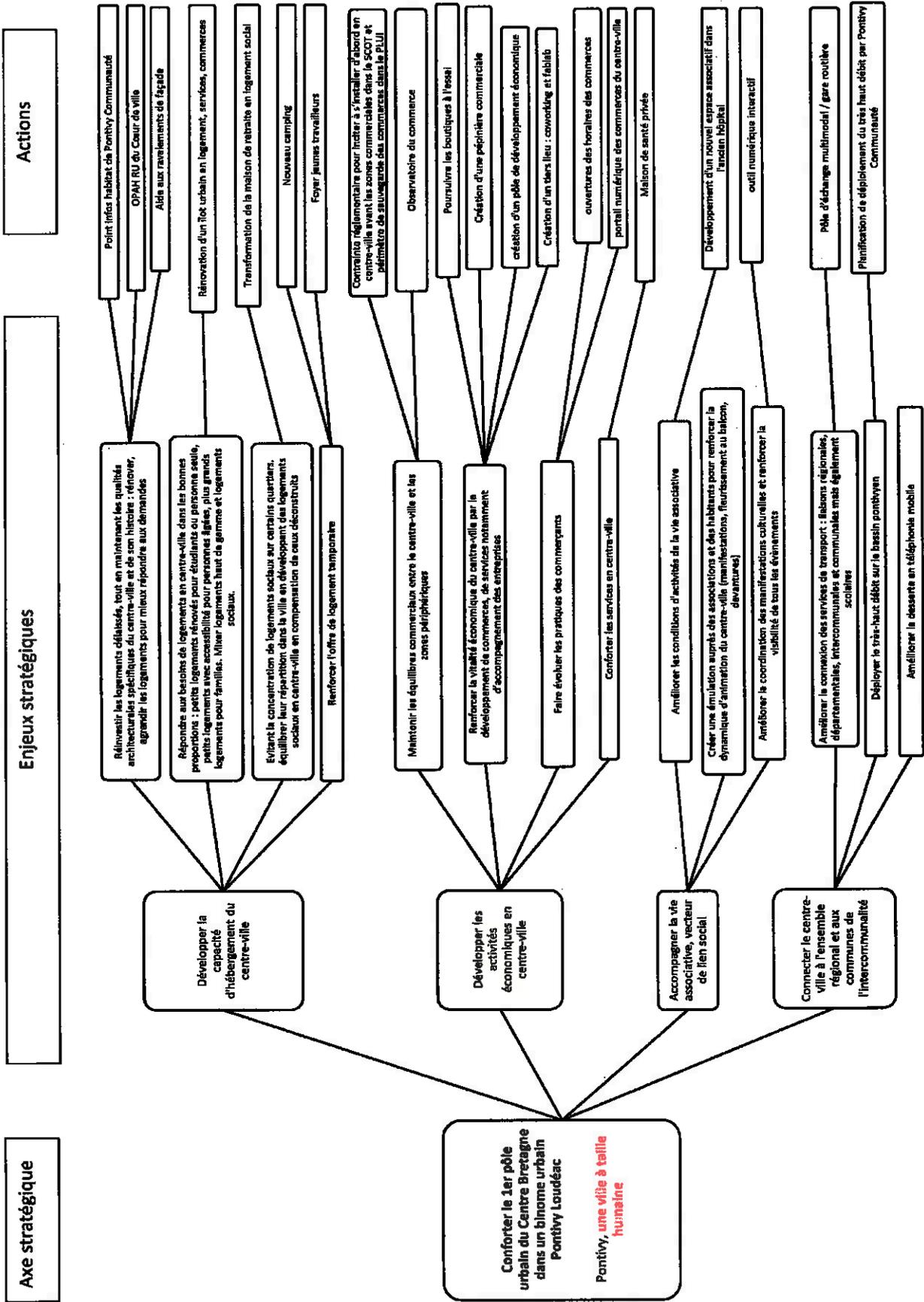
Etude sur l'évolution du site de l'ancien hôpital - GingEr Burgeap 2016

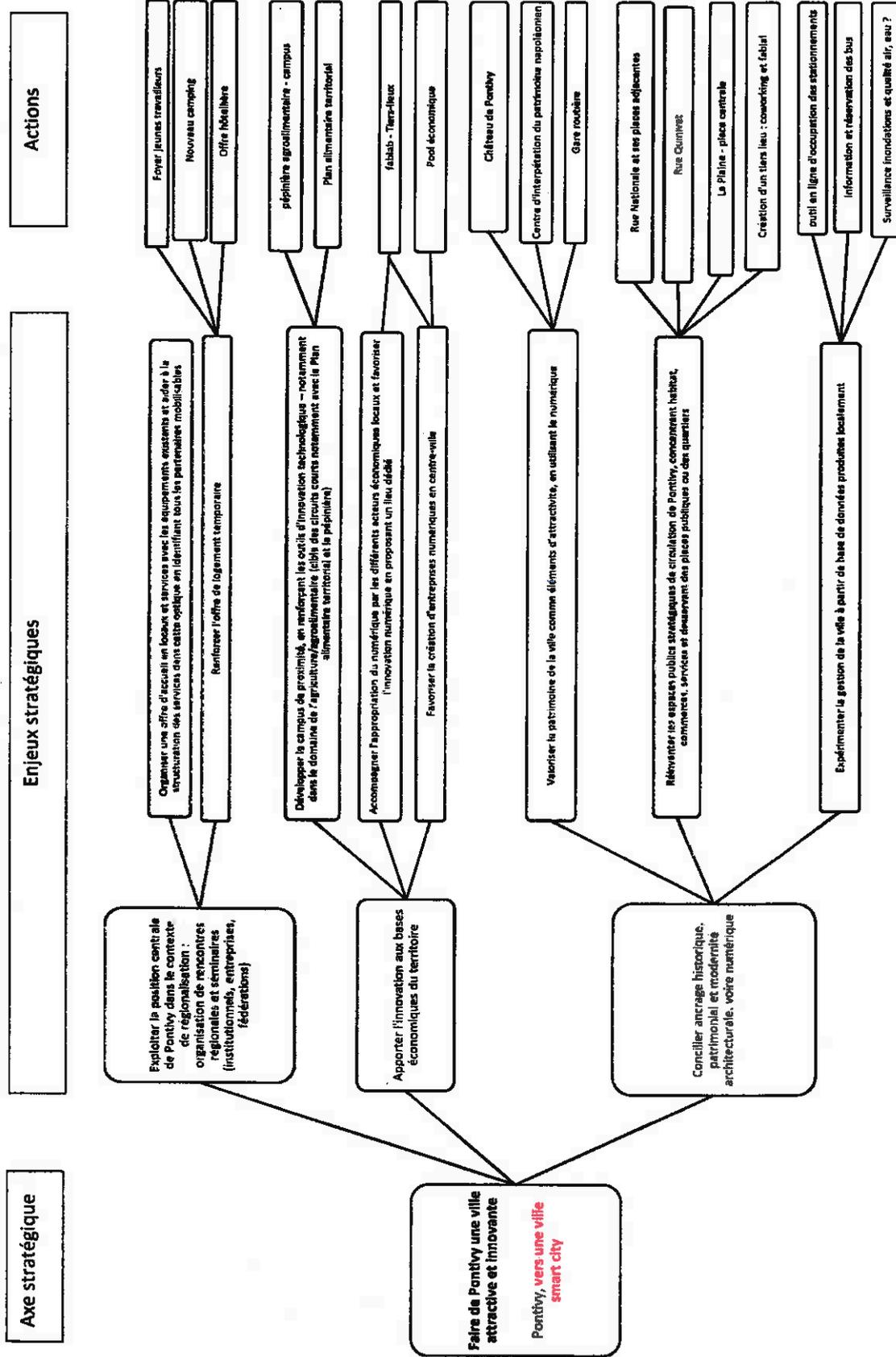
Etude préalable pour le réaménagement du site de l'hôpital - YK Conseil et A3 Architecture et Paysage 2014

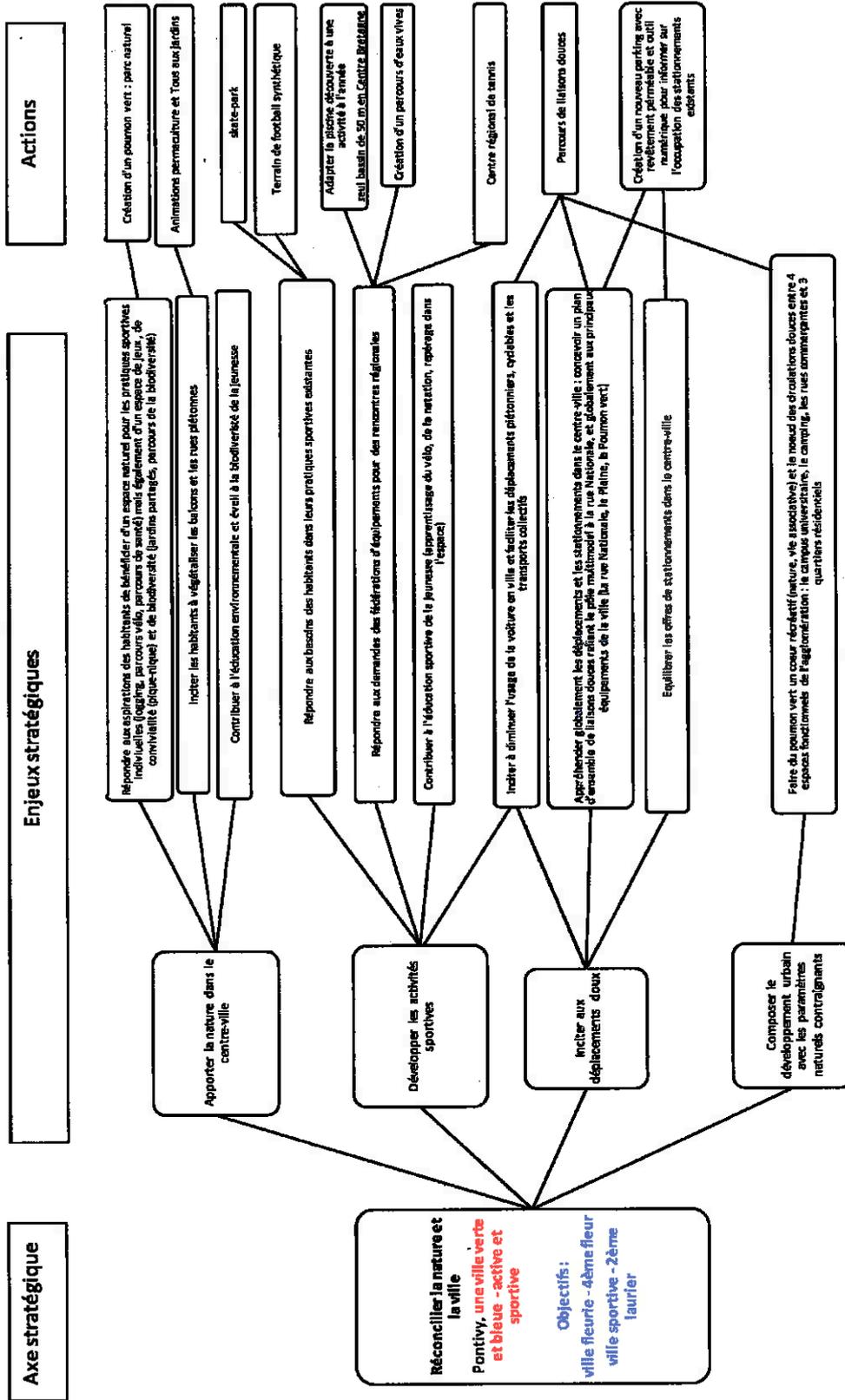
Etude de requalification du quartier Tréleau - 2013



Annexe 2 – Document de présentation du projet global



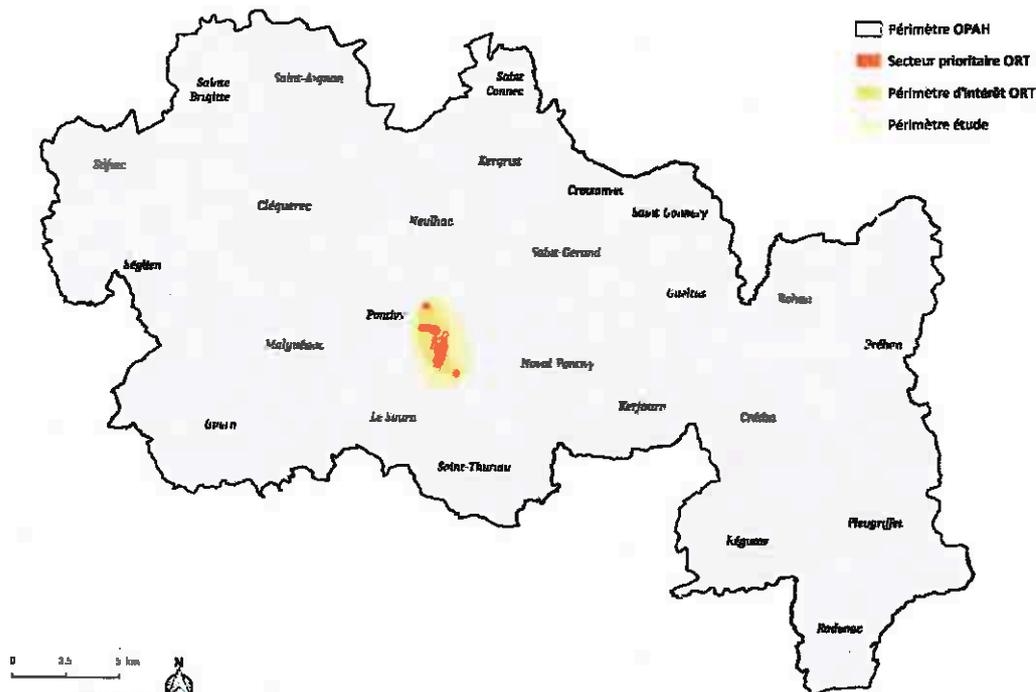




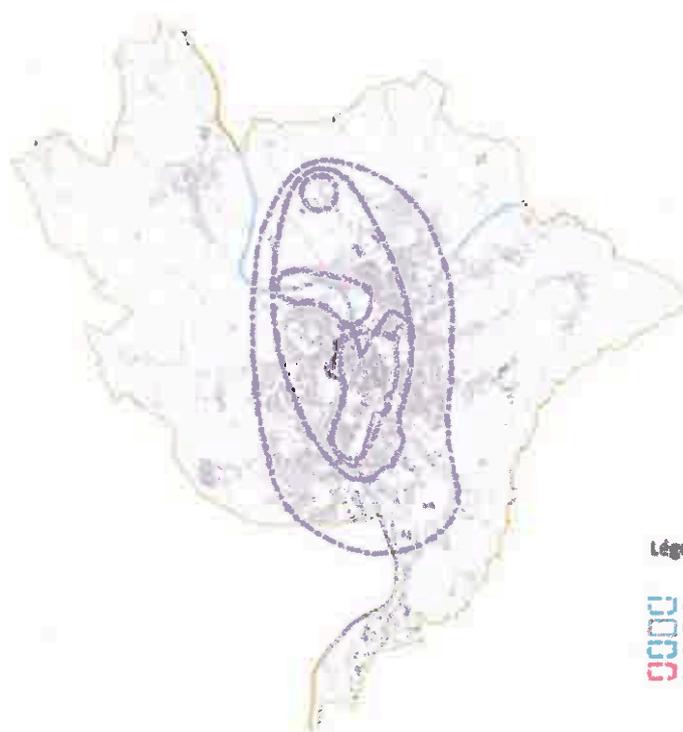
Annexe 3 – Plans provisoires des périmètres d'intervention

3 périmètres sont à positionner : périmètre d'étude, périmètre d'intérêt ORT (Opération de revitalisation de territoire), secteur prioritaire ORT.

Le périmètre d'intérêt ORT et secteur prioritaire devront être décrits (surface et des rues délimitant le périmètre) et justifiés.



0 0.5 1 km
Fond de carte : IGN/IGN 2007



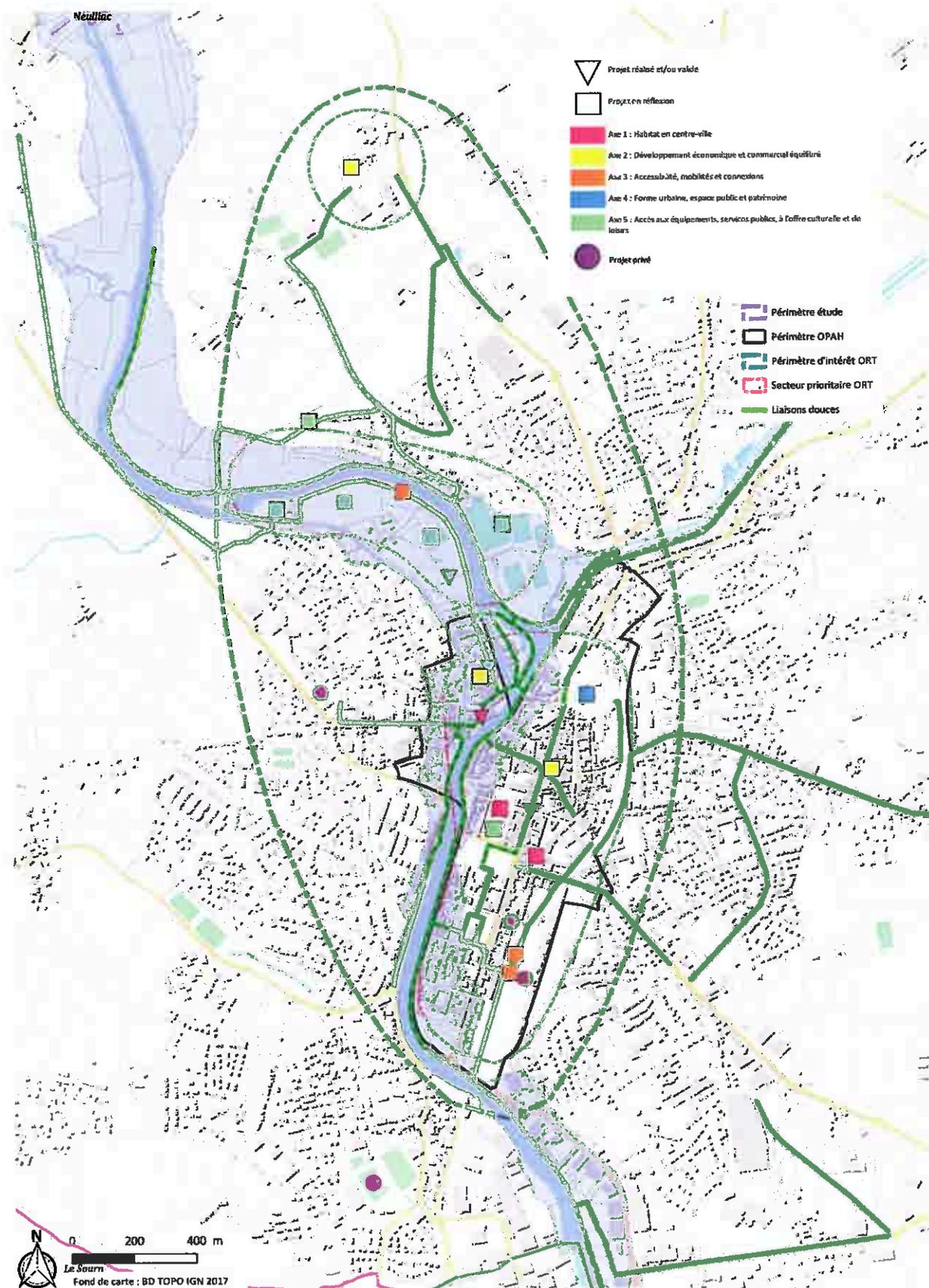
Légende

- Périmètre étude
- Périmètre OPAH
- Périmètre d'intérêt ORT
- Secteur prioritaire ORT

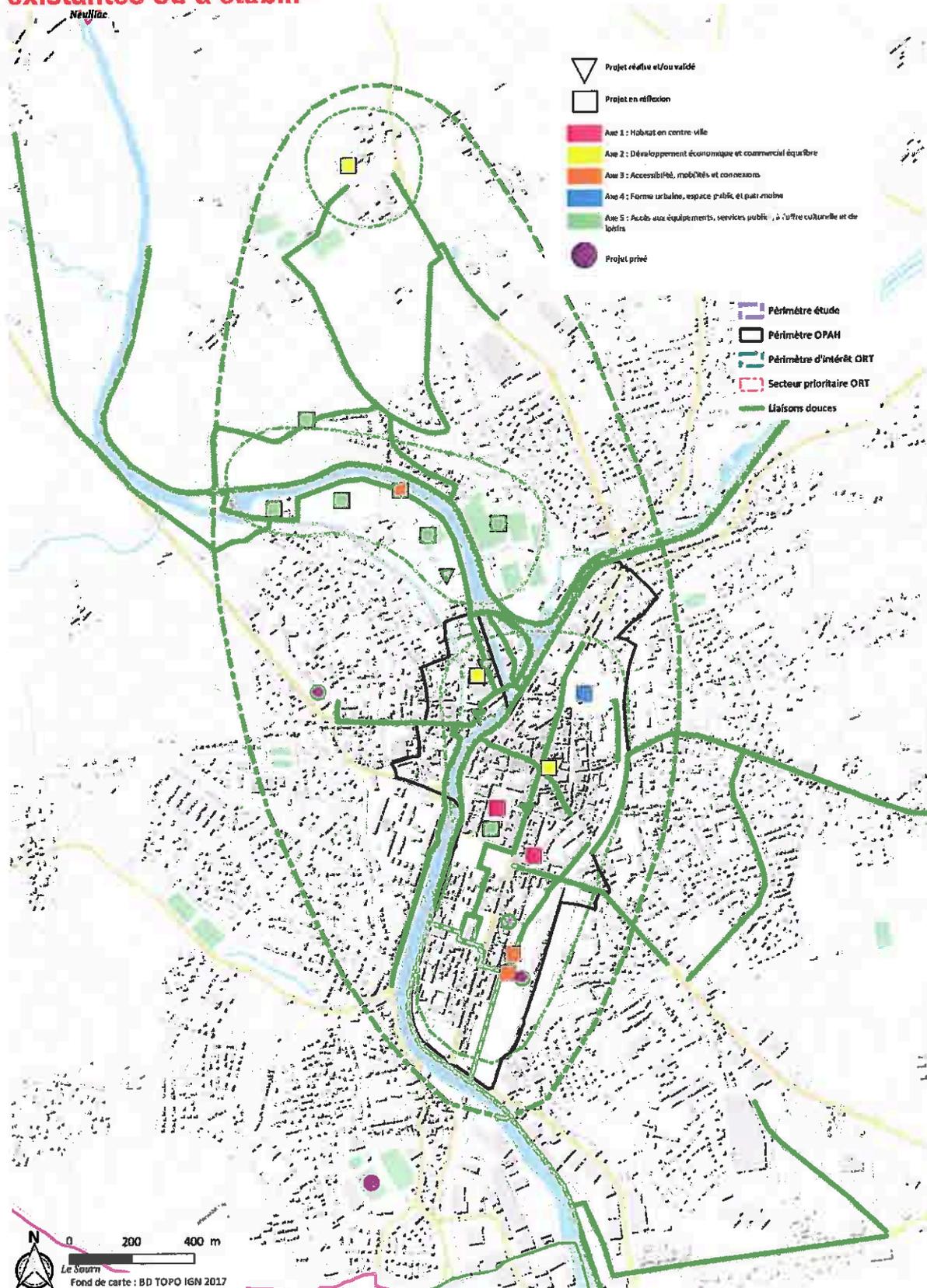
0 1 2 km

Annexe 3 - Plans provisoires des périmètres d'intervention

Carte provisoire du projet global et identification des actions



Carte provisoire du projet global, des actions et des liaisons douces existantes ou à établir



Annexe 4– Calendrier détaillé du projet

Étape avenant

Annexe 5 – Budget détaillé du projet

Étape avenant

Annexe 6 – Fiches Actions

Action Cœur de Ville – Pontivy / référence D1

Nom de l'action	Étude de changement de destination pour l'accompagnement à la réhabilitation de bâtiments ou d'îlot urbain, à destination privée ou de mixité sociale (bailleurs)		
Axe de rattachement			
Date de signature	Septembre 2018		
Description générale	<p>L'étude doit appréhender l'évolution d'un îlot urbain composé aujourd'hui de bâtiments vacants ou peu utilisés en plein cœur de ville, le long de la Plaine (place centrale) et dans une rue parallèle à la rue Nationale.</p> <p>L'îlot à traiter représente un ensemble de 5600 m².</p> <p>Il comprend Orange, le tribunal de Pontivy et la Poste (activité de tri de courrier) qui ont migré ou fermé leurs activités et un service public encore en place : la circonscription d'action sociale, placée au centre.</p>		
Objectifs	<p>Réinvestir ces bâtiments en prévoyant des logements dont une résidence « sénior » avec ascenseur et parking, des services, un centre d'interprétation du patrimoine napoléonien, voire d'autres activités complémentaires.</p> <p>Les besoins en logements locatifs de surface entre 50 et 90 m² sont identifiés en centre-ville de Pontivy : les retraités recherchent des locations avec les services de proximité, les cadres cherchent des locations spacieuses et qualitatives (ascenseur, parking, balcon) pour « tester la ville avant de s'y installer définitivement ».</p> <p>Il s'agit d'enrayer le phénomène de paupérisation du centre-ville, non spécifique à Pontivy.</p> <p>Le central téléphonique d'Orange est situé sous l'un de ces bâtiments et doit être maintenu accessible en permanence pour l'opérateur.</p> <p>Les différentes fonctionnalités recherchées impliquent une réflexion d'ensemble complexe. Des partenaires investisseurs seront recherchés pour investir sur la résidence seniors.</p>		
Intervenants	<p>Maître d'ouvrage : Ville de Pontivy</p> <p>Partenaires : Pontivy Communauté, Orange, La Poste, Département, Caisse des Dépôts et Consignations</p>		
Budget global TTC	<p>Études : honoraires</p> <p>50 000 € TTC</p>		
Modalités de financement	Caisse des Dépôts (sollicité)	50%	25 000 €
	Ville de Pontivy	50%	25 000 €
	TOTAL		50 000 €
Indicateurs d'avancement	<p>Engagement de l'étude : 2^{ème} trimestre 2019</p> <p>Fin de l'étude : 4^{ème} trimestre 2019</p>		
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Création de services nouveaux - Création de logements nouveaux pour une population ciblée : senior et cadres, professions supérieures 		

Action Cœur de Ville – Pontivy / référence D2

Nom de l'action	Étude de changement de destination pour la création d'un bâtiment de services à vocation économique et associative » dans les bâtiments conservés de l'ancien hôpital.		
Axe de rattachement			
Date de signature	Septembre 2018		
Description générale	Deux bâtiments (14 et 15) de l'ancien hôpital sont conservés, représentant un ensemble de 5 000 m ² . Ils serviront à répondre à deux besoins identifiés sur la ville : <ul style="list-style-type: none"> • Espace d'accueil des activités économiques • Espace associatif répondant aux besoins des associations locales 		
Objectifs	<p>Créer un centre d'affaires économiques en cœur de ville Regrouper tous les partenaires volontaires pour l'accompagnement à la création d'entreprises (chambres consulaires, plateforme d'initiative locale, pôle ESS, groupement d'employeurs, ...) Envisager un incubateur pour les nouveaux entrepreneurs</p> <p>Créer un guichet unique pour la vie associative en centralisant toutes les démarches administratives des associations Répondre aux besoins des associations, ressortis lors de l'enquête faite en 2015 : locaux adaptés (accessibilité), mise à disposition de bureaux, de nouvelles salles pour des activités spécifiques (danse).</p>		
Intervenants	Maître d'ouvrage : Ville de Pontivy Partenaires :		
Budget global TTC	Etude : honoraires 50 000 TTC		
Modalités de financement	Caisse des Dépôts (sollicité)	25 000 €	50%
	Ville de Pontivy	25 000 €	50%
	TOTAL	50 000 €	
Indicateurs d'avancement	Engagement de l'étude : 4 ^{ème} trimestre 2018 Fin de l'étude : 3 ^{ème} trimestre 2019		
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'organismes d'accompagnement économique présents dans les nouveaux locaux - Nombre d'entreprises accompagnées par an - Création de nouvelles entreprises - Nombre d'associations renseignées dans ce guichet - Nombre d'associations sur la ville - Enquête de satisfaction des usagers économiques ou associatifs 		

Action Cœur de Ville – Pontivy / référence D3

Nom de l'action	Étude sur les déplacements, les circulations, le stationnement et l'espace public		
Axe de rattachement			
Date de signature	Septembre 2018		
Description générale	<p>Étude en matière d'accessibilité prenant appui sur le PDUP de 2014 et intégrant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le nouvel espace « poumon vert urbain » faisant office de nœud de circulation pour desservir le campus, le camping, les équipements sportifs, les rues commerçantes et reliant 3 quartiers pavillonnaires, • le stationnement pour les commerces et services, • la plateforme des bus scolaires, • l'adaptation de l'espace public et l'accessibilité, • le schéma des mobilités douces en préparation • et le projet d'aménagement de la rue Nationale. 		
Objectifs	Relier les équipements en incitant les habitants à marcher Développer les circuits de liaisons douces dans toute la ville		
Intervenants	Maître d'ouvrage : Ville de Pontivy Partenaires : Céréma, Pontivy Communauté, DDTM		
Budget global TTC	Étude : honoraires 50 000 € TTC		
Modalités de financement	CEREMA (sollicité)	25 000€	50%
	Ville de Pontivy	25 000€	50%
	TOTAL	50 000 €	
Indicateurs d'avancement	Engagement de l'étude : 1 ^{er} trimestre 2019 Fin de l'étude : 2 ^{ème} trimestre 2019		
Indicateurs de résultats			

Action Cœur de Ville – Pontivy / référence AM1

Nom de l'action	POLE MULTIMODAL – GARE ROUTIERE																								
Axe de rattachement	Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions																								
Date de signature	Septembre 2018																								
Description générale	<p>La 1^{ère} étape de ce projet de pôle d'échanges multimodal (PEM) est constituée du « cœur de PEM ». Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les aménagements de surface de la gare routière et la création d'un auvent ; • La mise en place d'abris et d'information voyageurs ; l'aménagement du couloir de bus et réaménagement de la voirie rue Gambetta (parvis, trottoir) ; la création d'un parking courte durée et dépose minute ; la construction d'un local à vélo couvert ; la réalisation d'aménagements paysagers et de mobiliers urbains ; • Création d'un arrêt de transport urbain et interurbain • La création et le prolongement des liaisons douces : chemin des écoliers et chemin piétonnier entre la rue Joséphine et la rue Albert de Mun. <p>Il faut noter qu'un particulier passionné de gares a racheté la gare de Pontivy. Il est convenu qu'il puisse mettre à disposition de la ville de Pontivy une partie du rez-de-chaussée pour organiser l'accueil et les temps d'attente des voyageurs.</p> <p>Un projet de train touristique entre Pontivy et Camors est en réflexion et pourrait apporter une population touristique dans cet équipement, d'autant que le rez-de-chaussée pourrait être ouvert comme lieu d'exposition pour enrichir sa fréquentation.</p>																								
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Lier les différents modes de déplacements (lignes de transport en commun urbaines, interurbaines et régionales, covoiturage, voiture individuelle, vélo et piéton) tout en intégrant les énergies renouvelables (bornes électriques de recharge). • Organiser l'accès des différents modes de transport dans la ville. <p>L'étude réalisée en 2016 par la Ville de Pontivy propose un projet pour l'organisation du PEM autour de l'ancienne gare. Elle prévoit une réalisation en plusieurs étapes : l'aménagement du PEM dans un premier temps puisqu'une emprise foncière est disponible pour organiser les connexions et les accès, avant d'envisager un réaménagement urbain de ce quartier et permettre la création de logements et d'activités tertiaires.</p>																								
Intervenants	<p>Maître d'ouvrage : Ville de Pontivy</p> <p>Partenaires : Pontivy Communauté, Région, SNCF – RFF, Etat, Europe, propriétaire de la gare</p>																								
Budget global	<table border="0"> <tr> <td>démolition aile nord du BV</td> <td align="right">35 000</td> </tr> <tr> <td>gare routière + auvent</td> <td align="right">402 000</td> </tr> <tr> <td>parvis + trottoirs rue Gambetta</td> <td align="right">372 000</td> </tr> <tr> <td>couloir bus et réaménagement voirie rue Gambetta</td> <td align="right">60 000</td> </tr> <tr> <td>parking courte durée</td> <td align="right">56 000</td> </tr> <tr> <td>arrêt bus urbain</td> <td align="right">132 000</td> </tr> <tr> <td>abri voyageurs et informations</td> <td align="right">115 000</td> </tr> <tr> <td>local vélo couvert</td> <td align="right">35 000</td> </tr> <tr> <td>aménagements urb et mobilier urb</td> <td align="right">149 000</td> </tr> <tr> <td>liaison douce rue Josep. Et rue A de Muns</td> <td align="right">127 000</td> </tr> <tr> <td>liaison douce chemins des écoliers</td> <td align="right">127 000</td> </tr> <tr> <td></td> <td align="right">1 610 000</td> </tr> </table> <p>1 610 000 € HT, soit 1 932 000 € TTC</p>	démolition aile nord du BV	35 000	gare routière + auvent	402 000	parvis + trottoirs rue Gambetta	372 000	couloir bus et réaménagement voirie rue Gambetta	60 000	parking courte durée	56 000	arrêt bus urbain	132 000	abri voyageurs et informations	115 000	local vélo couvert	35 000	aménagements urb et mobilier urb	149 000	liaison douce rue Josep. Et rue A de Muns	127 000	liaison douce chemins des écoliers	127 000		1 610 000
démolition aile nord du BV	35 000																								
gare routière + auvent	402 000																								
parvis + trottoirs rue Gambetta	372 000																								
couloir bus et réaménagement voirie rue Gambetta	60 000																								
parking courte durée	56 000																								
arrêt bus urbain	132 000																								
abri voyageurs et informations	115 000																								
local vélo couvert	35 000																								
aménagements urb et mobilier urb	149 000																								
liaison douce rue Josep. Et rue A de Muns	127 000																								
liaison douce chemins des écoliers	127 000																								
	1 610 000																								

Modalités de financement	Europe FEDER (sollicité)	183 000€	9,47%
	Etat Cœur de ville (sollicité)	280 000€	14,49%
	Région Sectoriel (sollicité)	400 000€	20,70%
	Région Contrat de partenariat (sollicité)	100 000€	5,18%
	EPCI (sollicité)	164 000€	8,49%
	Ville de Pontivy	540 896€	28,00%
	FCTVA	264 104€	13,67%
		1 932 000€	100,00%
Indicateurs d'avancement	Engagement des travaux : 1 ^{er} trimestre 2019 Fin des travaux : 1 ^{er} trimestre 2022		
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation : nombre de passagers par mois et année, - nombre de bus, - nombre de lignes, - nombre de trains touristiques 		

Une réunion technique entre services de la Région et de la Ville de Pontivy est en préparation.

Action Cœur de Ville – Pontivy / référence AM2

Nom de l'action	CAMPING INTERCOMMUNAL		
Axe de rattachement	Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics		
Date de signature	Septembre 2018		
Description générale	<p>Contexte : Le camping actuel est situé en zone inondable de niveau rouge : il ne permet aucune possibilité de développement en cas de changement d'exploitant. Il ne répond plus aux attentes des clientèles en matière de confort et d'attractivité. Il est trop exigu pour permettre un équilibre d'exploitation. La cohabitation des usagers est difficile. Il ne donne pas une image positive de la destination touristique.</p> <p>L'action : Il s'agit de créer un nouveau camping classé 3 étoiles qui nécessitera 1,5 ha, libre de toute contrainte (inondations...), sans nuisances importantes, avec un accès facile au centre-ville, zone commerciale et équipements de loisirs.</p> <p>Les parcelles privées pré-identifiées proches de la piscine découverte, constructibles, et situées hors zone inondable représentent une emprise foncière suffisante pour réaliser le programme tel que celui préconisé.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le nouveau camping de Pontivy disposera : • d'un espace épicerie et bar/petite restauration avec possibilité de petits déjeuners, plats à emporter ; • d'un secteur dédié aux groupes avec des emplacements pouvant accueillir des grandes tentes de type marabout et tentes groupes (5/6 groupes d'une dizaine de personnes) ; • d'emplacements nus pour le passage/court séjour (30 à 50 emplacements) ; • d'un secteur adapté pour le camping-car (environ 20 places) ; • d'un secteur avec 10/15 locatifs HLL ou résidences mobiles de loisir. 		
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Recréer un nouveau camping sur un secteur moins contraignant réglementairement, sans risque pour les usagers (inondation) et accessible facilement au centre-ville à vélo, en transport en commun ou à pied • Améliorer la qualité d'accueil des touristes en diversifiant les clientèles : campeurs de passage en court séjour, camping-caristes, groupes, professionnels en déplacement, personnels saisonniers, étudiants, regroupements familiaux 		
Intervenants	Maître d'ouvrage : Pontivy Communauté Partenaires : Ville de Pontivy, Région Bretagne, Département du Morbihan		
Budget global	Terrain	310 000€	
	Études TTC	239 112€	
	Travaux en 2020 TTC	1 992 600€	
	TOTAL	2 541 712€	
Modalités de financement	Recettes		
	Etat contrat ruralité 2018 (acquis)	135 000€	5,31%
	Etat Cœur de ville (sollicité)	450 000€	17,70%
	Département (acquis)	322 625€	12,69%
	Région Contrat de partenariat (2018/2019) (accord opportunité CUP 13 septembre 2018)	150 000€	5,90%
	Autofinancement	1 179 012€	46,39%
	FCTVA	305 075€	12,00%
	TOTAL	2 541 712€	100,00%
Indicateurs d'avancement	Achat terrain et engagement étude : 4 ^{ème} trimestre 2018 Finalisation étude, ajustement urbanisme et lancement des marchés 2019 Fin des travaux : 2 ^{ème} trimestre 2021		
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de touristes accueillis par an - Analyse de la clientèle par catégorie - Consommation moyenne en centre-ville 		



Fiche action liée au protocole « dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne »

Action Cœur de Ville – Pontivy / référence AM3

Nom de l'action	AMENAGEMENT DE LA RUE NATIONALE													
Axe de rattachement	Axe 4– Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine													
Date de signature	Juin 2018													
Description générale	<p>Réaménagement de la rue principale : rue nationale. Le projet comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La création d'espaces partagés avec voirie afin de faciliter les flux (piétons, vélos, voitures) et le stationnement ; • L'implantation de mobilier urbain et de plantations ; • La conciliation de différentes activités : habitat, commerces et festivités publics. 													
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Réinventer les espaces publics stratégiques de circulation de Pontivy concentrant habitat, commerces et services • Permettre les différents modes de déplacement • Améliorer l'attractivité de la rue commerçante principale et permettre la déambulation piétonne. 													
Intervenants	<p>Maître d'ouvrage : Ville de Pontivy Partenaires : Département, Région, Etat.</p>													
Budget global HT	<table border="1"> <tr> <td>Maîtrise d'oeuvre</td> <td>130 000 €</td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td>1 100 000 €</td> </tr> <tr> <td>Divers</td> <td>70 000 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2">TOTAL 1 300 000 € HT soit 1 560 000 € TTC</td> </tr> </table>		Maîtrise d'oeuvre	130 000 €	Travaux	1 100 000 €	Divers	70 000 €	TOTAL 1 300 000 € HT soit 1 560 000 € TTC					
Maîtrise d'oeuvre	130 000 €													
Travaux	1 100 000 €													
Divers	70 000 €													
TOTAL 1 300 000 € HT soit 1 560 000 € TTC														
Modalités de financement	<table> <tr> <td>Crédits acquis Région- Appel à candidature des bourgs ruraux et villes</td> <td>350 600€</td> <td>26,97%</td> </tr> <tr> <td>Crédits sollicités Département</td> <td>150 000€</td> <td>11,54%</td> </tr> <tr> <td>Ville de Pontivy</td> <td>799 400€</td> <td>61,49%</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>1 300 000 €</td> <td></td> </tr> </table>		Crédits acquis Région- Appel à candidature des bourgs ruraux et villes	350 600€	26,97%	Crédits sollicités Département	150 000€	11,54%	Ville de Pontivy	799 400€	61,49%	TOTAL	1 300 000 €	
Crédits acquis Région- Appel à candidature des bourgs ruraux et villes	350 600€	26,97%												
Crédits sollicités Département	150 000€	11,54%												
Ville de Pontivy	799 400€	61,49%												
TOTAL	1 300 000 €													
Indicateurs d'avancement	<p>Engagement étude opérationnelle : 2^{ème} trimestre 2018 Engagement des travaux : 1^{er} trimestre 2020 Fin des travaux : 31/07/2020</p>													
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Satisfaction des usagers, des riverains et des commerçants, - fréquentation commerciale, - nombre d'animations festives, - flux piéton et vélo. 													

Fiche action liée au protocole « dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne »

Action Cœur de Ville – Pontivy / référence AM4

Nom de l'action	REPENSER TRELEAU : NATURE EN VILLE – CREATION D'UN POUMON VERT		
Axe de rattachement	Axe 5– Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs Axe 4- Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine		
Date de signature	Juin 2018		
Description générale	<ul style="list-style-type: none"> Création d'un poumon vert comprenant végétalisation, plantation, cheminements doux, création de passerelles, mobilier de loisirs, aires de pique-nique et aires de jeux pour les enfants. Poumon vert localisé en partie sur le site de l'IME qui doit être déconstruit en 2020 Aménagement de la rue Quinivet (stationnement, accessibilité des commerces) 		
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la qualité de vie et l'attractivité de la ville Composer le développement urbain avec les paramètres naturels dans un souci de protection des populations Réinventer les espaces publics stratégiques de circulation 		
Intervenants	Maître d'ouvrage : Ville de Pontivy Partenaires : Pontivy communauté, Département, Région, Etat.		
Budget global HT	Maîtrise d'oeuvre	200 000 €	
	Travaux	1 720 000 €	
	Divers	80 000 €	
	2 000 000 € HT, soit 2 400 000 € TTC		
Modalités de financement	Crédits sollicités Etat - Appel à candidature des bourgs ruraux et villes	608 620€	30,43%
	Crédits sollicités Département	75 000€	3,75%
	Pontivy communauté	300 000€	15,00%
	Ville de Pontivy	1 016 380€	50,82%
	TOTAL	2 000 000 €	
Indicateurs d'avancement	Engagement étude opérationnelle : 1 ^{er} trimestre 2019 Engagement des travaux : 3 ^{ème} trimestre 2020 – En fonction de la démolition de l'IME Fin des travaux : 31/12/2021		
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> Satisfaction des usagers, des riverains et des commerçants, fréquentation du poumon vert, Appropriation de l'espace par les associations, les centres de loisirs et les enseignants nombre d'animations et de manifestations, flux piéton et vélo. 		

Fiche action liée au protocole « dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne »

Action Cœur de Ville – Pontivy / référence AM5

Nom de l'action	E.PORTAIL COMMERCES ET BORNES WIFI		
Axe de rattachement	Axe 2– Favoriser un développement économique et commercial équilibré		
Date de signature	Juin 2018		
Description générale	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un site vitrine comprenant une géolocalisation, un module de carte de fidélité et un module chèque cadeaux. • Mise en place de bornes WIFI dans le cadre du réaménagement de la rue Nationale 		
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les commerces du territoire dans l'innovation technologique et numérique • Renforcer la vitalité économique du centre-ville • Faire évoluer les pratiques des commerçants du centre-ville • Favoriser la création d'entreprise pour les jeunes 		
Intervenants	Maître d'ouvrage : Ville de Pontivy Partenaires :Département, Région, Etat.		
Budget global HT	E-portail commerce	17 000 €	
	Bornes wifi	20 000 €	
	Panneau lumineux	25 000 €	
	62 000 € HT, soit 74 400 € TTC		
Modalités de financement	Crédits acquis Etat- Appel à candidature des bourgs ruraux et villes	12 000€	19,35%
	Crédits acquis Europe LEADER	30 000€	48,39%
	Ville de Pontivy	22 000€	32,26%
	TOTAL	62 000 €	
Indicateurs d'avancement	Engagement des travaux : 01/04/2018 Fin des travaux : 31/07/2020		
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation commerciale, - nombre de connexions, - nombre de sessions ouvertes, - nombre de carte de fidélités, - nombre de commerçants partenaires. 		

Fiche action liée au protocole « dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne »

Action Cœur de Ville – Pontivy / référence AM6

Nom de l'action	DEMARCHE DE CONCERTATION ET COMMUNICATION							
Axe de rattachement								
Date de signature	Juin 2018							
Description générale	<ul style="list-style-type: none"> • Concertation sur les projets d'investissement, notamment le poumon vert, les espaces partagés rue Nationale et les espaces d'attente du pôle d'échange multimodal. • Recueil des idées de la jeunesse pontivyenne pour l'impliquer dans les évolutions de la ville 							
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Recueillir les idées et les besoins des futurs usagers • Développer l'implication et le sentiment d'appartenance • Valoriser le dynamisme de la jeunesse • Communiquer sur le projet et le dispositif 							
Intervenants	Maître d'ouvrage : Ville de Pontivy Partenaires : Département, Région, Etat.							
Budget global HT	Prestations de services	15 000 €						
	Fournitures	15 000 €						
	Divers	20 000 €						
	TOTAL 50 000 € TTC							
Modalités de financement	Crédits acquis Etat - Appel à candidature des bourgs ruraux et villes <table style="margin-left: 20px; border: none;"> <tr> <td style="padding-right: 20px;">30 000€</td> <td style="text-align: right;">60,00%</td> </tr> <tr> <td>Ville de Pontivy</td> <td style="text-align: right;">20 000€ 40,00%</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td style="text-align: right;">50 000 €</td> </tr> </table>		30 000€	60,00%	Ville de Pontivy	20 000€ 40,00%	TOTAL	50 000 €
30 000€	60,00%							
Ville de Pontivy	20 000€ 40,00%							
TOTAL	50 000 €							
Indicateurs d'avancement	Engagement des dépenses : 01/04/2018 Fin des travaux : 31/12/2021							
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - nombre d'articles publiés sur la démarche, - nombre de documents de communication édités, - fréquentation site internet, nombre d'acteurs impliqués dans la démarche, - appropriation et fréquentation des lieux par la jeunesse, - développement du sentiment d'appartenance. 							

Annexe 7 – composition du Comité de Pilotage Cœur de ville de Pontivy

Partenaires	COPIL Cœur de ville		
	ELU ou REPRESENTANT OFFICIEL		
	Nom	Prénom	Fonction
Ville Pontivy	LE STRAT	Christine	Maire
	LORCY	Yann	1er adjoint
	MOUHAOU	François Denis	comm urbanisme
	SEGUET	Eric	comm urbanisme
	LORANS	Laurence	comm urbanisme
	LE NY	Alexandra	comm travaux
	RAULT	Claudine	comm travaux
	LE BRIGAN	Emmanuelle	comm travaux
	PERAN	Jacques	comm commerce
	PIERRE	Alain	comm commerce
	MARCHAND	Christophe	comm commerce
	PASCO	Yves	conseiller de quartier "centre-ville"
	LESCURE	Solène	conseiller de quartier "centre-ville"
	BOTEREL	Robert	conseiller de quartier "Tréleau"
	CARREE	Véronique	conseiller de quartier "Tréleau"
	Pontivy Cité	DROUARD	Carine
GUILLOUX		M	UCIAP
LE STRAT		Christine	Présidente
VIET		Claude	Vice Président Economie
Etat	MOLEO	Serge	Vice Président Aménagement
	LE TARNEC	Jean-Luc	Vice Président Tourisme
	ROPERS	Marc	Vice Président Habitat
	DORE	Mikaël	Sous-Préfet
Caisse des Dépôts et Consignations	BERNICOT	Olivier	SGAR
Action Logement	ABASSI	Myrlam	Directrice Adjointe
DDTM	STRULLU	Serge	
ANAHA - DDTM	BATARD	Matthieu	
Conseil régional de Bretagne	LE MOIGNE	Julien	
Conseil départemental du Morbihan	LE BRAZIDEC	Raymond	
EPFB	Monsieur le Président		
Réfèrent projet	RAMARD	Dominique	Président
Chambre agriculture Morbihan	GODIER	Etienne	
Chambre des Métiers	LE SEYEC	Gaetan	Présidente
Chambre de Commerce et d'Industrie	Monsieur le Président		
CAUE	BENABES	Maryline	Présidente
BSH	MAHE	Yannick	
Le Logis Breton	Monsieur le Président		
Lorient Habitat	Monsieur le Président		
Les Ajoncs	Monsieur le Président		
Le foyer d'armor	Monsieur le Président		
La Poste	Madame la déléguée Départementale		
SNCF	Monsieur le Directeur régional ou voir dans vos contacts habituels		
ABF	BOULAY	Christine	
Conseil de développement	Madame la Présidente		
CEREMA	GUILBOT	Loïc	

Partenaires	Technicien référent		
	Nom	Prénom	Fonction
Ville Pontivy	LE HENNANF	Patrick	
	BELLANGER	Xavier	
Pontivy Cité	Madame la Présidente		
Etat	DORE	Mikaël	
	BERNICOT	Olivier	
Caisse des Dépôts et Consignations	TANGUY	Claudie	
ANAHA - DDTM	AUFFRET	Dominique	
Conseil régional de Bretagne	DELDICQUES	Matthieu	
Conseil départemental du Morbihan	Monsieur le Président		
EPFB	JOUAN	Solenn	
Pays de Pontivy - SCOT et Contractualisation	POHARDY	Fanny	Pays de Pontivy
Chambre agriculture Morbihan	TACHEZ	Christophe	
Chambre des Métiers	VIGOUROUX	Gwénola	
Chambre de Commerce et d'Industrie	HERVE	Jean-Marie	
BSH	ROBERT	Erwann	
Conseil de développement	GUILLAUME	Lucie	

Annexe 8 – Protocole pour le dispositif régional « Dynamisme du centre-ville », signé le 6 juin 2018



PROTOCOLE

Sur le plan d'action du centre de Pontivy

Au titre de l'appel à candidatures « Dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne » - cycle opérationnel

ENTRE

L'Etat, représenté par le Préfet de la Région Bretagne,

La Région Bretagne, représentée par le Président du Conseil régional,

La Caisse des Dépôts, représentée par son Directeur régional,

L'Etablissement Public Foncier de Bretagne, représenté par sa Directrice générale

Ci-après désignés collectivement « les partenaires » ou les « partenaires de l'appel à candidatures »

D'une part,

ET

La commune de Pontivy, représentée par Madame la Maire, Christine Le Strat

Ci-après désignée la commune

L'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, Pontivy Communauté, représentée par Madame la Présidente, Christine Le Strat

ci-après désigné l'EPCI

D'autre part,

Vu la délibération n°17_0101_08 de la Commission permanente du Conseil régional de Bretagne en date du 04 décembre 2017 approuvant les termes du protocole et autorisant le Président du Conseil régional à le signer ;



Vu la délibération n°03_D_01_0101_02 de la Commission permanente du Conseil régional de Bretagne en date du 26 mars 2017 approuvant les éléments substantiels du protocole ;

Vu la délibération n°C-17-22 de l'EPF de Bretagne en date du 28 novembre 2017 approuvant les termes du protocole type cycle opérationnel et autorisant la Directrice générale à en finaliser la rédaction et à signer ses déclinaisons pour chaque projet retenu par le comité de sélection des partenaires ;

Vu l'accord donné par le Comité National d'Engagement de la Caisse des dépôts, en date du 22/02/2017 ;

Vu la délibération n°2018/030 du Conseil municipal de Pontivy en date du 19 février 2018 approuvant les termes du présent protocole et autorisant le maire à le signer ;

Vu la délibération n°08-CC20.03.18 du Conseil communautaire de Pontivy Communauté en date du 20 mars 2018 approuvant les termes du présent protocole et autorisant le Président à le signer ;

Vu le volet territorial du Contrat de plan Etat-Région Bretagne 2015-2020 signé le 11 mai 2015 et l'avenant n°1 signé le 16 décembre 2016 ;

Vu l'appel à candidatures « dynamisme des bourgs ruraux en Bretagne » ou « dynamisme des villes en Bretagne » lancé le 31 mars 2017 ;

Vu le dossier de candidature déposé par la commune de Pontivy et la décision des partenaires de soutenir le programme d'action proposé dans ce dossier ;

IL A ETE CONVENU LES DISPOSITIONS SUIVANTES :

PREAMBULE :

Conscients de l'importance de conforter mais aussi d'adapter les lieux de vie que sont les centres en milieu urbain comme en milieu rural, l'Etat, la Région, l'Etablissement Public Foncier de Bretagne et la Caisse des Dépôts ont proposé une nouvelle politique publique de soutien au dynamisme des centres-villes et bourgs ruraux.

A travers deux appels à candidatures lancés le 21 mars 2017, l'Etat, la Région Bretagne, l'Etablissement Public Foncier de Bretagne et la Caisse des Dépôts s'engagent à unir leurs moyens pour permettre aux bourgs ruraux et aux centres-villes de développer des projets innovants d'attractivité.

L'accompagnement concerne deux cycles : études et opérationnel.

Le cycle **études** permet de définir une stratégie et de construire le plan d'action opérationnel. Cette phase est particulièrement importante pour penser et co-construire avec tous les acteurs une stratégie globale.

Le cycle **opérationnel** comprend les études pré-opérationnelles, les opérations d'investissement et l'animation dédiée. Il permet la mise en œuvre d'une stratégie dans la durée.

La commune de Pontivy a déposé sa candidature et a été retenue par les partenaires au titre du cycle « opérationnel ».

Article 1 : Objet

Le présent protocole a pour objet de définir les principes selon lesquels l'Etat, la Région, la Caisse des Dépôts et l'Etablissement Public Foncier de Bretagne s'engagent à soutenir la commune de Pontivy, au titre de l'appel à candidatures « Dynamisme des bourgs et villes de Bretagne », l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ainsi les différents maîtres d'ouvrages mentionnés dans le dossier de candidature, pour la réalisation du plan d'action de la commune de Pontivy visant à renforcer l'attractivité du centre.

Le cycle opérationnel se caractérise par la programmation d'opérations nécessaires à la réalisation du plan d'action. La programmation est réalisée sur quatre ans et peut comprendre deux volets :

Un volet spatial visant à affiner et réaliser la composition architecturale, urbaine, les travaux et **un volet conduite du changement** visant à animer, concerter, promouvoir le projet et rechercher des partenariats publics et privés.

Article 2 : Contenu du plan d'action et les parties prenantes

2-1 - La commune, responsable du pilotage du plan d'action

La commune de Pontivy est responsable du pilotage et du suivi du plan d'action réalisées par les différents maîtres d'ouvrage (dont EPCI, autres acteurs, ...).

En cette qualité, la commune désigne un référent technique et un référent politique.

L'EPCI devra être associé aux différents points d'étapes.

Les partenaires de l'appel à candidatures devront être informés des avancées des opérations et, en particulier, être rendu destinataire des livrables intermédiaires et finaux prévus. Ils seront conviés et pourront participer aux différents points d'étapes qui seront organisés.

2-2 – Le projet global

La stratégie de dynamisation du centre-ville de Pontivy a pour objectif de renforcer l'attractivité globale de la ville et du territoire. Il s'agit d'un projet urbain pour le centre Bretagne, qui ouvre également des pistes de rapprochements avec la ville voisine de Loudéac. Ce projet permet de donner de la visibilité aux habitants, aux partenaires des opérations spécifiques et aux financeurs.

4 enjeux sont particulièrement identifiés : une ville connectée, un renouveau économique, une cohésion sociale, et une place pour la nature en ville. Au-delà de ces thématiques, un souci transversal : la mobilisation de la jeunesse, vue comme un atout majeur pour la ville.

Les opérations, inscrites dans le projet, seront réalisées conformément à la description qui en a été faite dans le dossier de candidature de la commune de Pontivy.

2-3- Le périmètre

Le périmètre d'intervention est conforme à la description qui en a été faite dans le dossier de candidature de la commune de Pontivy.

2-4 - Le budget global

Le budget prévisionnel global du plan d'action s'élève à **5 052 000 euros**. Au titre de l'appel à candidature, une aide maximale de **1 612 620 euros** est affectée au plan d'action relatif à l'attractivité du centre de la commune de Pontivy.

Cette aide maximale est répartie entre les différentes maîtrises d'ouvrage ci-dessous désignées. La commune, responsable du pilotage, sera chargée du bon déroulement du plan d'action.

2-5 - Les opérations programmées et les maîtrises d'ouvrage

Si la commune est responsable du pilotage du plan d'action au côté de l'EPCI, les opérations d'investissement et d'ingénierie composant ce plan d'action pourront être portées par divers maîtrises d'ouvrages. Les maîtrises d'ouvrage peuvent être aussi variées que les opérations et sont directement liées aux capacités et aux compétences relatives aux portages de ces opérations.

Les opérations et maîtrises d'ouvrage associées sont les suivantes :

Libellé	Maîtrise(s) d'ouvrage	Coût prévisionnel	Calendrier prévisionnel
Opération 1 Aménagement de la rue principale	Commune	1 300 000 € HT	Lancement : 01/04/2018 Livraison : 31/07/2020
Opération 2 E-portail commerces Bornes Wifi	Commune	62 000 € HT	Lancement : 01/04/2018 Livraison : 31/07/2020
Opération 3 Création d'une pépinière commerciale	Commune	300 000 € HT	Lancement : 01/09/2019 Livraison : 31/07/2020
Opération 4 Aménagement d'un local pour le coworking	Commune/Pontivy communauté	490 000 € HT	Lancement : 01/09/2019 Livraison : 31/07/2020
Opération 5 Effacement de réseaux dans le cadre de la restauration du patrimoine (rue Paradis, Perroquet, Providence et des forges - quartier ancien de Pontivy)	Commune/Pontivy communauté	400 000 € HT	Lancement : 2018 Livraison : 31/07/2020
Opération 6 Repenser Trélau/nature en ville : création d'un poumon vert/ancien hôpital/ rue Quinivet/espaces partagés	Commune	2 000 000 € HT	Lancement : 2018 Livraison : 31/12/2021
Opération 7 Espaces associatifs dans le cadre de l'opération « repenser Trélau »	Commune	450 000 € HT	Lancement : 2018 Livraison : 31/12/2021
Opération 8 Démarche de concertation et de communication	Commune	50 000 € HT	Lancement : 2017 Livraison : 31/12/2021
Opération transversale Ingénierie d'ensemble du projet	Pays	20 000 € HT	Tout au long du projet

2-6 -Le calendrier des dépenses

Les dépenses relatives aux opérations devront être engagées, au plus tôt après le 3 juillet 2017 et au plus tard, avant le 1^{er} novembre 2020. Les opérations devront être livrées avant le 31 décembre 2024.

Les maîtrises d'ouvrage des opérations devront déposer un dossier de subvention aux partenaires spécifiquement cités, avant le commencement d'exécution.

Article 3 : Durée du protocole

Le présent protocole d'engagement est valable 4 ans, à compter de sa dernière date de signature par l'ensemble des parties.

L'absence de contractualisation financière entre l'un des maîtres d'ouvrage identifié dans le plan d'action et au moins un des partenaires de l'appel à candidatures dans un délai d'un an à compter de l'entrée en vigueur du présent protocole vaut résiliation de ce dernier.

Article 4 : Montants prévisionnels des financements par opérations

Les financements prévisionnels par opération et maîtrise d'ouvrage sont les suivants :

Libellé	Maîtrise(s) d'ouvrage	Coût prévisionnel	Aide(s) prévisionnelle(s)
Opération 1 Aménagement de la rue principale	Commune	1 300 000 € HT	Région : 350 600 €
Opération 2 E-portail commerces Bornes Wifi	Commune	62 000 € HT	Etat : 12 000 €
Opération 3 Création d'une pépinière commerciale	Commune	300 000 € HT	Etat : 120 000 €
Opération 4 Aménagement d'un local pour le coworking	Commune/Pontivy communauté	490 000 € HT	Etat : 170 000 €
Opération 5 Effacement de réseaux dans le cadre de la restauration du patrimoine (rue Paradis,	Commune/Pontivy communauté	400 000 € HT	Région : 117 400 €

Perroquet, Providence et des forges - quartier ancien de Pontivy)			
Opération 6 Repenser Trélaeu/nature en ville : création d'un poumon vert/ancien hôpital/ rue Quinivet/espaces partagés	Commune	2 000 000 € HT	Etat : 608 620 €
Opération 7 Espaces associatifs dans le cadre de l'opération « repenser Trélaeu »	Commune	450 000 € HT	Etat : 204 000 €
Opération 8 Démarche de concertation et de communication	Commune	50 000 € HT	Etat : 30 000 €

Les aides prévisionnelles mentionnées correspondent aux seuls financements relevant de l'appel à candidatures "dynamisme des bourgs ruraux et des villes".

Les maîtres d'ouvrage des opérations concernées devront déposer un dossier de subvention (formulaire et liste de pièces en annexe 3) aux partenaires spécifiquement cités, avant le commencement d'exécution.

Les partenaires instruiront le dossier de subvention conformément aux régimes d'aides et réglementations en vigueur. Ils veilleront également, en lien avec la commune, à la cohérence de l'opération avec le plan d'action.

L'instruction déterminera les possibilités et les montants réels d'attribution de l'aide au maître d'ouvrage, par opération.

Les maîtres d'ouvrage seront sollicités par le(s) financeur(s), conformément à ses / leurs procédures internes pour formaliser et finaliser l'instruction du dossier (sollicitation de pièces complémentaires liées à la réglementation...). La commune sera informée et pourra être facilitateur dans le cadre de ces échanges.

Si l'instruction est favorable, l'aide sera présentée pour vote aux instances décisionnaires des partenaires ciblés.

Un arrêté ou une convention financière sera ensuite conclu(e) entre le maître d'ouvrage et le (ou les) partenaire(s) financeur(s).

Cet acte d'engagement précisera le montant de l'aide réelle attribuée au maître d'ouvrage par le(s) financeur(s) concerné(s).

Le maître d'ouvrage sera sollicité par les) financeurs, conformément à leurs procédures internes pour formaliser l'arrêté et/ou la convention financière (ex : délibération, RIB...).

Quels que soient le maître d'ouvrage et les partenaires financeurs d'une opération, la commune de Pontivy et son EPCI veilleront à ce que toute communication sur l'opération mentionne qu'elle a reçu un soutien dans le cadre du dispositif "dynamisme des bourgs ruraux et villes en Bretagne" porté conjointement par l'État, le Conseil régional, l'Établissement public foncier et la Caisse des Dépôts.

Les partenaires s'autorisent, en accord avec la commune, à modifier en cours de protocole, la répartition des aides prévisionnelles entre opérations, en cas de modifications mineures portant sur l'un des projets. Ces modifications ne nécessiteront pas un avenant mais seront signalées dans le suivi du projet et dans le cadre des revues de projet annuelles.

La collectivité pourra également solliciter auprès de l'EPF des portages fonciers, lesquels seront soumis à l'approbation du bureau de l'EPF.

Article 5 : Engagements des parties

5.1 Engagements de la commune et de l'EPCI

La commune de Pontivy, s'engage à mettre en œuvre un plan d'action pour renforcer l'attractivité du centre dont le périmètre, les opérations et les budgets prévisionnels sont précisés à l'article 2, aux annexes n°1 et n°2 et à mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution.

L'Etablissement Public de Coopération Intercommunale s'engage à accompagner par ses moyens humains et dans le cadre de ses compétences la commune de Pontivy dans la réalisation des actions précitées. Il s'engage également à tenir compte du projet global et du plan d'action dans le cadre des outils de programmation et de planification qu'il est susceptible de piloter : plan local d'urbanisme, programme local de l'habitat, opération programmée d'amélioration de l'habitat...

5.2 Engagements des partenaires

Les partenaires du dispositif que sont l'Etat, la Région Bretagne, la Caisse des Dépôts et l'Etablissement Public Foncier de Bretagne s'engagent à accompagner la Commune dans sa stratégie d'action foncière et d'aménagement de son centre. Les partenaires proposeront à la commune et à son EPCI, les actions suivantes :

- Participation à un réseau d'acteurs ;
- Suivi régulier de l'opération ;

5.2.1 Pour ce qui concerne l'Etat, celui-ci s'engage à :

- Mobiliser une ingénierie de proximité au sein de ses services départementaux, facilitatrice de la réussite du projet de renforcement de l'attractivité ; la direction départementale des territoires et de la mer désigne un référent technique, chargé de conseiller la commune et l'EPCI dans la réalisation du plan d'action ;
- Participer aux instances de pilotage de la démarche (invitation du sous-préfet et de la DDTM aux réunions) ;
- Faciliter l'articulation entre le projet d'attractivité de la commune et des actions relevant de politiques sectorielles (habitat, culture, services à la population, activités économiques, mobilités...) mises en œuvre via des dispositifs locaux ou nationaux ;
- Accompagner la commune et l'EPCI dans la concrétisation des investissements en prenant en compte les différents dispositifs de soutien de l'Etat à la réalisation des projets des collectivités ;

5.2.2 Pour ce qui concerne la Région, celle-ci s'engage à :

- Mobiliser une ingénierie de proximité au sein de ses équipes, élus et services, facilitatrice de la réussite du projet de renforcement de l'attractivité, notamment dans les domaines de la rénovation de l'habitat, de l'éco-construction, du recours aux éco-matériaux ;

Le Conseil régional a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt visant la montée en compétences des professionnels du bâtiment sur l'éco-construction. Dans ce cadre, le Conseil régional soutiendra GRETA Bretagne Sud afin, entre autres, de développer des missions d'accompagnement des collectivités sur l'éco-construction. La commune pourra donc s'appuyer sur ces compétences pour intégrer les enjeux de l'éco-construction en prévision des futurs chantiers.

- Mobiliser ses politiques publiques, et ses compétences pour s'inscrire dans le projet de centralité présenté notamment en lien avec la volonté partagée d'améliorer l'attractivité des transports publics et l'intermodalité ;
- Valoriser l'opération d'Inventaire patrimonial participatif qui se déroule depuis 2015 sur Pontivy communauté en vue de l'obtention du label Pays d'Art et d'Histoire. Cette opération a pour objectif d'accroître la connaissance du patrimoine et d'en favoriser l'appropriation par les habitants du territoire.

La commune, l'EPCI et la Région, seront collectivement attentifs à l'articulation entre les choix qui seront opérés dans le cadre du plan d'action et la convention de développement économique conclue entre la Région et l'EPCI.

5.2.3 Pour ce qui concerne la Caisse des Dépôts, celle-ci s'engage à proposer :

- o Une analyse, selon les sollicitations qui lui seront adressées, des interventions pouvant s'inscrire dans le projet de centralité de la commune via :
 - Ses moyens de diffusion d'informations et de pratiques sur le site www.caissedesdepotsdesterritoires.fr qui contient notamment localtis.fr quotidien en ligne, spécialisé dans l'information concernant le monde local, destiné aux collectivités territoriales et leurs partenaires, et disponible sur simple inscription.
 - Territoire-conseils : un service d'information et d'accompagnement destiné aux élus des communes de moins de 10.000 habitants, communes nouvelles et intercommunalités pour leur permettre de maîtriser les politiques publiques et la législation les concernant, et mettre en réseau leurs savoir-faire pour le développement territorial.
 - Un lien vers le site <https://www.prets.caissedesdepots.fr/> qui permet aux collectivités de souscrire et de gérer leurs prêts en ligne.

o Son expertise en matière d'analyse financière

La Caisse des dépôts pourra mettre à la disposition de la collectivité partenaire son expertise pour analyser, rétrospectivement et de façon prospective, sa situation financière, notamment pour les besoins de financement du plan prévisionnel d'investissement.

o L'offre de prêts du Fonds d'Epargne

Premier financeur du logement locatif social et du logement locatif intermédiaire en France, la Caisse des Dépôts propose également aux collectivités locales différents prêts permettant de financer leurs projets d'intérêt général et notamment :

- projets structurants du secteur public local, qui nécessitent des financements de long terme (jusqu'à 40 ans) dans le cadre de l'enveloppe de prêts au secteur public local,
 - opérations d'acquisition et de portage foncier visant à favoriser la prise en compte de l'habitat social dans les nouveaux programmes d'aménagement.
- La mobilisation des fonds propres de la Caisse des dépôts

La Caisse des Dépôts intervient en tant qu'investisseur d'intérêt général dans différents secteurs, en réponse à un besoin local :

- Les infrastructures et réseaux de transport fluvial et services de mobilité durable,
- L'immobilier : tertiaire, commercial, sanitaire et médico-social, tourisme et loisirs, aménagement urbain durable...
- Les infrastructures de très haut débit contribuant au désenclavement numérique des territoires, services numériques...
- La production d'énergies renouvelables, les réseaux de transport et de distribution d'énergie renouvelable...

La Caisse des Dépôts mobilise la diversité des véhicules d'investissement existants dans les différents segments d'activité dans lesquels elle intervient, ce qui lui permet d'adapter ses modalités de prise de participation au contexte local : économie mixte (SEM, SEMOP), montage privé (SAS, SCI), délégation de service public, partenariat public-privé. La Caisse des Dépôts agit en investisseur avisé et en actionnaire minoritaire dans des projets dotés d'une rentabilité financière de long terme et d'une performance environnementale suffisante.

La mobilisation de ces outils pourra être envisagée en temps utiles durant la réalisation des projets de la commune, sous réserve d'accord de ses comités d'engagement compétents et du maintien par les pouvoirs publics des différentes lignes de prêts susceptibles d'être mobilisées.

Au titre du cycle opérationnel, la Caisse des Dépôts pourra (co)financer l'ingénierie dédiée à la détermination des moyens d'intervention des opérations programmées (montages juridiques et opérationnels) dans une perspective de recherche de solutions localement innovantes, notamment pour la reconversion des deux bâtiments conservés sur le site de l'ancien hôpital de la ville (opération n°7). Ce financement s'inscrit dans la limite d'un plafond de 20.000 € TTC et d'une participation de 50% du montant de l'étude. Il se matérialisera par l'établissement d'une convention financière d'application bilatérale.

5.2.4 Pour ce qui concerne l'Etablissement Public Foncier de Bretagne, celui-ci s'engage à :

- Accompagner la collectivité d'un point de vue technique, administratif et juridique pour les opérations de son projet nécessitant la maîtrise publique d'emprises foncières ;
- Proposer le cas échéant l'acquisition et le portage d'emprises foncières nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations ainsi que la conduite de travaux de dépollution/déconstruction sur les biens portés ; Dans ce cadre, l'EPF est susceptible de conduire des actions expérimentales et la collectivité pourra solliciter un accompagnement de l'EPF en tant qu'opérateur foncier sur des projets qui concourent véritablement à une redynamisation du centre au service d'un projet global quand bien même les biens acquis et portés par l'EPF seraient dérogatoires aux interventions de droit commun telles que définies dans le programme pluriannuel d'intervention de l'EPF. Le principe d'intervention de l'EPF sera examiné au cas par cas et motivé par le porteur de projet comme concourant tout particulièrement à la réussite de la mise en œuvre du projet d'ensemble.

- Accompagner la collectivité dans l'analyse de la faisabilité économique et programmatique des opérations afin de sécuriser les acquisitions qui pourraient être envisagées.
- Participer aux instances de pilotage.

L'EPF de Bretagne intervient actuellement pour la commune de Pontivy dans le cadre d'une convention opérationnelle quadripartite signée avec la commune, la communauté de communes de Pontivy Communauté, et le Centre Hospitalier du Centre Bretagne sur le site de l'ancien hôpital. Cette intervention se fait sous l'égide de l'axe « réduction de l'exposition aux risques naturels » du Programme Pluriannuel d'Intervention de l'EPF. La maîtrise de ce foncier de cœur de ville est stratégique pour permettre le développement d'un projet de dynamisation global, tenant notamment compte des contraintes imposées par le plan de protection du risque inondation auquel la commune est largement soumise. D'autres interventions de l'EPF pourront être envisagées pour des portages fonciers en cohérence avec le projet de dynamisation de la centralité.

Article 6 : Modalités de suivi et de pilotage du protocole

6-1-Les instances de pilotage

Les partenaires du dispositif que sont l'Etat, la Région Bretagne, l'Etablissement Public Foncier et la Caisse des Dépôts et consignations devront être conviés aux Comités techniques et de pilotage du projet.

Les comités techniques pourront prendre plusieurs formes et seront organisés en fonction des besoins de la commune, des maîtrises d'ouvrage et des partenaires.

Les comités de pilotage seront organisés selon le format et la fréquence suivante :

- Un comité de lancement rappelant le projet, les opérations, les acteurs, le contenu du protocole et les grandes étapes, le dispositif de suivi-évaluation (indicateurs qualitatifs et quantitatifs) ;
- Un comité annuel présentant le bilan de l'année écoulée et l'avancement du projet global. Ce comité sera associé à une revue de projet annuelle qui devra être adressée aux partenaires ;
- Un comité de restitution.

6-2-Les restitutions

A l'occasion de chaque comité, à l'exception du comité de lancement, la commune devra adresser aux partenaires une revue de projet. Ce document équivaut à un bilan du projet une fois par an, intégrant des éléments d'évaluation. Le format sera à l'appréciation de la commune mais pourra faire l'objet de préconisation des partenaires.

6-3-Le suivi du projet

La commune de Pontivy, s'engage à assurer l'animation et le suivi du protocole. La commune et l'EPCI s'engagent à renseigner les référents du projet, à informer et inviter les partenaires, à assurer un suivi des opérations et des maîtrises d'ouvrage. Les maîtres d'ouvrage et d'autres acteurs du territoire pourront être associés et invités aux instances de suivi.

Une communauté de projet réunissant les partenaires est proposée pour accompagner la commune. Les contacts des personnes référentes de chaque structure seront transmis à la commune au plus tard au moment de la signature du présent protocole. Ils sont actualisés en tant que de besoin.

Article 7 : Modalités de publicité et d'information relatives au dispositif

La commune s'engage à mentionner le soutien des quatre partenaires, notamment en faisant figurer leurs logos sur ses documents et publications officiels de communication relatifs à aux opérations financées.

Elle s'engage également à faire mention du soutien des quatre partenaires dans tous ses rapports avec les médias.

Article 8 : Conditions de révision et de résiliation

Toute modification substantielle des conditions ou modalités d'exécution du présent protocole, définie d'un commun accord entre les partenaires, fera l'objet d'un avenant.

Il est possible de procéder à une résiliation unilatérale du présent protocole, pour motif d'intérêt général, par lettre recommandée à l'ensemble des parties avec préavis de trois mois.

Article 9 : Litiges

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent protocole, les parties s'efforceront de rechercher un accord à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, le litige sera porté à l'appréciation du Tribunal administratif de Rennes.

Article 10 : Exécution du protocole

Les représentants des quatre partenaires du dispositif que sont l'Etat, la Région Bretagne, la Caisse des Dépôts, l'Etablissement Public Foncier de Bretagne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent protocole.

Fait en 6 exemplaires, le **06 JUIN 2018**

Pour la Préfecture de la Région Bretagne,
Le Préfet de Région,

Christophe MIRMAND

Pour le Conseil régional de Bretagne,
Pour le Président du Conseil régional
Et par délégation
*La Vice-Présidente en charge de l'aménagement
du territoire*

Laurence FORTIN

Pour la Caisse des Dépôts,
La Directrice régionale adjointe,

Myriam ABASSI

Pour l'établissement public foncier de Bretagne,
La Directrice générale,

Carole CONTAMINE

En présence de
Monsieur le Sous-préfet de Pontivy,

Mikael MORE

Pour la commune de Pontivy
Le Maire

Christine LE STRAT

Pour Pontivy Communauté
La Présidente

Christine LE STRAT



Annexe 1 - Plan de financement prévisionnel global

Opération	Dépenses HT		AAC dynamisme des centres- villes Etat	AAC- Dynamisme des centres- villes Région	Département	Europe Sollicitée	Pontivy Cité	SDEM	Ville	TOTAL financement	% auto financement	Calendrier	I/F
	Ville	Ville											
OP 1 Aménagement de la rue Nat / espaces partagés	Ville	1 300 000		350 600	150 000				799 400	1 300 000	61%	2018/2020	I
OP 2 Eportail commerce et bornes wifi libre accès	Ville	62 000	12 000		30 000				20 000	62 000	32%	2018/2020	I
OP 3 Pépinière commerciale	Ville	300 000	120 000						180 000	300 000	60%	2018	I
OP 4 Coworking	Ville / Pontivy communauté	490 000	170 000				70 000		250 000	490 000	51%	2018	I
OP 5 Valorisation du patrimoine : effacement réseaux 4 rues du cœur de ville	Ville	400 000		117 400				113 000	169 600	400 000	42%	2019/21	I
OP 6 Repenser Trélaou : création d'un poumon vert/ancien hôpital/ aménagement de la rue	Ville	2 000 000	608 620		75 000		300 000		1 016 380	2 000 000	51%		I
OP 7 Quinivet / espaces partagés Repenser Trélaou : espaces associatifs		450 000	204 000						246 000	450 000	55%		
OP 8 Démarches de concertation et de communication	ville	50 000	30 000						20 000	50 000	40%	2017/2021	F
Total		5 052 000	1 144 620	468 000	225 000	30 000	370 000	113 000	2 701 380	5 052 000			

Date de début du plan d'action : 01/04/2018
Date de livraison du plan d'action : 31/12/2021

Annexe 2 – Fiches opérations

Les subventions indiquées au titre de la Région et de l'Etat, hors de l'appel à candidatures, feront l'objet d'examens et de décisions propres aux dispositifs prévus. Ces fiches ne prévalent pas des accords de subvention pour ces crédits.

Intitulé de l'opération N° 1 Aménagement de la rue principale - rue nationale

Investissement :
Mobilisation d'un portage foncier :
Ingénierie communale :

Identification du maître d'ouvrage

Typologie de maîtrise d'ouvrage dans le cas où elle ne serait pas identifiée au moment du dépôt de la candidature

Collectivité locale ou association ou entreprise ou bailleur social....

Nom du maître d'ouvrage si celui-ci est identifié

Ville de PONTIVY, représentée par Christine LE STRAT, maire

Caractéristiques de l'opération

Présentation résumée

- Nature de l'investissement : espaces partagés avec voirie, mobilier urbain, plantations...
- Nature des activités : habitat, commerces et festivités publiques dans ces espaces qui devront concilier une voirie repensée pour faciliter les flux (piétons, vélos, voitures, camions de livraison)
- Publics cibles : tout public, avec mise aux normes accessibilité

Localisation sur le périmètre

Cf plan annexé

Calendrier prévisionnel

Date prévisionnelle de début du projet (mois/année):01/04/2018
Date prévisionnelle de fin du projet (mois/année):31/07/2020
Durée (en mois):11

Présentation financière

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles

Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC

Récupération de la TVA :

Assujettissement à la TVA :

Plan de financement - Dépenses				
Nature des dépenses	Montant	HT / TTC	Investissement / Fonctionnement	Echéancier
Maîtrise d'oeuvre	130 000 €	HT	Investissement	31/07/2020
Travaux	1 100 000 €	HT	Investissement	31/07/2020
Divers	70 000 €	HT	Investissement	31/07/2020
Total opération	1 300 000 €	HT	Investissement	31/07/2020

Plan de financement - Recettes				
Nature des recettes	Montant	HT / TTC	Investissement / Fonctionnement	Echéancier
Crédits sollicités Région – Appel à candidatures des bourgs ruraux et des villes »	350 600 €	HT	Investissement	31/07/2020
Département	150 000 €	HT	Investissement	31/07/2020
Ville	799 400 €	HT	Investissement	31/07/2020
Total opération	1 300 000 €	HT	Investissement	31/07/2020

Intitulé de l'opération N°2 E.portail et bornes wifi

Investissement :
Mobilisation d'un portage foncier :
Ingénierie communale :

Identification du maître d'ouvrage

Typologie de maîtrise d'ouvrage dans le cas où elle ne serait pas identifiée au moment du dépôt de la candidature

Collectivité locale ou association ou entreprise ou bailleur social...

Nom du maître d'ouvrage si celui-ci est identifié

Ville de PONTIVY, représentée par Christine LE STRAT, maire

Caractéristiques de l'opération

Présentation résumée

Nature de l'investissement,

- Création d'un site vitrine comprenant une géo localisation, un module carte de fidélité et un module chèque cadeaux.
- Mise en place de bornes wifi dans le cadre du réaménagement de la rue Nationale

Nature des activités : commerciales et service à la population

Publics cibles : habitants, commerçants, nouvelles entreprises commerciales

Localisation sur le périmètre

Cf plan annexé

Calendrier prévisionnel

Date prévisionnelle de début du projet (mois/année):01/04/2018

Date prévisionnelle de fin du projet (mois/année): 31/07/2020

Durée (en mois):28

Présentation financière

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles

Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC

Récupération de la TVA :

Assujettissement à la TVA :

Plan de financement - Dépenses				
Nature des dépenses	Montant	HT / TTC	Investissement / Fonctionnement	Echéancier
E. portail	50 000 €	HT	Investissement	31/07/2020
Bornes wifi	12 000 €	HT	Investissement	31/07/2020
Total opération	62 000 €	HT	Investissement	31/07/2020

Plan de financement - Recettes				
Nature des recettes	Montant	HT / TTC	Investissement / Fonctionnement	Echéancier
Crédits sollicités Etat- Appel à candidatures des bourgs ruraux et des villes »	12 000 €	HT	Investissement	31/07/2020
Europe	30 000 €	HT	Investissement	31/07/2020
Ville	20 000 €	HT	Investissement	31/07/2020
Total opération	62 000 €	HT	Investissement	31/07/2020

Intitulé de l'opération N° 3 Création d'une pépinière commerciale

Investissement :
Mobilisation d'un portage foncier :
Ingénierie communale et intercommunale :

Identification du maître d'ouvrage

Typologie de maîtrise d'ouvrage dans le cas où elle ne serait pas identifiée au moment du dépôt de la candidature

Collectivité locale ou association ou entreprise ou bailleur social....

Nom du maître d'ouvrage si celui-ci est identifié

Ville de PONTIVY, représentée par Christine LE STRAT, maire
PONTIVY communauté, représentée par Christine LE STRAT, présidente

Caractéristiques de l'opération

Présentation résumée

Après l'opération Boutique à l'essai, il est envisagé la création d'une pépinière commerciale comportant 3 espaces de 40/50 m², loués à prix modérés pour permettre à des activités commerciales de tester leur concept, car la majorité des porteurs de projets sont freinés par les loyers trop élevés et les travaux de mise aux normes à effectuer.

Nature des activités : commerciales et service à la population

Publics cibles : habitants, commerçants, nouvelles entreprises commerciales

Localisation sur le périmètre

Cf plan annexé

Calendrier prévisionnel

Date prévisionnelle de début du projet (mois/année):01/09/2019

Date prévisionnelle de fin du projet (mois/année):31/07/2020

Durée (en mois):11

Présentation financière

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles

Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC

Récupération de la TVA :

Assujettissement à la TVA :

Plan de financement - Dépenses				
Nature des dépenses	Montant	HT / TTC	Investissement / Fonctionnement	Echéancier
Acquisition	180 000 €	TTC	Investissement	01/09/2019
Travaux	120 000 €	HT	Investissement	01/09/2019
Total opération	300 000 €	HT/TTC	Investissement	01/09/2019

Plan de financement - Recettes				
Nature des recettes	Montant	HT / TTC	Investissement / Fonctionnement	Echéancier
Crédits sollicités Etat – Appel à candidatures des bourgs ruraux et des villes »	120 000 €	HT/TTC	Investissement	01/09/2019
Ville	180 000 €	HT/TTC	Investissement	01/09/2019
Total opération	300 000 €	HT/TTC	Investissement	01/09/2019

Intitulé de l'opération N°4 Création d'un espace de coworking

Investissement :
Mobilisation d'un portage foncier :
Ingénierie communale et intercommunale :

Identification du maître d'ouvrage

Typologie de maîtrise d'ouvrage dans le cas où elle ne serait pas identifiée au moment du dépôt de la candidature

Collectivité locale ou association ou entreprise ou bailleur social...

Nom du maître d'ouvrage si celui-ci est identifié

Ville de PONTIVY, représentée par Christine LE STRAT, maire
PONTIVY communauté, représentée par Christine LE STRAT, présidente

Caractéristiques de l'opération

Présentation résumée

Nature de l'investissement : création d'un espace de coworking afin de maintenir de l'activité économique dans le centre-ville de Pontivy, et pour répondre à une demande de plus en plus forte d'autoentrepreneurs isolés.

Nature des activités : nouvelles entreprises de services

Publics cibles : autoentrepreneurs, indépendants en télétravail et jeunes entreprises pour répondre aux besoins des habitants et des sociétés présents sur le territoire, ou en dehors...

Localisation sur le périmètre

Cf plan annexé

Calendrier prévisionnel

Date prévisionnelle de début du projet (mois/année): 01/01/2019 ou 01/09/2019

Date prévisionnelle de fin du projet (mois/année): 01/09/2019 ou 31/07/2020

Durée (en mois): 8 ou 11

Présentation financière

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles

Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC

Récupération de la TVA :

Assujettissement à la TVA :

Plan de financement - Dépenses				
Nature des dépenses	Montant	HT / TTC	Investissement / Fonctionnement	Echéancier
Acquisition	190 000 €	TTC	Investissement	01/09/2019 ou 31/07/2020
Travaux	300 000 €	HT	Investissement	01/09/2019 ou 31/07/2020
Total opération	490 000 €	HT/TTC	Investissement	01/09/2019 ou 31/07/2020

Plan de financement - Recettes				
Nature des recettes	Montant	HT / TTC	Investissement / Fonctionnement	Echéancier
Crédits sollicités Etat – Appel à candidatures des bourgs ruraux et des villes »	170 000 €	HT/TTC	Investissement	01/09/2019 ou 31/07/2020
Pontivy communauté	70 000 €	HT/TTC	Investissement	01/09/2019 ou 31/07/2020
Ville	250 000 €	HT/TTC	Investissement	01/09/2019 ou 31/07/2020
Total opération	490 000 €	HT/TTC	Investissement	01/09/2019 ou 31/07/2020

Intitulé de l'opération N° 5 Effacement de réseaux, OPAH-RU, ravalement de façades

Investissement :
Mobilisation d'un portage foncier :
Ingénierie communale et intercommunale :

Identification du maître d'ouvrage

Typologie de maîtrise d'ouvrage dans le cas où elle ne serait pas identifiée au moment du dépôt de la candidature

Collectivité locale ou association ou entreprise ou bailleur social....

Nom du maître d'ouvrage si celui-ci est identifié

Ville de PONTIVY, représentée par Christine LE STRAT, maire
PONTIVY communauté, représentée par Christine LE STRAT, présidente

Caractéristiques de l'opération

Présentation résumée

Les enjeux

- Remettre sur le marché les logements vacants du centre-ville
- Traiter globalement la rénovation des logements en coeur de ville : énergie, accessibilité et façade
- Réhabiliter le patrimoine de manière à garder les spécificités architecturales fortes de la ville
- Accompagner ces interventions sur le patrimoine par un effacement des réseaux dans les rues commerciales principales
- Renforcer la mixité sociale dans le coeur de ville

Le projet d'ensemble

Il s'agit d'avoir une approche globale pour la restauration et la valorisation du patrimoine très marqué du Coeur de ville par :

- La réalisation d'une opération programmée d'amélioration de l'Habitat en renouvellement urbain (OPAH-RU).
- La mise en place d'une aide aux rénovations de façades des bâtiments pour le ravalement et la restauration des façades, le remplacement des menuiseries extérieures, la restauration des toitures et des cheminées - Les ouvrages de ferronneries.
- L'effacement des réseaux aériens dans plusieurs rues du coeur de ville : s'agissant du seul volet financé dans le cadre du protocole, c'est le seul détaillé dans la suite de la fiche

Localisation sur le périmètre

Cf plan annexé

Calendrier prévisionnel

Date prévisionnelle de début du projet (mois/année):01/09/2018

Date prévisionnelle de fin du projet (mois/année):31/07/2021

Durée (en mois):35

Présentation financière

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles

Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC

Récupération de la TVA :

Assujettissement à la TVA :

Plan de financement - Dépenses				
Nature des dépenses	Montant	HT / TTC	Investissement / Fonctionnement	Echéancier
Travaux	400 000 €	HT	Investissement	31/07/2020
Total opération	400 000 €	HT	Investissement	31/07/2020

Plan de financement - Recettes				
Nature des recettes	Montant	HT / TTC	Investissement / Fonctionnement	Echéancier
Crédits sollicités Région – Appel à candidatures des bourgs ruraux et des villes »	117 400 €	HT	Investissement	31/07/2020
SDEM	113 000 €	HT	Investissement	31/07/2020
Ville	169 600 €	HT	Investissement	31/07/2020
Total opération	400 000 €	HT	Investissement	31/07/2020

Intitulé de l'opération N° 6 Repenser Tréleau Nature en ville- création d'un poumon vert - ancien hôpital - rue Quinivet - espaces partagés

Investissement :
Mobilisation d'un partage foncier :
Ingénierie communale et intercommunale :

Identification du maître d'ouvrage

Typologie de maîtrise d'ouvrage dans le cas où elle ne serait pas identifiée au moment du dépôt de la candidature

Collectivité locale ou association ou entreprise ou bailleur social....

Nom du maître d'ouvrage si celui-ci est identifié

Ville de PONTIVY, représentée par Christine LE STRAT, maire
PONTIVY communauté, représentée par Christine LE STRAT, présidente

Caractéristiques de l'opération

Présentation résumée

4 opérations d'investissements s'inscrivent dans ce projet :

Nature de l'investissement 1 : La déconstruction de l'hôpital et de l'IME

Nature de l'investissement 2 : travaux d'aménagements pour les 2 bâtiments conservés afin de les adapter aux nouveaux usages souhaités (lieux récréatifs : pratiques associatives, ou activités liées à l'économie).

Nature de l'investissement 3 : Création du poumon vert comprenant végétalisation, plantations, cheminements doux, création de passerelles, mobilier de loisirs et aires de pique-nique, aires de jeux pour enfants.

Nature de l'investissement 4 : aménagement de la rue Quinivet (stationnement, accessibilité des commerces)

A moyen terme, la ville souhaite aménager une liaison douce jusqu'au futur camping intercommunal – proche de la plage (piscine en plein air de Pontivy).

Publics cibles : habitants du quartier et de la ville, touristes, associations sportives et culturelles locales, Bretagne vivante

La présente fiche porte sur les opérations 3 et 4

Localisation sur le périmètre

Cf plan annexé

Calendrier prévisionnel

Date prévisionnelle de début du projet (mois/année):01/09/2018

Date prévisionnelle de fin du projet (mois/année):31/12/2021

Durée (en mois):40

Présentation financière

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles

Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC

Récupération de la TVA :

Assujettissement à la TVA :

Plan de financement - Dépenses				
Nature des dépenses	Montant	HT / TTC	Investissement / Fonctionnement	Echéancier
Maîtrise d'oeuvre	200 000 €	HT	Investissement	31/12/2021
Travaux	1 720 000 €	HT	Investissement	31/12/2021
Divers	80 000 €	HT	Investissement	31/12/2021
	2 000 000 €			

Plan de financement - Recettes				
Nature des recettes	Montant	HT / TTC	Investissement / Fonctionnement	Echéancier
Crédits sollicités Etat- Appel à candidatures des bourgs ruraux et des villes »	608 620 €	HT	Investissement	31/12/2021
Département	75 000 €	HT	Investissement	31/12/2021
Pontivy communauté	300 000 €	HT	Investissement	31/12/2021
Ville	1 016 380 €	HT	Investissement	31/12/2021
Total opération	2 000 000 €	HT	Investissement	31/12/2021

Intitulé de l'opération N° 7 Repenser Tréleau Bâtiments associatifs/ activités liées à l'économie

Investissement :
Mobilisation d'un portage foncier :
Ingénierie communale et intercommunale :

Identification du maître d'ouvrage

Typologie de maîtrise d'ouvrage dans le cas où elle ne serait pas identifiée au moment du dépôt de la candidature

Collectivité locale ou association ou entreprise ou bailleur social...

Nom du maître d'ouvrage si celui-ci est identifié

Ville de PONTIVY, représentée par Christine LE STRAT, maire
PONTIVY communauté, représentée par Christine LE STRAT, présidente

Caractéristiques de l'opération

Présentation résumée

4 opérations d'investissements s'inscrivent dans ce projet :

Nature de l'investissement 1 : La déconstruction de l'hôpital et de l'IME

Nature de l'investissement 2 : travaux d'aménagements pour les 2 bâtiments conservés afin de les adapter aux nouveaux usages souhaités (lieux récréatifs : pratiques associatives, ou activités liées à l'économie).

Nature de l'investissement 3 : Création du poumon vert comprenant végétalisation, plantations, cheminements doux, création de passerelles, mobilier de loisirs et aires de pique-nique, aires de jeux pour enfants.

Nature de l'investissement 4 : aménagement de la rue Quinivet (stationnement, accessibilité des commerces)

A moyen terme, la ville souhaite aménager une liaison douce jusqu'au futur camping intercommunal – proche de la plage (piscine en plein air de Pontivy).

Publics cibles : habitants du quartier et de la ville, touristes, associations sportives et culturelles locales, Bretagne vivante

La présente fiche porte sur l'opération 2

Localisation sur le périmètre

Cf plan annexé

Calendrier prévisionnel

Date prévisionnelle de début du projet (mois/année):01/09/2018

Date prévisionnelle de fin du projet (mois/année):31/12/2021

Durée (en mois):40

Présentation financière

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles

Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC

Récupération de la TVA :

Assujettissement à la TVA :

Plan de financement - Dépenses				
Nature des dépenses	Montant	HT / TTC	Investissement / Fonctionnement	Echéancier
Maîtrise d'oeuvre	45 000 €	HT	Investissement	31/12/2021
Travaux	380 000 €	HT	Investissement	31/12/2021
Divers	25 000 €	HT	Investissement	31/12/2021
	450 000 €			

Plan de financement - Recettes				
Nature des recettes	Montant	HT / TTC	Investissement / Fonctionnement	Echéancier
Crédits sollicités Etat- Appel à candidatures des bourgs ruraux et des villes »	204 000 €	HT	Investissement	31/12/2021
Ville	246 000 €	HT	Investissement	31/12/2021
Total opération	450 000 €	HT	Investissement	31/12/2021

Intitulé de l'opération N° 8 Démarche de concertation et de communication

Investissement :
Mobilisation d'un portage foncier :
Ingénierie supracommunale et communale :

Identification du maître d'ouvrage

Typologie de maîtrise d'ouvrage dans le cas où elle ne serait pas identifiée au moment du dépôt de la candidature

Collectivité locale ou association ou entreprise ou bailleur social....

Nom du maître d'ouvrage si celui-ci est identifié

Ville de PONTIVY, représentée par Christine LE STRAT, maire

Caractéristiques de l'opération

Présentation résumée

Nature des activités : concertation sur les projets d'investissement, notamment « Le poumon vert, les espaces partagés de la Rue Nationale et les espaces d'attente du Pôle d'échanges multimodal »
Recueil des idées de la jeunesse pontivyenne pour faire en sorte qu'elle se sente impliquée dans les évolutions de la ville, qu'elle s'approprie et fréquente les lieux concernés, qu'elle apporte une touche de jeunesse et de dynamisme et qu'à terme elle reste y vivre, ou décide d'y revenir.
Publics cibles : usagers, habitants, particulièrement la jeunesse

Localisation sur le périmètre

Cf plan annexé

Calendrier prévisionnel

Date prévisionnelle de début du projet (mois/année):01/09/2018

Date prévisionnelle de fin du projet (mois/année):31/12/2021

Durée (en mois):40

Présentation financière

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles

Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC

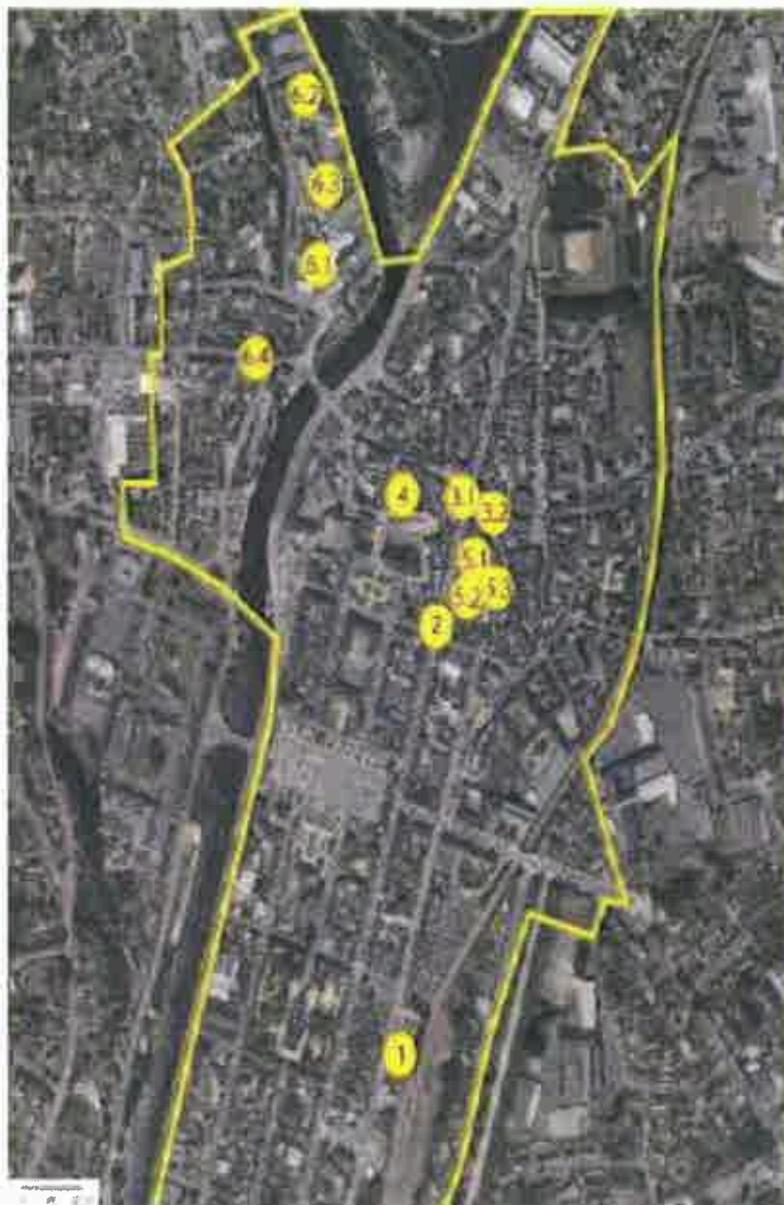
Récupération de la TVA :

Assujettissement à la TVA :

Plan de financement - Dépenses				
Nature des dépenses	Montant	HT / TTC	Investissement / Fonctionnement	Echéancier
Prestations de services	15 000 €	TTC	Fonctionnement	31/12/2021
Fournitures	15 000 €	TTC	Fonctionnement	31/12/2021
Divers	20 000 €	TTC	Fonctionnement	31/12/2021
Total opération	50 000 €	TTC	Fonctionnement	31/12/2021

Plan de financement - Recettes				
Nature des recettes	Montant	HT / TTC	Investissement / Fonctionnement	Echéancier
Crédits sollicités Etat- Appel à candidatures des bourgs ruraux et des villes »	30 000 €	TTC	Fonctionnement	31/12/2021
Ville	20 000 €	TTC	Fonctionnement	31/12/2021
Total opération	50 000 €	TTC	Fonctionnement	31/12/2021

Opérations d'investissements de la candidature



- 1 Procédure multi-étape
- 2 Réaménagement des places de
- 31 Espaces éclairés
- 32 Projets de rénovation
- 4 Espaces communs
- 51 Opérations
- 52 Aires de jeux pour enfants
- 53 Espaces verts
- 61 Développement urbain
- 62 Aires de jeux pour enfants
- 63 Espaces verts
- 64 Aménagement de la voirie
- Périmètre de la candidature

NE: Transfert 4 vers 6.3 envisagé

Annexe 3 – Modèle du dossier de subvention

Un dossier de demande de subvention sera à renseigner avec les pièces justificatives, avant le commencement d'exécution de l'opération. En fonction du financeur cité dans le protocole sur l'opération visée, le modèle de dossier correspondant devra être renseigné.

Adresse des correspondants Etat :

Préfecture du Morbihan

Service Instructeur FNADT

Dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne

10 Place du Général de Gaulle

56000 VANNES

Adresse des correspondants du Conseil Régional :

Conseil Régional de Bretagne

Direction de l'aménagement et de l'égalité

Service du développement territorial

Dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne

283 avenue du général Patton - CS 21101

35711 Rennes Cedex 7

Adresse l'Établissement Public Foncier de Bretagne :

Etablissement Public Foncier de Bretagne

72 boulevard Albert 1er

CS 90721, 35207 RENNES

Adresse de la Caisse des Dépôts :

Caisse des Dépôts

Direction Régionale Bretagne

19b, rue de Châtillon

CS 36518

35065 Rennes Cedex



GR O U P E



PROTOCOLE

Sur le plan d'action du centre de Pontivy

Au titre de l'appel à candidatures « Dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne » - cycle opérationnel

ENTRE

L'Etat, représenté par le Préfet de la Région Bretagne,

La Région Bretagne, représentée par le Président du Conseil régional,

La Caisse des Dépôts, représentée par son Directeur régional,

L'Etablissement Public Foncier de Bretagne, représenté par sa Directrice générale

Ci-après désignés collectivement « les partenaires » ou les « partenaires de l'appel à candidatures »

D'une part,

ET

La commune de Pontivy, représentée par Madame la Maire, Christine Le Strat

Ci-après désignée la commune

L'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, Pontivy Communauté, représentée par Madame la Présidente, Christine Le Strat

ci-après désigné l'EPCI

D'autre part,

Vu la délibération n°17_0101_08 de la Commission permanente du Conseil régional de Bretagne en date du 04 décembre 2017 approuvant les termes du protocole et autorisant le Président du Conseil régional à le signer ;

Vu la délibération n°03_D_01_0101_02 de la Commission permanente du Conseil régional de Bretagne en date du 26 mars 2017 approuvant les éléments substantiels du protocole ;

Vu la délibération n°C-17-22 de l'EPF de Bretagne en date du 28 novembre 2017 approuvant les termes du protocole type cycle opérationnel et autorisant la Directrice générale à en finaliser la rédaction et à signer ses déclinaisons pour chaque projet retenu par le comité de sélection des partenaires ;

Vu l'accord donné par le Comité National d'Engagement de la Caisse des dépôts, en date du 22/02/2017 ;

Vu la délibération n°2018/030 du Conseil municipal de Pontivy en date du 19 février 2018 approuvant les termes du présent protocole et autorisant le maire à le signer ;

Vu la délibération n°08-CC20.03.18 du Conseil communautaire de Pontivy Communauté en date du 20 mars 2018 approuvant les termes du présent protocole et autorisant le Président à le signer ;

Vu le volet territorial du Contrat de plan Etat-Région Bretagne 2015-2020 signé le 11 mai 2015 et l'avenant n°1 signé le 16 décembre 2016 ;

Vu l'appel à candidatures « dynamisme des bourgs ruraux en Bretagne » ou « dynamisme des villes en Bretagne » lancé le 31 mars 2017 ;

Vu le dossier de candidature déposé par la commune de Pontivy et la décision des partenaires de soutenir le programme d'action proposé dans ce dossier ;

IL A ETE CONVENU LES DISPOSITIONS SUIVANTES :

PREAMBULE :

Conscients de l'importance de conforter mais aussi d'adapter les lieux de vie que sont les centres en milieu urbain comme en milieu rural, l'Etat, la Région, l'Etablissement Public Foncier de Bretagne et la Caisse des Dépôts ont proposé une nouvelle politique publique de soutien au dynamisme des centres-villes et bourgs ruraux.

A travers deux appels à candidatures lancés le 21 mars 2017, l'Etat, la Région Bretagne, l'Etablissement Public Foncier de Bretagne et la Caisse des Dépôts s'engagent à unir leurs moyens pour permettre aux bourgs ruraux et aux centres-villes de développer des projets innovants d'attractivité.

L'accompagnement concerne deux cycles : études et opérationnel.

Le cycle **études** permet de définir une stratégie et de construire le plan d'action opérationnel. Cette phase est particulièrement importante pour penser et co-construire avec tous les acteurs une stratégie globale.

Le cycle **opérationnel** comprend les études pré-opérationnelles, les opérations d'investissement et l'animation dédiée. Il permet la mise en œuvre d'une stratégie dans la durée.

La commune de Pontivy a déposé sa candidature et a été retenue par les partenaires au titre du cycle « opérationnel ».

Article 1 : Objet

Le présent protocole a pour objet de définir les principes selon lesquels l'Etat, la Région, la Caisse des Dépôts et l'Etablissement Public Foncier de Bretagne s'engagent à soutenir la commune de Pontivy, au titre de l'appel à candidatures « Dynamisme des bourgs et villes de Bretagne », l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ainsi les différents maîtres d'ouvrages mentionnés dans le dossier de candidature, pour la réalisation du plan d'action de la commune de Pontivy visant à renforcer l'attractivité du centre.

Le cycle opérationnel se caractérise par la programmation d'opérations nécessaires à la réalisation du plan d'action. La programmation est réalisée sur quatre ans et peut comprendre deux volets :

Un volet spatial visant à affiner et réaliser la composition architecturale, urbaine, les travaux et **un volet conduite du changement** visant à animer, concerter, promouvoir le projet et rechercher des partenariats publics et privés.

Article 2 : Contenu du plan d'action et les parties prenantes

2-1 - La commune, responsable du pilotage du plan d'action

La commune de Pontivy est responsable du pilotage et du suivi du plan d'action réalisées par les différents maîtres d'ouvrage (dont EPCI, autres acteurs, ...).

En cette qualité, la commune désigne un référent technique et un référent politique.

L'EPCI devra être associé aux différents points d'étapes.

Les partenaires de l'appel à candidatures devront être informés des avancées des opérations et, en particulier, être rendu destinataire des livrables intermédiaires et finaux prévus. Ils seront conviés et pourront participer aux différents points d'étapes qui seront organisés.

2-2 – Le projet global

La stratégie de dynamisation du centre-ville de Pontivy a pour objectif de renforcer l'attractivité globale de la ville et du territoire. Il s'agit d'un projet urbain pour le centre Bretagne, qui ouvre également des pistes de rapprochements avec la ville voisine de Loudéac. Ce projet permet de donner de la visibilité aux habitants, aux partenaires des opérations spécifiques et aux financeurs.

4 enjeux sont particulièrement identifiés : une ville connectée, un renouveau économique, une cohésion sociale, et une place pour la nature en ville. Au-delà de ces thématiques, un souci transversal : la mobilisation de la jeunesse, vue comme un atout majeur pour la ville.

Les opérations, inscrites dans le projet, seront réalisées conformément à la description qui en a été faite dans le dossier de candidature de la commune de Pontivy.

2-3- Le périmètre

Le périmètre d'intervention est conforme à la description qui en a été faite dans le dossier de candidature de la commune de Pontivy.

2-4 - Le budget global

Le budget prévisionnel global du plan d'action s'élève à **5 052 000 euros**. Au titre de l'appel à candidature, une aide maximale de **1 612 620 euros** est affectée au plan d'action relatif à l'attractivité du centre de la commune de Pontivy.

Cette aide maximale est répartie entre les différentes maîtrises d'ouvrage ci-dessous désignées. La commune, responsable du pilotage, sera chargée du bon déroulement du plan d'action.

2-5 - Les opérations programmées et les maîtrises d'ouvrage

Si la commune est responsable du pilotage du plan d'action au côté de l'EPCI, les opérations d'investissement et d'ingénierie composant ce plan d'action pourront être portées par divers maîtrises d'ouvrages. Les maîtrises d'ouvrage peuvent être aussi variées que les opérations et sont directement liées aux capacités et aux compétences relatives aux portages de ces opérations.

Les opérations et maîtrises d'ouvrage associées sont les suivantes :

Libellé	Maîtrise(s) d'ouvrage	Coût prévisionnel	Calendrier prévisionnel
Opération 1 Aménagement de la rue principale	Commune	1 300 000 € HT	Lancement : 01/04/2018 Livraison : 31/07/2020
Opération 2 E-portail commerces Bornes Wifi	Commune	62 000 € HT	Lancement : 01/04/2018 Livraison : 31/07/2020
Opération 3 Création d'une pépinière commerciale	Commune	300 000 € HT	Lancement : 01/09/2019 Livraison : 31/07/2020
Opération 4 Aménagement d'un local pour le coworking	Commune/Pontivy communauté	490 000 € HT	Lancement : 01/09/2019 Livraison : 31/07/2020
Opération 5 Effacement de réseaux dans le cadre de la restauration du patrimoine (rue Paradis, Perroquet, Providence et des forges - quartier ancien de Pontivy)	Commune/Pontivy communauté	400 000 € HT	Lancement : 2018 Livraison : 31/07/2020
Opération 6 Repenser Trélau/nature en ville : création d'un poumon vert/ancien hôpital/ rue Quinivet/espaces partagés	Commune	2 000 000 € HT	Lancement : 2018 Livraison : 31/12/2021
Opération 7 Espaces associatifs dans le cadre de l'opération « repenser Trélau »	Commune	450 000 € HT	Lancement : 2018 Livraison : 31/12/2021
Opération 8 Démarche de concertation et de communication	Commune	50 000 € HT	Lancement : 2017 Livraison : 31/12/2021
Opération transversale Ingénierie d'ensemble du projet	Pays	20 000 € HT	Tout au long du projet

2-6 -Le calendrier des dépenses

Les dépenses relatives aux opérations devront être engagées, au plus tôt après le 3 juillet 2017 et au plus tard, avant le 1^{er} novembre 2020. Les opérations devront être livrées avant le 31 décembre 2024.

Les maîtrises d'ouvrage des opérations devront déposer un dossier de subvention aux partenaires spécifiquement cités, avant le commencement d'exécution.

Article 3 : Durée du protocole

Le présent protocole d'engagement est valable 4 ans, à compter de sa dernière date de signature par l'ensemble des parties.

L'absence de contractualisation financière entre l'un des maîtres d'ouvrage identifié dans le plan d'action et au moins un des partenaires de l'appel à candidatures dans un délai d'un an à compter de l'entrée en vigueur du présent protocole vaut résiliation de ce dernier.

Article 4 : Montants prévisionnels des financements par opérations

Les financements prévisionnels par opération et maîtrise d'ouvrage sont les suivants :

Libellé	Maîtrise(s) d'ouvrage	Coût prévisionnel	Aide(s) prévisionnelle(s)
Opération 1 Aménagement de la rue principale	Commune	1 300 000 € HT	Région : 350 600 €
Opération 2 E-portail commerces Bornes Wifi	Commune	62 000 € HT	Etat : 12 000 €
Opération 3 Création d'une pépinière commerciale	Commune	300 000 € HT	Etat : 120 000 €
Opération 4 Aménagement d'un local pour le coworking	Commune/Pontivy communauté	490 000 € HT	Etat : 170 000 €
Opération 5 Effacement de réseaux dans le cadre de la restauration du patrimoine (rue Paradis,	Commune/Pontivy communauté	400 000 € HT	Région : 117 400 €

Perroquet, Providence et des forges - quartier ancien de Pontivy)			
Opération 6 Repenser Trélau/nature en ville : création d'un poumon vert/ancien hôpital/ rue Quinivet/espaces partagés	Commune	2 000 000 € HT	Etat : 608 620 €
Opération 7 Espaces associatifs dans le cadre de l'opération « repenser Trélau »	Commune	450 000 € HT	Etat : 204 000 €
Opération 8 Démarche de concertation et de communication	Commune	50 000 € HT	Etat : 30 000 €

Les aides prévisionnelles mentionnées correspondent aux seuls financements relevant de l'appel à candidatures "dynamisme des bourgs ruraux et des villes".

Les maîtrises d'ouvrage des opérations concernées devront déposer un dossier de subvention (formulaire et liste de pièces en annexe 3) aux partenaires spécifiquement cités, avant le commencement d'exécution.

Les partenaires instruiront le dossier de subvention conformément aux régimes d'aides et réglementations en vigueur. Ils veilleront également, en lien avec la commune, à la cohérence de l'opération avec le plan d'action.

L'instruction déterminera les possibilités et les montants réels d'attribution de l'aide au maître d'ouvrage, par opération.

Les maîtres d'ouvrage seront sollicités par le(s) financeur(s), conformément à ses / leurs procédures internes pour formaliser et finaliser l'instruction du dossier (sollicitation de pièces complémentaires liées à la réglementation...). La commune sera informée et pourra être facilitateur dans le cadre de ces échanges.

Si l'instruction est favorable, l'aide sera présentée pour vote aux instances décisionnaires des partenaires ciblés.

Un arrêté ou une convention financière sera ensuite conclu(e) entre le maître d'ouvrage et le (ou les) partenaire(s) financeur(s).

Cet acte d'engagement précisera le montant de l'aide réelle attribuée au maître d'ouvrage par le(s) financeur(s) concerné(s).

Le maître d'ouvrage sera sollicité par le(s) financeurs, conformément à leurs procédures internes pour formaliser l'arrêté et/ou la convention financière (ex : délibération, RIB...).

Quels que soient le maître d'ouvrage et les partenaires financeurs d'une opération, la commune de Pontivy et son EPCI veilleront à ce que toute communication sur l'opération mentionne qu'elle a reçu

un soutien dans le cadre du dispositif "dynamisme des bourgs ruraux et villes en Bretagne" porté conjointement par l'État, le Conseil régional, l'Établissement public foncier et la Caisse des Dépôts.

Les partenaires s'autorisent, en accord avec la commune, à modifier en cours de protocole, la répartition des aides prévisionnelles entre opérations, en cas de modifications mineures portant sur l'un des projets. Ces modifications ne nécessiteront pas un avenant mais seront signalées dans le suivi du projet et dans le cadre des revues de projet annuelles.

La collectivité pourra également solliciter auprès de l'EPF des portages fonciers, lesquels seront soumis à l'approbation du bureau de l'EPF.

Article 5 : Engagements des parties

5.1 Engagements de la commune et de l'EPCI

La commune de Pontivy, s'engage à mettre en œuvre un plan d'action pour renforcer l'attractivité du centre dont le périmètre, les opérations et les budgets prévisionnels sont précisés à l'article 2, aux annexes n°1 et n°2 et à mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution.

L'Établissement Public de Coopération Intercommunale s'engage à accompagner par ses moyens humains et dans le cadre de ses compétences la commune de Pontivy dans la réalisation des actions précitées. Il s'engage également à tenir compte du projet global et du plan d'action dans le cadre des outils de programmation et de planification qu'il est susceptible de piloter : plan local d'urbanisme, programme local de l'habitat, opération programmée d'amélioration de l'habitat...

5.2 Engagements des partenaires

Les partenaires du dispositif que sont l'État, la Région Bretagne, la Caisse des Dépôts et l'Établissement Public Foncier de Bretagne s'engagent à accompagner la Commune dans sa stratégie d'action foncière et d'aménagement de son centre. Les partenaires proposeront à la commune et à son EPCI, les actions suivantes :

- Participation à un réseau d'acteurs ;
- Suivi régulier de l'opération ;

5.2.1 Pour ce qui concerne l'Etat, celui-ci s'engage à :

- Mobiliser une ingénierie de proximité au sein de ses services départementaux, facilitatrice de la réussite du projet de renforcement de l'attractivité ; la direction départementale des territoires et de la mer désigne un référent technique, chargé de conseiller la commune et l'EPCI dans la réalisation du plan d'action ;
- Participer aux instances de pilotage de la démarche (invitation du sous-préfet et de la DDTM aux réunions) ;
- Faciliter l'articulation entre le projet d'attractivité de la commune et des actions relevant de politiques sectorielles (habitat, culture, services à la population, activités économiques, mobilités...) mises en œuvre via des dispositifs locaux ou nationaux ;

- Accompagner la commune et l'EPCI dans la concrétisation des investissements en prenant en compte les différents dispositifs de soutien de l'Etat à la réalisation des projets des collectivités ;

5.2.2 Pour ce qui concerne la Région, celle-ci s'engage à :

- Mobiliser une ingénierie de proximité au sein de ses équipes, élus et services, facilitatrice de la réussite du projet de renforcement de l'attractivité, notamment dans les domaines de la rénovation de l'habitat, de l'éco-construction, du recours aux éco-matériaux ;

Le Conseil régional a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt visant la montée en compétences des professionnels du bâtiment sur l'éco-construction. Dans ce cadre, le Conseil régional soutiendra GRETA Bretagne Sud afin, entre autres, de développer des missions d'accompagnement des collectivités sur l'éco-construction. La commune pourra donc s'appuyer sur ces compétences pour intégrer les enjeux de l'éco-construction en prévision des futurs chantiers.

- Mobiliser ses politiques publiques, et ses compétences pour s'inscrire dans le projet de centralité présenté notamment en lien avec la volonté partagée d'améliorer l'attractivité des transports publics et l'intermodalité ;
- Valoriser l'opération d'Inventaire patrimonial participatif qui se déroule depuis 2015 sur Pontivy communauté en vue de l'obtention du label Pays d'Art et d'Histoire. Cette opération a pour objectif d'accroître la connaissance du patrimoine et d'en favoriser l'appropriation par les habitants du territoire.

La commune, l'EPCI et la Région, seront collectivement attentifs à l'articulation entre les choix qui seront opérés dans le cadre du plan d'action et la convention de développement économique conclue entre la Région et l'EPCI.

5.2.3 Pour ce qui concerne la Caisse des Dépôts, celle-ci s'engage à proposer :

- Une analyse, selon les sollicitations qui lui seront adressées, des interventions pouvant s'inscrire dans le projet de centralité de la commune via :
 - Ses moyens de diffusion d'informations et de pratiques sur le site www.caissedesdepotsdesterritoires.fr qui contient notamment localtis.fr quotidien en ligne, spécialisé dans l'information concernant le monde local, destiné aux collectivités territoriales et leurs partenaires, et disponible sur simple inscription.
 - Territoire-conseils : un service d'information et d'accompagnement destiné aux élus des communes de moins de 10.000 habitants, communes nouvelles et intercommunalités pour leur permettre de maîtriser les politiques publiques et la législation les concernant, et mettre en réseau leurs savoir-faire pour le développement territorial.
 - Un lien vers le site <https://www.prets.caissedesdepots.fr/> qui permet aux collectivités de souscrire et de gérer leurs prêts en ligne.

- Son expertise en matière d'analyse financière

La Caisse des dépôts pourra mettre à la disposition de la collectivité partenaire son expertise pour analyser, rétrospectivement et de façon prospective, sa situation financière, notamment pour les besoins de financement du plan prévisionnel d'investissement.

- L'offre de prêts du Fonds d'Epargne

Premier financeur du logement locatif social et du logement locatif intermédiaire en France, la Caisse des Dépôts propose également aux collectivités locales différents prêts permettant de financer leurs projets d'intérêt général et notamment :

- projets structurants du secteur public local, qui nécessitent des financements de long terme (jusqu'à 40 ans) dans le cadre de l'enveloppe de prêts au secteur public local,
- opérations d'acquisition et de portage foncier visant à favoriser la prise en compte de l'habitat social dans les nouveaux programmes d'aménagement.

- La mobilisation des fonds propres de la Caisse des dépôts

La Caisse des Dépôts intervient en tant qu'investisseur d'intérêt général dans différents secteurs, en réponse à un besoin local :

- Les infrastructures et réseaux de transport fluvial et services de mobilité durable,
- L'immobilier : tertiaire, commercial, sanitaire et médico-social, tourisme et loisirs, aménagement urbain durable...
- Les infrastructures de très haut débit contribuant au désenclavement numérique des territoires, services numériques...
- La production d'énergies renouvelables, les réseaux de transport et de distribution d'énergie renouvelable...

La Caisse des Dépôts mobilise la diversité des véhicules d'investissement existants dans les différents segments d'activité dans lesquels elle intervient, ce qui lui permet d'adapter ses modalités de prise de participation au contexte local : économie mixte (SEM, SEMOP), montage privé (SAS, SCI), délégation de service public, partenariat public-privé. La Caisse des Dépôts agit en investisseur avisé et en actionnaire minoritaire dans des projets dotés d'une rentabilité financière de long terme et d'une performance environnementale suffisante.

La mobilisation de ces outils pourra être envisagée en temps utiles durant la réalisation des projets de la commune, sous réserve d'accord de ses comités d'engagement compétents et du maintien par les pouvoirs publics des différentes lignes de prêts susceptibles d'être mobilisées.

Au titre du cycle opérationnel, la Caisse des Dépôts pourra (co)financer l'ingénierie dédiée à la détermination des moyens d'intervention des opérations programmées (montages juridiques et opérationnels) dans une perspective de recherche de solutions localement innovantes, notamment pour la reconversion des deux bâtiments conservés sur le site de l'ancien hôpital de la ville (opération n°7). Ce financement s'inscrit dans la limite d'un plafond de 20.000 € TTC et d'une participation de 50% du montant de l'étude. Il se matérialisera par l'établissement d'une convention financière d'application bilatérale.

5.2.4 Pour ce qui concerne l'Etablissement Public Foncier de Bretagne, celui-ci s'engage à :

- Accompagner la collectivité d'un point de vue technique, administratif et juridique pour les opérations de son projet nécessitant la maîtrise publique d'emprises foncières ;
- Proposer le cas échéant l'acquisition et le portage d'emprises foncières nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations ainsi que la conduite de travaux de dépollution/déconstruction sur les biens portés ; Dans ce cadre, l'EPF est susceptible de conduire des actions expérimentales et la collectivité pourra solliciter un accompagnement de l'EPF en tant qu'opérateur foncier sur des projets qui concourent véritablement à une redynamisation du centre au service d'un projet global quand bien même les biens acquis et portés par l'EPF seraient dérogoires aux interventions de droit commun telles que définies dans le programme pluriannuel d'intervention de l'EPF. Le principe d'intervention de l'EPF sera examiné au cas par cas et motivé par le porteur de projet comme concourant tout particulièrement à la réussite de la mise en œuvre du projet d'ensemble.
- Accompagner la collectivité dans l'analyse de la faisabilité économique et programmatique des opérations afin de sécuriser les acquisitions qui pourraient être envisagées.
- Participer aux instances de pilotage.

L'EPF de Bretagne intervient actuellement pour la commune de Pontivy dans le cadre d'une convention opérationnelle quadripartite signée avec la commune, la communauté de communes de Pontivy Communauté, et le Centre Hospitalier du Centre Bretagne sur le site de l'ancien hôpital. Cette intervention se fait sous l'égide de l'axe « réduction de l'exposition aux risques naturels » du Programme Pluriannuel d'Intervention de l'EPF. La maîtrise de ce foncier de cœur de ville est stratégique pour permettre le développement d'un projet de dynamisation global, tenant notamment compte des contraintes imposées par le plan de protection du risque inondation auquel la commune est largement soumise. D'autres interventions de l'EPF pourront être envisagées pour des portages fonciers en cohérence avec le projet de dynamisation de la centralité.

Article 6 : Modalités de suivi et de pilotage du protocole

6-1-Les instances de pilotage

Les partenaires du dispositif que sont l'Etat, la Région Bretagne, l'Etablissement Public Foncier et la Caisse des Dépôts et consignations devront être conviés aux Comités techniques et de pilotage du projet.

Les comités techniques pourront prendre plusieurs formes et seront organisés en fonction des besoins de la commune, des maîtrises d'ouvrage et des partenaires.

Les comités de pilotage seront organisés selon le format et la fréquence suivante :

- Un comité de lancement rappelant le projet, les opérations, les acteurs, le contenu du protocole et les grandes étapes, le dispositif de suivi-évaluation (indicateurs qualitatifs et quantitatifs) ;
- Un comité annuel présentant le bilan de l'année écoulée et l'avancement du projet global. Ce comité sera associé à une revue de projet annuelle qui devra être adressée aux partenaires ;
- Un comité de restitution.

6-2-Les restitutions

A l'occasion de chaque comité, à l'exception du comité de lancement, la commune devra adresser aux partenaires une revue de projet. Ce document équivaut à un bilan du projet une fois par an, intégrant des éléments d'évaluation. Le format sera à l'appréciation de la commune mais pourra faire l'objet de préconisation des partenaires.

6-3-Le suivi du projet

La commune de Pontivy, s'engage à assurer l'animation et le suivi du protocole. La commune et l'EPCI s'engagent à renseigner les référents du projet, à informer et inviter les partenaires, à assurer un suivi des opérations et des maîtrises d'ouvrage. Les maîtres d'ouvrage et d'autres acteurs du territoire pourront être associés et invités aux instances de suivi.

Une communauté de projet réunissant les partenaires est proposée pour accompagner la commune. Les contacts des personnes référentes de chaque structure seront transmis à la commune au plus tard au moment de la signature du présent protocole. Ils sont actualisés en tant que de besoin.

Article 7 : Modalités de publicité et d'information relatives au dispositif

La commune s'engage à mentionner le soutien des quatre partenaires, notamment en faisant figurer leurs logos sur ses documents et publications officiels de communication relatifs à aux opérations financées.

Elle s'engage également à faire mention du soutien des quatre partenaires dans tous ses rapports avec les médias.

Article 8 : Conditions de révision et de résiliation

Toute modification substantielle des conditions ou modalités d'exécution du présent protocole, définie d'un commun accord entre les partenaires, fera l'objet d'un avenant.

Il est possible de procéder à une résiliation unilatérale du présent protocole, pour motif d'intérêt général, par lettre recommandée à l'ensemble des parties avec préavis de trois mois.

Article 9 : Litiges

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent protocole, les parties s'efforceront de rechercher un accord à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, le litige sera porté à l'appréciation du Tribunal administratif de Rennes.

Article 10 : Exécution du protocole

Les représentants des quatre partenaires du dispositif que sont l'Etat, la Région Bretagne, la Caisse des Dépôts, l'Etablissement Public Foncier de Bretagne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent protocole.

Fait en 6 exemplaires, le

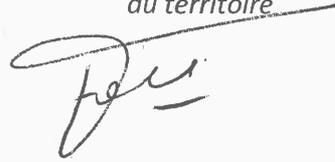
06 JUIN 2018

Pour la Préfecture de la Région Bretagne,
Le Préfet de Région,



Christophe MIRMAND

Pour le Conseil régional de Bretagne,
Pour le Président du Conseil régional
Et par délégation
*La Vice-Présidente en charge de l'aménagement
du territoire*



Laurence FORTIN

Pour la Caisse des Dépôts,
La Directrice régionale adjointe,



Myriam ABASSI

Pour l'établissement public foncier de Bretagne,
La Directrice générale,



Carole CONTAMINE

En présence de
Monsieur le Sous-préfet de Pontivy,



Mikael DORE

Pour la commune de Pontivy
Le Maire



Christine LE STRAT

Pour Pontivy Communauté
La Présidente



Christine LE STRAT

Annexe 1 - Plan de financement prévisionnel global

	Opération	Dépenses HT	AAC dynamisme des centres-villes Etat	AAC- Dynamisme des centres-villes Région	Département	Europe Sollicitée	Pontivy Cté	SDEM	Ville	TOTAL financement	% auto financement	Calendrier	I/F
OP 1	Aménagement de la rue Nat / espaces partagés	1 300 000		350 600	150 000				799 400	1 300 000	61%	2018/2020	I
OP 2	Eportail commerce et bornes wifi libre accès	62 000	12 000			30 000			20 000	62 000	32%	2018/2020	I
OP 3	Pépinière commerciale	300 000	120 000						180 000	300 000	60%	2018	I
OP 4	Coworking	490 000	170 000				70 000		250 000	490 000	51%	2018	I
OP 5	Valorisation du patrimoine : effacement réseaux 4 rues du cœur de ville	400 000		117 400				113 000	169 600	400 000	42%	2019/21	I
OP 6	Repenser Tréleau : création d'un poumon vert/ancien hôpital/ aménagement de la rue	2 000 000	608 620		75 000		300 000		1 016 380	2 000 000	51%		I
OP 7	Repenser Tréleau : espaces associatifs	450 000	204 000						246 000	450 000	55%		
OP 8	Démarches de concertation et de communication	50 000	30 000						20 000	50 000	40%	2017/2021	F
	Total	5 052 000	1 144 620	468 000	225 000	30 000	370 000	113 000	2 701 380	5 052 000			

Date de début du plan d'action : 01/04/2018
Date de livraison du plan d'action : 31/12/2021

Annexe 2 – Fiches opérations

Les subventions indiquées au titre de la Région et de l'Etat, hors de l'appel à candidatures, feront l'objet d'examens et de décisions propres aux dispositifs prévus. Ces fiches ne prévalent pas des accords de subvention pour ces crédits.

Intitulé de l'opération N° 1 Aménagement de la rue principale - rue nationale

Investissement :
Mobilisation d'un portage foncier :
Ingénierie communale :

Identification du maître d'ouvrage

Typologie de maîtrise d'ouvrage dans le cas où elle ne serait pas identifiée au moment du dépôt de la candidature

Collectivité locale ou association ou entreprise ou bailleur social...

Nom du maître d'ouvrage si celui-ci est identifié

Ville de PONTIVY, représentée par Christine LE STRAT, maire

Caractéristiques de l'opération

Présentation résumée

- Nature de l'investissement : espaces partagés avec voirie, mobilier urbain, plantations...
- Nature des activités : habitat, commerces et festivités publiques dans ces espaces qui devront concilier une voirie repensée pour faciliter les flux (piétons, vélos, voitures, camions de livraison)
- Publics cibles : tout public, avec mise aux normes accessibilité

Localisation sur le périmètre

Cf plan annexé

Calendrier prévisionnel

Date prévisionnelle de début du projet (mois/année):01/04/2018
Date prévisionnelle de fin du projet (mois/année):31/07/2020
Durée (en mois):11

Présentation financière

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles

Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC

Récupération de la TVA :

Assujettissement à la TVA :

Plan de financement - Dépenses				
Nature des dépenses	Montant	HT / TTC	Investissement / Fonctionnement	Echéancier
Maîtrise d'oeuvre	130 000 €	HT	Investissement	31/07/2020
Travaux	1 100 000 €	HT	Investissement	31/07/2020
Divers	70 000 €	HT	Investissement	31/07/2020
Total opération	1 300 000 €	HT	Investissement	31/07/2020

Plan de financement - Recettes				
Nature des recettes	Montant	HT / TTC	Investissement / Fonctionnement	Echéancier
Crédits sollicités Région – Appel à candidatures des bourgs ruraux et des villes »	350 600 €	HT	Investissement	31/07/2020
Département	150 000 €	HT	Investissement	31/07/2020
Ville	799 400 €	HT	Investissement	31/07/2020
Total opération	1 300 000 €	HT	Investissement	31/07/2020

Intitulé de l'opération N° 2 E.portail et bornes wifi

Investissement :
Mobilisation d'un portage foncier :
Ingénierie communale :

Identification du maître d'ouvrage

Typologie de maîtrise d'ouvrage dans le cas où elle ne serait pas identifiée au moment du dépôt de la candidature

Collectivité locale ou association ou entreprise ou bailleur social...

Nom du maître d'ouvrage si celui-ci est identifié

Ville de PONTIVY, représentée par Christine LE STRAT, maire

Caractéristiques de l'opération

Présentation résumée

Nature de l'investissement,

- Création d'un site vitrine comprenant une géo localisation, un module carte de fidélité et un module chèque cadeaux.

- Mise en place de bornes wifi dans le cadre du réaménagement de la rue Nationale

Nature des activités : commerciales et service à la population

Publics cibles : habitants, commerçants, nouvelles entreprises commerciales

Localisation sur le périmètre

Cf plan annexé

Calendrier prévisionnel

Date prévisionnelle de début du projet (mois/année):01/04/2018

Date prévisionnelle de fin du projet (mois/année): 31/07/2020

Durée (en mois):28

Présentation financière

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles

Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC

Récupération de la TVA :

Assujettissement à la TVA :

Plan de financement - Dépenses				
Nature des dépenses	Montant	HT / TTC	Investissement / Fonctionnement	Echéancier
E. portail	50 000 €	HT	Investissement	31/07/2020
Bornes wifi	12 000 €	HT	Investissement	31/07/2020
Total opération	62 000 €	HT	Investissement	31/07/2020

Plan de financement - Recettes				
Nature des recettes	Montant	HT / TTC	Investissement / Fonctionnement	Echéancier
Crédits sollicités Etat- Appel à candidatures des bourgs ruraux et des villes »	12 000 €	HT	Investissement	31/07/2020
Europe	30 000 €	HT	Investissement	31/07/2020
Ville	20 000 €	HT	Investissement	31/07/2020
Total opération	62 000 €	HT	Investissement	31/07/2020

Intitulé de l'opération N° 3

Création d'une pépinière commerciale

Investissement :
Mobilisation d'un portage foncier :
Ingénierie communale et intercommunale :

Identification du maître d'ouvrage

Typologie de maîtrise d'ouvrage dans le cas où elle ne serait pas identifiée au moment du dépôt de la candidature

Collectivité locale ou association ou entreprise ou bailleur social...

Nom du maître d'ouvrage si celui-ci est identifié

Ville de PONTIVY, représentée par Christine LE STRAT, maire
PONTIVY communauté, représentée par Christine LE STRAT, présidente

Caractéristiques de l'opération

Présentation résumée

Après l'opération Boutique à l'essai, il est envisagé la création d'une pépinière commerciale comportant 3 espaces de 40/50 m², loués à prix modérés pour permettre à des activités commerciales de tester leur concept, car la majorité des porteurs de projets sont freinés par les loyers trop élevés et les travaux de mise aux normes à effectuer.

Nature des activités : commerciales et service à la population

Publics cibles : habitants, commerçants, nouvelles entreprises commerciales

Localisation sur le périmètre

Cf plan annexé

Calendrier prévisionnel

Date prévisionnelle de début du projet (mois/année):01/09/2019

Date prévisionnelle de fin du projet (mois/année):31/07/2020

Durée (en mois):11

Intitulé de l'opération N° 2 E.portail et bornes wifi

Investissement :
Mobilisation d'un portage foncier :
Ingénierie communale :

Identification du maître d'ouvrage

Typologie de maîtrise d'ouvrage dans le cas où elle ne serait pas identifiée au moment du dépôt de la candidature

Collectivité locale ou association ou entreprise ou bailleur social...

Nom du maître d'ouvrage si celui-ci est identifié

Ville de PONTIVY, représentée par Christine LE STRAT, maire

Caractéristiques de l'opération

Présentation résumée

Nature de l'investissement,

- Création d'un site vitrine comprenant une géo localisation, un module carte de fidélité et un module chèque cadeaux.

- Mise en place de bornes wifi dans le cadre du réaménagement de la rue Nationale

Nature des activités : commerciales et service à la population

Publics cibles : habitants, commerçants, nouvelles entreprises commerciales

Localisation sur le périmètre

Cf plan annexé

Calendrier prévisionnel

Date prévisionnelle de début du projet (mois/année):01/04/2018

Date prévisionnelle de fin du projet (mois/année): 31/07/2020

Durée (en mois):28

Présentation financière

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles

Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC

Récupération de la TVA :

Assujettissement à la TVA :

Plan de financement - Dépenses				
Nature des dépenses	Montant	HT / TTC	Investissement / Fonctionnement	Echéancier
E. portail	50 000 €	HT	Investissement	31/07/2020
Bornes wifi	12 000 €	HT	Investissement	31/07/2020
Total opération	62 000 €	HT	Investissement	31/07/2020

Plan de financement - Recettes				
Nature des recettes	Montant	HT / TTC	Investissement / Fonctionnement	Echéancier
Crédits sollicités Etat- Appel à candidatures des bourgs ruraux et des villes »	12 000 €	HT	Investissement	31/07/2020
Europe	30 000 €	HT	Investissement	31/07/2020
Ville	20 000 €	HT	Investissement	31/07/2020
Total opération	62 000 €	HT	Investissement	31/07/2020

Intitulé de l'opération N° 3

Création d'une pépinière commerciale

Investissement :
Mobilisation d'un portage foncier :
Ingénierie communale et intercommunale :

Identification du maître d'ouvrage

Typologie de maîtrise d'ouvrage dans le cas où elle ne serait pas identifiée au moment du dépôt de la candidature

Collectivité locale ou association ou entreprise ou bailleur social....

Nom du maître d'ouvrage si celui-ci est identifié

Ville de PONTIVY, représentée par Christine LE STRAT, maire
PONTIVY communauté, représentée par Christine LE STRAT, présidente

Caractéristiques de l'opération

Présentation résumée

Après l'opération Boutique à l'essai, il est envisagé la création d'une pépinière commerciale comportant 3 espaces de 40/50 m², loués à prix modérés pour permettre à des activités commerciales de tester leur concept, car la majorité des porteurs de projets sont freinés par les loyers trop élevés et les travaux de mise aux normes à effectuer.

Nature des activités : commerciales et service à la population

Publics cibles : habitants, commerçants, nouvelles entreprises commerciales

Localisation sur le périmètre

Cf plan annexé

Calendrier prévisionnel

Date prévisionnelle de début du projet (mois/année):01/09/2019

Date prévisionnelle de fin du projet (mois/année):31/07/2020

Durée (en mois):11

Présentation financière

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles

Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC

Récupération de la TVA :

Assujettissement à la TVA :

Plan de financement - Dépenses				
Nature des dépenses	Montant	HT / TTC	Investissement / Fonctionnement	Echéancier
Acquisition	180 000 €	TTC	Investissement	01/09/2019
Travaux	120 000 €	HT	Investissement	01/09/2019
Total opération	300 000 €	HT/TTC	Investissement	01/09/2019

Plan de financement - Recettes				
Nature des recettes	Montant	HT / TTC	Investissement / Fonctionnement	Echéancier
Crédits sollicités Etat – Appel à candidatures des bourgs ruraux et des villes »	120 000 €	HT/TTC	Investissement	01/09/2019
Ville	180 000 €	HT/TTC	Investissement	01/09/2019
Total opération	300 000 €	HT/TTC	Investissement	01/09/2019

Intitulé de l'opération N°4 Création d'un espace de coworking

Investissement :
Mobilisation d'un portage foncier :
Ingénierie communale et intercommunale :

Identification du maître d'ouvrage

Typologie de maîtrise d'ouvrage dans le cas où elle ne serait pas identifiée au moment du dépôt de la candidature

Collectivité locale ou association ou entreprise ou bailleur social...

Nom du maître d'ouvrage si celui-ci est identifié

Ville de PONTIVY, représentée par Christine LE STRAT, maire
PONTIVY communauté, représentée par Christine LE STRAT, présidente

Caractéristiques de l'opération

Présentation résumée

Nature de l'investissement : création d'un espace de coworking afin de maintenir de l'activité économique dans le centre-ville de Pontivy, et pour répondre à une demande de plus en plus forte d'autoentrepreneurs isolés.

Nature des activités : nouvelles entreprises de services

Publics cibles : autoentrepreneurs, indépendants en télétravail et jeunes entreprises pour répondre aux besoins des habitants et des sociétés présents sur le territoire, ou en dehors...

Localisation sur le périmètre

Cf plan annexé

Calendrier prévisionnel

Date prévisionnelle de début du projet (mois/année): 01/01/2019 ou 01/09/2019

Date prévisionnelle de fin du projet (mois/année): 01/09/2019 ou 31/07/2020

Durée (en mois): 8 ou 11

Présentation financière

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles

Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC

Récupération de la TVA :

Assujettissement à la TVA :

Plan de financement - Dépenses				
Nature des dépenses	Montant	HT / TTC	Investissement / Fonctionnement	Echéancier
Acquisition	190 000 €	TTC	Investissement	01/09/2019 ou 31/07/2020
Travaux	300 000 €	HT	Investissement	01/09/2019 ou 31/07/2020
Total opération	490 000 €	HT/TTC	Investissement	01/09/2019 ou 31/07/2020

Plan de financement - Recettes				
Nature des recettes	Montant	HT / TTC	Investissement / Fonctionnement	Echéancier
Crédits sollicités Etat – Appel à candidatures des bourgs ruraux et des villes »	170 000 €	HT/TTC	Investissement	01/09/2019 ou 31/07/2020
Pontivy communauté	70 000 €	HT/TTC	Investissement	01/09/2019 ou 31/07/2020
Ville	250 000 €	HT/TTC	Investissement	01/09/2019 ou 31/07/2020
Total opération	490 000 €	HT/TTC	Investissement	01/09/2019 ou 31/07/2020

Intitulé de l'opération N° 5

Effacement de réseaux, OPAH-RU, ravalement de façades

Investissement :
Mobilisation d'un portage foncier :
Ingénierie communale et intercommunale :

Identification du maître d'ouvrage

Typologie de maîtrise d'ouvrage dans le cas où elle ne serait pas identifiée au moment du dépôt de la candidature

Collectivité locale ou association ou entreprise ou bailleur social...

Nom du maître d'ouvrage si celui-ci est identifié

Ville de PONTIVY, représentée par Christine LE STRAT, maire
PONTIVY communauté, représentée par Christine LE STRAT, présidente

Caractéristiques de l'opération

Présentation résumée

Les enjeux

- Remettre sur le marché les logements vacants du centre-ville
- Traiter globalement la rénovation des logements en coeur de ville : énergie, accessibilité et façade
- Réhabiliter le patrimoine de manière à garder les spécificités architecturales fortes de la ville
- Accompagner ces interventions sur le patrimoine par un effacement des réseaux dans les rues commerciales principales
- Renforcer la mixité sociale dans le coeur de ville

Le projet d'ensemble

Il s'agit d'avoir une approche globale pour la restauration et la valorisation du patrimoine très marqué du Coeur de ville par :

- La réalisation d'une opération programmée d'amélioration de l'Habitat en renouvellement urbain (OPAH-RU).
- La mise en place d'une aide aux rénovations de façades des bâtiments pour le ravalement et la restauration des façades, le remplacement des menuiseries extérieures, la restauration des toitures et des cheminées - Les ouvrages de ferronneries.
- L'effacement des réseaux aériens dans plusieurs rues du coeur de ville : s'agissant du seul volet financé dans le cadre du protocole, c'est le seul détaillé dans la suite de la fiche

Localisation sur le périmètre

Cf plan annexé

Calendrier prévisionnel

Date prévisionnelle de début du projet (mois/année):01/09/2018

Date prévisionnelle de fin du projet (mois/année):31/07/2021

Durée (en mois):35

Présentation financière

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles

Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC

Récupération de la TVA :

Assujettissement à la TVA :

Plan de financement - Dépenses				
Nature des dépenses	Montant	HT / TTC	Investissement / Fonctionnement	Echéancier
Travaux	400 000 €	HT	Investissement	31/07/2020
Total opération	400 000 €	HT	Investissement	31/07/2020

Plan de financement - Recettes				
Nature des recettes	Montant	HT / TTC	Investissement / Fonctionnement	Echéancier
Crédits sollicités Région – Appel à candidatures des bourgs ruraux et des villes »	117 400 €	HT	Investissement	31/07/2020
SDEM	113 000 €	HT	Investissement	31/07/2020
Ville	169 600 €	HT	Investissement	31/07/2020
Total opération	400 000 €	HT	Investissement	31/07/2020

Intitulé de l'opération N°6

Repenser Tréleau

Nature en ville- création d'un poumon vert - ancien hôpital - rue Quinivet - espaces partagés

Investissement :
Mobilisation d'un portage foncier :
Ingénierie communale et intercommunale :

Identification du maître d'ouvrage

Typologie de maîtrise d'ouvrage dans le cas où elle ne serait pas identifiée au moment du dépôt de la candidature

Collectivité locale ou association ou entreprise ou bailleur social...

Nom du maître d'ouvrage si celui-ci est identifié

Ville de PONTIVY, représentée par Christine LE STRAT, maire
PONTIVY communauté, représentée par Christine LE STRAT, présidente

Caractéristiques de l'opération

Présentation résumée

4 opérations d'investissements s'inscrivent dans ce projet :

Nature de l'investissement 1 : La déconstruction de l'hôpital et de l'IME

Nature de l'investissement 2 : travaux d'aménagements pour les 2 bâtiments conservés afin de les adapter aux nouveaux usages souhaités (lieux récréatifs : pratiques associatives, ou activités liées à l'économie).

Nature de l'investissement 3 : Création du poumon vert comprenant végétalisation, plantations, cheminements doux, création de passerelles, mobilier de loisirs et aires de pique-nique, aires de jeux pour enfants.

Nature de l'investissement 4 : aménagement de la rue Quinivet (stationnement, accessibilité des commerces)

A moyen terme, la ville souhaite aménager une liaison douce jusqu'au futur camping intercommunal – proche de la plage (piscine en plein air de Pontivy).

Publics cibles : habitants du quartier et de la ville, touristes, associations sportives et culturelles locales, Bretagne vivante

La présente fiche porte sur les opérations 3 et 4

Localisation sur le périmètre

Cf plan annexé

Calendrier prévisionnel

Date prévisionnelle de début du projet (mois/année):01/09/2018

Date prévisionnelle de fin du projet (mois/année):31/12/2021

Durée (en mois):40

Présentation financière

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles

Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC

Récupération de la TVA :

Assujettissement à la TVA :

Plan de financement - Dépenses				
Nature des dépenses	Montant	HT / TTC	Investissement / Fonctionnement	Echéancier
Maîtrise d'oeuvre	200 000 €	HT	Investissement	31/12/2021
Travaux	1 720 000 €	HT	Investissement	31/12/2021
Divers	80 000 €	HT	Investissement	31/12/2021
	2 000 000 €			

Plan de financement - Recettes				
Nature des recettes	Montant	HT / TTC	Investissement / Fonctionnement	Echéancier
Crédits sollicités Etat- Appel à candidatures des bourgs ruraux et des villes »	608 620 €	HT	Investissement	31/12/2021
Département	75 000 €	HT	Investissement	31/12/2021
Pontivy communauté	300 000 €	HT	Investissement	31/12/2021
Ville	1 016 380 €	HT	Investissement	31/12/2021
Total opération	2 000 000 €	HT	Investissement	31/12/2021

Intitulé de l'opération N°7

Repenser Tréleau

Bâtiments associatifs/ activités liées à l'économie

Investissement :
Mobilisation d'un portage foncier :
Ingénierie communale et intercommunale :

Identification du maître d'ouvrage

Typologie de maîtrise d'ouvrage dans le cas où elle ne serait pas identifiée au moment du dépôt de la candidature

Collectivité locale ou association ou entreprise ou bailleur social....

Nom du maître d'ouvrage si celui-ci est identifié

Ville de PONTIVY, représentée par Christine LE STRAT, maire
PONTIVY communauté, représentée par Christine LE STRAT, présidente

Caractéristiques de l'opération

Présentation résumée

4 opérations d'investissements s'inscrivent dans ce projet :

Nature de l'investissement 1 : La déconstruction de l'hôpital et de l'IME

Nature de l'investissement 2 : travaux d'aménagements pour les 2 bâtiments conservés afin de les adapter aux nouveaux usages souhaités (lieux récréatifs : pratiques associatives, ou activités liées à l'économie).

Nature de l'investissement 3 : Création du poumon vert comprenant végétalisation, plantations, cheminements doux, création de passerelles, mobilier de loisirs et aires de pique-nique, aires de jeux pour enfants.

Nature de l'investissement 4 : aménagement de la rue Quinivet (stationnement, accessibilité des commerces)

A moyen terme, la ville souhaite aménager une liaison douce jusqu'au futur camping intercommunal – proche de la plage (piscine en plein air de Pontivy).

Publics cibles : habitants du quartier et de la ville, touristes, associations sportives et culturelles locales, Bretagne vivante

La présente fiche porte sur l'opération 2

Localisation sur le périmètre

Cf plan annexé

Calendrier prévisionnel

Date prévisionnelle de début du projet (mois/année):01/09/2018

Date prévisionnelle de fin du projet (mois/année):31/12/2021

Durée (en mois):40

Présentation financière

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles

Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC

Récupération de la TVA :

Assujettissement à la TVA :

Plan de financement - Dépenses				
Nature des dépenses	Montant	HT / TTC	Investissement / Fonctionnement	Echéancier
Maîtrise d'oeuvre	45 000 €	HT	Investissement	31/12/2021
Travaux	380 000 €	HT	Investissement	31/12/2021
Divers	25 000 €	HT	Investissement	31/12/2021
	450 000 €			

Plan de financement - Recettes				
Nature des recettes	Montant	HT / TTC	Investissement / Fonctionnement	Echéancier
Crédits sollicités Etat– Appel à candidatures des bourgs ruraux et des villes »	204 000 €	HT	Investissement	31/12/2021
Ville	246 000 €	HT	Investissement	31/12/2021
Total opération	450 000 €	HT	Investissement	31/12/2021

Intitulé de l'opération N°8

Démarche de concertation et de communication

Investissement :
Mobilisation d'un portage foncier :
Ingénierie supracommunale et communale :

Identification du maître d'ouvrage

Typologie de maîtrise d'ouvrage dans le cas où elle ne serait pas identifiée au moment du dépôt de la candidature

Collectivité locale ou association ou entreprise ou bailleur social...

Nom du maître d'ouvrage si celui-ci est identifié

Ville de PONTIYV, représentée par Christine LE STRAT, maire

Caractéristiques de l'opération

Présentation résumée

Nature des activités : concertation sur les projets d'investissement, notamment « Le poumon vert, les espaces partagés de la Rue Nationale et les espaces d'attente du Pôle d'échanges multimodal »
Recueil des idées de la jeunesse pontivyenne pour faire en sorte qu'elle se sente impliquée dans les évolutions de la ville, qu'elle s'approprie et fréquente les lieux concernés, qu'elle apporte une touche de jeunesse et de dynamisme et qu'à terme elle reste y vivre, ou décide d'y revenir.
Publics cibles : usagers, habitants, particulièrement la jeunesse

Localisation sur le périmètre

Cf plan annexé

Calendrier prévisionnel

Date prévisionnelle de début du projet (mois/année):01/09/2018

Date prévisionnelle de fin du projet (mois/année):31/12/2021

Durée (en mois):40

Présentation financière

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles

Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC

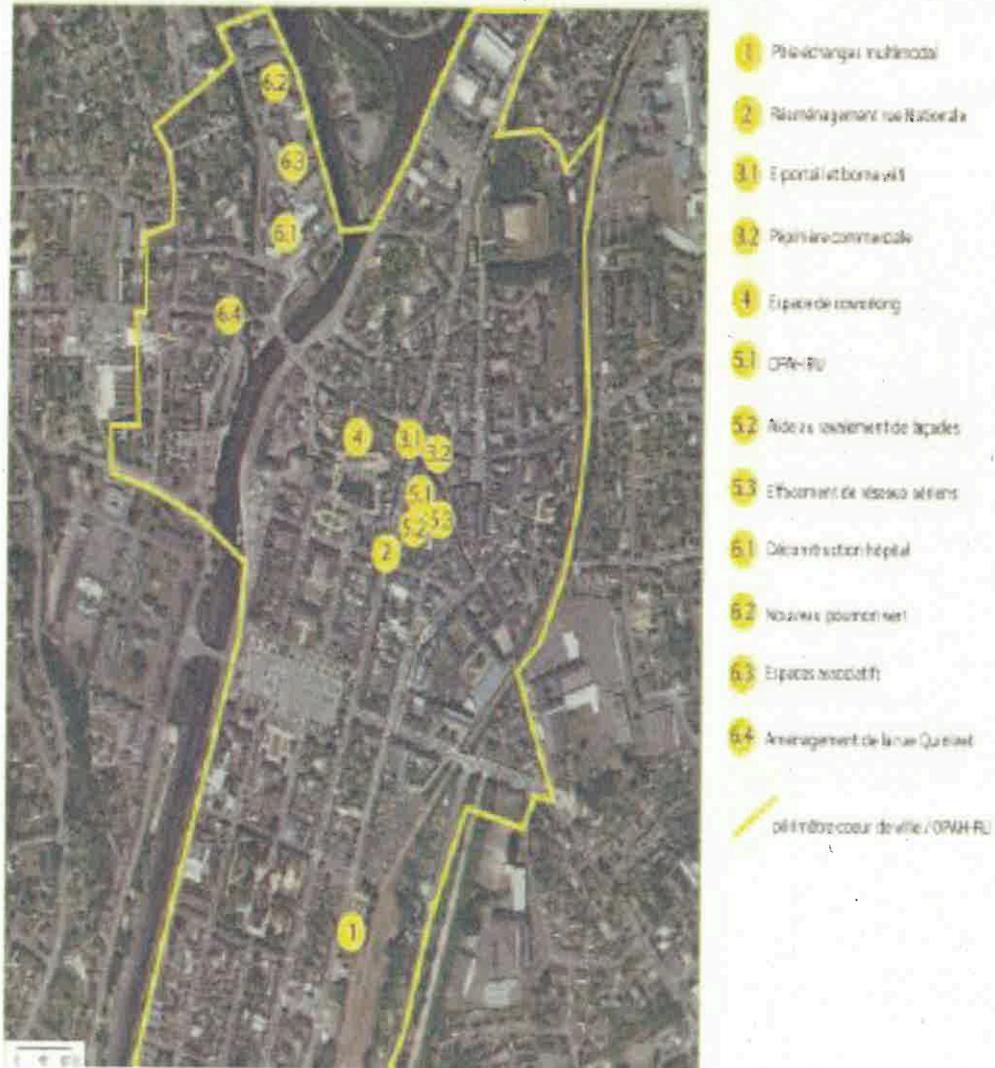
Récupération de la TVA :

Assujettissement à la TVA :

Plan de financement - Dépenses				
Nature des dépenses	Montant	HT / TTC	Investissement / Fonctionnement	Echéancier
Prestations de services	15 000 €	TTC	Fonctionnement	31/12/2021
Fournitures	15 000 €	TTC	Fonctionnement	31/12/2021
Divers	20 000 €	TTC	Fonctionnement	31/12/2021
Total opération	50 000 €	TTC	Fonctionnement	31/12/2021

Plan de financement - Recettes				
Nature des recettes	Montant	HT / TTC	Investissement / Fonctionnement	Echéancier
Crédits sollicités Etat- Appel à candidatures des bourgs ruraux et des villes »	30 000 €	TTC	Fonctionnement	31/12/2021
Ville	20 000 €	TTC	Fonctionnement	31/12/2021
Total opération	50 000 €	TTC	Fonctionnement	31/12/2021

Opérations d'investissements de la candidature



NB: Transfert 4 vers 6.3 envisagé

Annexe 3 – Modèle du dossier de subvention

Un dossier de demande de subvention sera à renseigner avec les pièces justificatives, avant le commencement d'exécution de l'opération. En fonction du financeur cité dans le protocole sur l'opération visée, le modèle de dossier correspondant devra être renseigné.

Adresse des correspondants Etat :

Préfecture du Morbihan

Service Instructeur FNADT

Dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne

10 Place du Général de Gaulle

56000 VANNES

Adresse des correspondants du Conseil Régional :

Conseil Régional de Bretagne

Direction de l'aménagement et de l'égalité

Service du développement territorial

Dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne

283 avenue du général Patton - CS 21101

35711 Rennes Cedex 7

Adresse l'Etablissement Public Foncier de Bretagne :

Etablissement Public Foncier de Bretagne

72 boulevard Albert 1er

CS 90721, 35207 RENNES

Adresse de la Caisse des Dépôts :

Caisse des Dépôts

Direction Régionale Bretagne

19b, rue de Châtillon

CS 36518

35065 Rennes Cedex

